

Budget de dépenses

2007-2008

Volume III

Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes

**pour l'année financière
se terminant le 31 mars 2008**

Déposé à l'Assemblée nationale
conformément à l'article 46
de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)
par madame Monique Jérôme-Forget, ministre des Finances,
ministre des Services gouvernementaux,
ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor

ISSN 0706-0319
ISBN 978-2-550-49810-0
Dépôt légal, 2^e trimestre 2007
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

AVANT-PROPOS

La Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) prévoit que la présidente du Conseil du trésor dépose à l'Assemblée nationale le budget de dépenses des ministères et organismes aux fins d'établir les crédits requis au cours de l'exercice financier, ainsi que les plans annuels de gestion des dépenses élaborés par chacun des ministres.

À cet effet, la présidente du Conseil du trésor présente à l'Assemblée nationale les renseignements touchant le Budget de dépenses 2007-2008 en quatre volumes :

- Le Volume I, *Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées*, qui réunit les renseignements se rapportant à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux personnes désignées par cette dernière, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général, le Directeur général des élections et le Commissaire au lobbyisme.
- Le Volume II, *Crédits des ministères et organismes*, qui présente l'ensemble des crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2007-2008 en distinguant le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuilles et par programmes.
- Le Volume III, *Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes*, qui regroupe les plans annuels de gestion des dépenses préparés par chacun des ministres.
- Le Volume IV, *Renseignements supplémentaires*, qui fournit des renseignements complémentaires sur le budget de dépenses.

PRÉFACE

La Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) prévoit le dépôt à l'Assemblée nationale d'un ensemble intégré de documents soit le plan stratégique, le plan annuel de gestion des dépenses et le rapport annuel de gestion, le tout dans une perspective de reddition de comptes auprès des parlementaires.

Le Volume III du Budget de dépenses regroupe les plans annuels de gestion des dépenses de chaque portefeuille dévolu à un ministre, c'est-à-dire le ministère et les organismes budgétaires sous sa responsabilité. Le plan inclut également les entités consolidées (organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux) afin d'illustrer la contribution du ministère au financement de celles-ci. Bien que le dépôt du Volume III du Budget de dépenses à l'Assemblée nationale incombe à la présidente du Conseil du trésor, la responsabilité de la préparation et de la mise en oeuvre des plans relève de chacun des ministres responsables.

Au début du Volume III, un tableau sommaire présente les budgets de dépenses de l'ensemble des portefeuilles pour les exercices financiers 2006-2007 et 2007-2008. Précédé de la section En bref, le plan annuel de gestion des dépenses de chaque portefeuille est présenté par la suite comme suit :

- La section La présentation du portefeuille ministériel introduit la mission ou la raison d'être du ministère et des organismes composant un portefeuille. Cette section permet de faire ressortir la nature de l'organisation, sa clientèle, ses domaines d'activité et sa finalité;
- La section Les choix budgétaires présente les choix effectués dans l'allocation des ressources et les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés;
- La section Le plan budgétaire explique l'évolution du budget de dépenses par programmes et les principales variations;
- L'annexe 1 fournit le nom de tous les organismes budgétaires, leurs budgets de dépenses 2007-2008 ainsi que la dépense probable 2006-2007;
- L'annexe 2 fournit :
 - Le nom de tous les organismes autres que budgétaires, leurs dépenses ainsi que la partie financée par le portefeuille ministériel, et ce, pour les exercices 2006-2007 et 2007-2008;
 - Le nom de tous les fonds, tout en présentant aussi les informations sur les prévisions de dépenses et d'investissements, l'effectif autorisé et la contribution financière du portefeuille ministériel pour chacun des fonds pour les années 2006-2007 et 2007-2008.

Pour l'Assemblée nationale et pour les personnes désignées par celle-ci, ces informations se retrouvent dans le Volume I du Budget de dépenses.

TABLE DES MATIÈRES

Page

AVANT PROPOS

PRÉFACE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Sommaire des dépenses 11

LES PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES

Portefeuilles ministériels

Affaires municipales et Régions	17
Agriculture, Pêcheries et Alimentation.....	29
Conseil du trésor et Administration gouvernementale.....	39
Conseil exécutif.....	51
Culture, Communications et Condition féminine	63
Développement durable, Environnement et Parcs.....	77
Développement économique, Innovation et Exportation.....	87
Éducation, Loisir et Sport.....	97
Emploi et Solidarité sociale.....	111
Famille et Aînés	123
Finances.....	131
Immigration et Communautés culturelles	143
Justice.....	151
Relations internationales	161
Ressources naturelles et Faune	167
Revenu.....	177
Santé et Services sociaux.....	185
Sécurité publique	195
Services gouvernementaux	209
Tourisme	217
Transports.....	223
Travail	237

SOMMAIRE DES DÉPENSES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Le sommaire des dépenses résume l'information budgétaire présentée dans les plans annuels de gestion des dépenses 2007-2008. Les plans annuels de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière ainsi que ceux de l'ensemble des portefeuilles ministériels du gouvernement se retrouvent respectivement dans les Volumes I et III du Budget de dépenses.

Le tableau suivant présente les budgets de dépenses de chaque portefeuille pour les exercices financiers 2006-2007 et 2007-2008, la dépense probable 2006-2007, la variation entre le budget de dépenses 2007-2008 et la dépense probable 2006-2007.

Sommaire des dépenses¹

(en millions de dollars)

	2007-2008		2006-2007 ²	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2) = (1) - (4)	(3)	(4)
Assemblée nationale ³	105,2	(1,6)	106,9	106,9
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ³	74,3	(56,0)	133,6	130,3
Affaires municipales et Régions	1 768,3	(87,9)	1 846,6	1 856,2
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	703,0	9,9	673,8	693,1
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	599,9	(37,9)	700,6	637,7
Conseil exécutif	316,4	83,1	267,1	233,3
Culture, Communications et Condition féminine	623,8	25,1	598,1	598,6
Développement durable, Environnement et Parcs	194,4	5,6	189,2	188,8
Développement économique, Innovation et Exportation	755,8	117,0	625,1	638,7
Éducation, Loisir et Sport	13 395,2	643,6	12 824,6	12 751,6
Emploi et Solidarité sociale	4 126,5	41,7	4 115,6	4 084,8
Famille et Aînés	1 803,6	89,2	1 727,8	1 714,4
Finances ⁴	159,9	52,8	157,5	107,1
Immigration et Communautés culturelles	111,3	(13,6)	105,9	124,9
Justice	635,9	(21,0)	631,9	656,8
Relations internationales	116,2	14,8	103,9	101,5
Ressources naturelles et Faune	448,9	51,6	392,9	397,3
Revenu	926,6	(144,1)	1 064,7	1 070,7
Santé et Services sociaux	23 843,2	1 355,2	22 399,2	22 488,0
Sécurité publique	991,8	4,9	933,6	986,8
Services gouvernementaux	83,6	4,3	71,9	79,3
Tourisme	140,7	(2,9)	139,4	143,6
Transports	2 074,8	131,7	1 926,9	1 943,2
Travail	31,7	(3,7)	32,3	35,3
Crédits périmés escomptés	(150,0)	(150,0)	—	—
Crédits reportés en 2008-2009	(78,8)	(78,8)	—	—
Dépenses de programmes	53 802,2	2 033,2	51 769,0	51 769,0
Service de la dette	7 244,0	277,0	6 967,0	6 967,0
Dépenses totales	61 046,2	2 310,2	58 736,0	58 736,0

Sommaire des dépenses - Références

- ¹ Les données portent uniquement sur le budget de dépenses et ne comprennent pas, par conséquent, les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux. Elles excluent en outre les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements et avances » comprises dans le budget d'investissements apparaissant au Volume II du Budget de dépenses 2007-2008.
- ² Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2007-2008.
- ³ Les informations portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouvent dans le Volume I.
- ⁴ Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est exclu des dépenses du portefeuille « Finances ». Au Volume II du Budget de dépenses 2007-2008 et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les dépenses du portefeuille « Finances » incorporent le service de la dette.

**PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES
DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉGIONS

EN BREF

Pour le prochain exercice financier, les enjeux budgétaires suivants ont été retenus dans l'ensemble du portefeuille « Affaires municipales et Régions » :

- Assurer le soutien financier aux municipalités dans le cadre des programmes d'infrastructures, d'aqueduc et d'égout, et ce, pour maintenir les efforts visant la pérennité et le développement des infrastructures municipales;
- Procurer aux municipalités du Québec le financement nécessaire aux mesures prévues à l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier 2007-2013 conclue avec le milieu municipal en 2006;
- Accroître le développement de l'ensemble des régions du Québec par un soutien accru des sommes affectées au Fonds de développement régional, à la Politique nationale sur la ruralité 2007-2014 et au Fonds de soutien aux territoires en difficulté;
- Appuyer le développement économique, social et culturel de la région métropolitaine de Montréal par le financement de divers projets structurants;
- Poursuivre les interventions gouvernementales visant à permettre aux ménages, principalement à faible revenu, d'avoir accès à un logement adéquat à prix abordable.

1. La présentation du portefeuille ministériel

Le portefeuille « Affaires municipales et Régions » comprend le Ministère, la Commission municipale du Québec (CMQ), la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Régie du logement (RDL) et la Société québécoise d'assainissement des eaux.

En tant que responsable de l'organisation municipale et du développement régional, le Ministère a la charge de conseiller le gouvernement et d'assurer la coordination interministérielle dans ces domaines. Sa mission consiste à favoriser, en partenariat avec le monde municipal et les acteurs du développement régional, la mise en place et le maintien d'un cadre de vie et de services municipaux de qualité pour l'ensemble des citoyens et des citoyennes, le développement des régions et des milieux ruraux ainsi que le progrès et le rayonnement de la Métropole.

La CMQ a le mandat d'agir comme expert, décideur ou adjudicateur en matière d'organisation territoriale, d'équipements à caractère supralocal, d'exemption de taxes foncières et d'affaires à l'égard d'organismes à but non lucratif, de tutelle, de tarification et d'enquête dans une perspective d'efficacité et d'efficience des administrations municipales.

La SHQ a pour mission de faciliter aux citoyennes et aux citoyens du Québec l'accès à des conditions adéquates de logement, de promouvoir l'amélioration des conditions générales de l'habitat au Québec ainsi que de favoriser le développement et la promotion du savoir-faire québécois en habitation.

En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de bail résidentiel, la mission de la RDL quant à elle, consiste à décider des litiges dont elle est saisie dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle, à informer les citoyens sur les droits et obligations découlant du bail afin d'éviter que des conflits ne se développent du seul fait de l'ignorance des dispositions de la loi, et à favoriser la conciliation des relations entre propriétaires et locataires. La RDL est également chargée de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements, et dans ces cas, d'assurer la protection des droits des locataires.

2. Les choix budgétaires

Les choix budgétaires du Ministère pour l'exercice 2007-2008 s'inscrivent à l'intérieur de six orientations stratégiques :

Orientations 1 et 2 : Favoriser une plus grande autonomie régionale et municipale et promouvoir la démocratie municipale

- En plus de verser 294,4 M\$ aux municipalités à titre de compensations tenant lieu de taxes, le Ministère versera 260,7 M\$ dans le cadre du nouveau partenariat fiscal et financier.

L'objectif est de permettre aux municipalités d'offrir des services publics de qualité à leur population tout en gardant leur fardeau fiscal le plus équitable possible. Il vise également à soutenir l'épanouissement du sentiment d'appartenance des citoyens à leur municipalité et à faciliter leur participation à la prise de décisions qui les concernent.

Actions envisagées

- La définition des modalités d'application de certaines des mesures prévues par l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier;
- La modernisation de l'encadrement législatif, la révision des lois municipales et les travaux d'allègement réglementaire;
- La révision des compétences et des processus de gouvernance dans les agglomérations;
- À ces actions s'ajoutent les travaux de la Table Québec-municipalités et de la Table Québec-régions relatifs à la décentralisation, la régionalisation administrative, l'adaptation des programmes gouvernementaux aux particularités des régions et la réalisation d'initiatives de partenariat.

Orientation 3 : Accentuer les efforts visant la pérennité et le développement des infrastructures municipales et stratégiques

- Un montant de 573,3 M\$ est prévu par le Ministère pour financer la mise aux normes et le développement des infrastructures municipales d'eau. De plus, les besoins additionnels en financement seront comblés par la Société de financement des infrastructures locales du Québec.

L'objectif est d'améliorer ou de maintenir la qualité et la gestion des infrastructures d'aqueduc et d'égout. Il vise également à assurer la stabilité des sources de financement afin de garantir une meilleure planification des travaux.

Actions envisagées

- Un cadre de financement des infrastructures municipales;
- La mise aux normes des équipements d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable;
- L'assainissement des eaux usées dans 50 petites municipalités dont les eaux usées sont rejetées directement dans les cours d'eau;
- L'élaboration de guides de planification et d'intervention et d'outils de gestion.

Orientation 4 : Soutenir le développement des régions et des milieux ruraux

- Il est prévu d'investir 71,2 M\$ pour soutenir le développement des régions et des milieux ruraux.

L'objectif est de veiller à ce que chaque territoire et chaque région puisse exploiter son plein potentiel. Les stratégies d'intervention gouvernementale miseront sur la prise en charge du développement des régions par les acteurs locaux et régionaux.

Actions envisagées

- La mise en œuvre de pactes ruraux avec les municipalités régionales de comté;
- L'élaboration et la mise en œuvre de plans de relance des régions ressources et des territoires en difficulté;
- Le soutien aux conférences régionales des élus (CRE) dans la conclusion d'ententes spécifiques et de partenariat avec les autres ministères et organismes du gouvernement ou d'autres partenaires.

Orientation 5 : Appuyer le développement économique, social et culturel de la région métropolitaine de Montréal

- Des sommes de 35,7 M\$ sont prévues pour soutenir les institutions métropolitaines et financer les projets structurants.

L'objectif est de contribuer à affermir le rôle moteur de l'agglomération urbaine de Montréal sur les plans québécois, canadien, nord-américain et international.

Actions envisagées

- Le soutien à la réalisation de projets à caractère métropolitain;
- Le développement de l'instrumentation nécessaire à la gestion des 17 centres locaux de développement.

Orientation 6 : Moderniser les pratiques de gestion

- Des efforts seront consacrés à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des interventions du Ministère de même qu'à la satisfaction de sa clientèle.

Actions envisagées

- La poursuite de la régionalisation administrative des activités du Ministère;
- La consolidation de l'offre de services en ligne;
- La mise en place de solutions d'affaires reposant sur les nouvelles technologies de l'information.

Les choix budgétaires de la SHQ pour l'exercice 2007-2008 sont les suivants :

- Afin de permettre à un plus grand nombre de ménages à faible revenu d'avoir accès à un logement correspondant à leurs besoins, la SHQ poursuivra la réalisation de logements sociaux, communautaires et privés à loyer abordable en vertu des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec;
- Également, la SHQ continuera d'affecter une part significative de son budget pour assurer la pérennité du parc de logements sociaux destinés exclusivement aux ménages à faible revenu. Elle continuera d'appuyer financièrement plusieurs ménages à faible revenu afin d'alléger la part de leur revenu consacrée au logement. Notamment, les suppléments au loyer d'urgence accordés au cours des dernières années, aux ménages ayant des difficultés à trouver un logement adéquat à coût abordable, ont été reconduits pour une année supplémentaire.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses

Le budget de dépenses du portefeuille « Affaires municipales et Régions » s'établit à 1 768,3 M\$ en 2007-2008, soit 87,9 M\$ de moins que la dépense probable 2006-2007.

Cette variation s'explique entre autres par l'introduction d'une nouvelle mesure fiscale découlant du nouveau partenariat fiscal et financier, venant ainsi réduire les besoins budgétaires. Cette réduction a été contrebalancée notamment par la hausse des budgets affectés aux programmes d'aide au logement social, communautaire et abordable.

Programme 1 : Promotion et développement de la Métropole

Ce programme consiste à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la Métropole afin d'en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement. De plus, il vise à fournir un soutien financier d'appui à la réalisation d'initiatives ayant comme objectifs le développement et la promotion de la Métropole tout en agissant comme catalyseur et rassembleur pour la promotion de ses intérêts. Il facilite la concertation entre de nombreux partenaires métropolitains, tant du secteur privé que public, notamment en matière d'aménagement du territoire, veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire et assume la responsabilité de la politique gouvernementale en matière de gouvernance locale et régionale.

Le budget de dépenses de ce programme fait état d'une diminution de 0,4 M\$ par rapport à la dépense probable de l'année 2006-2007 compte tenu de la modification des coûts liés au remboursement des emprunts de la Société de gestion Marie-Victorin.

Programme 2 : Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain

Ce programme procure le financement requis pour faciliter la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que l'assainissement des eaux usées des municipalités dans toutes les régions du Québec. Il permet d'apporter un soutien financier à la réfection d'infrastructures des municipalités, des communautés métropolitaines de même qu'en milieu nordique, particulièrement par les programmes d'Infrastructures et de Renouveau urbain et villageois.

Le budget de dépenses affecté aux programmes d'infrastructures est en baisse de 12,1 M\$ pour s'établir à 573,3 M\$. Cette variation s'explique principalement par une réduction des coûts liés au remboursement du service de dette de certains programmes d'infrastructure.

Programme 3 : Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Ce programme vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que des gouvernements étrangers. Il permet de soutenir le regroupement volontaire de municipalités et d'accorder une aide financière au milieu municipal. Il soutient les municipalités régionales de comté, notamment pour l'aménagement du territoire. Ce programme englobe également les mesures du nouveau partenariat fiscal et financier conclu avec le monde municipal.

Les sommes allouées à ce programme connaissent une diminution de 127,3 M\$, attribuable essentiellement à une nouvelle mesure fiscale introduite par le nouveau partenariat fiscal et financier, Remboursement de la TVQ payée par les municipalités, qui remplace certaines mesures financières de l'ancienne entente et qui ne nécessite aucun crédit budgétaire pour le Ministère.

Programme 4 : Administration générale

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la direction du Ministère et de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal ainsi que le développement de l'ensemble des régions du Québec. De plus, les Services partagés – Affaires municipales et Régions offrent des services administratifs reliés aux ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles pour deux organismes du portefeuille.

Les sommes allouées à ce programme sont en baisse de 1,0 M\$. Le Ministère a mis en place des mesures administratives afin d'atteindre ses objectifs budgétaires.

Programme 5 : Développement des régions et ruralité

Ce programme offre un soutien financier au développement local et régional. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement régional et à la ruralité.

L'enveloppe allouée à ce programme est en hausse de 10,9 M\$. Cette variation s'explique par la mise en place de la nouvelle Politique nationale de la ruralité 2007-2014 et l'augmentation de l'enveloppe du Fonds de soutien aux territoires en difficulté.

Programme 6 : Commission municipale du Québec

Ce programme permet d'intervenir auprès des municipalités en matière d'organisation territoriale, de régulation technique, d'enquête, de tutelle, d'adjudication et de reconnaissance aux fins d'exemption de taxe. L'enveloppe budgétaire de la CMQ connaît une légère hausse qui s'explique principalement par le redéploiement de ses activités et le développement d'une stratégie de communication.

Programme 7 : Habitation

Ce programme vise à faciliter pour les citoyennes et les citoyens du Québec l'accès à des conditions adéquates de logement, à promouvoir l'amélioration des conditions générales de l'habitat au Québec et à favoriser le développement et la promotion du savoir-faire québécois en habitation. Ce programme prévoit une subvention à la SHQ. Cet organisme bénéficie, en sus, d'autres fonds pour le financement de ses activités.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 42,3 M\$. Cette augmentation est principalement attribuable aux budgets affectés aux programmes d'aide au logement social, communautaire et abordable.

Programme 8 : Régie du logement

En vertu de ce programme, la RDL dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un local d'habitation, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires.

Le budget de ce programme a subi une diminution de 0,6 M\$ en 2007-2008. Cette variation s'explique principalement par un transfert de ressources reliées aux services administratifs vers les Services partagés – Affaires municipales et Régions.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Promotion et développement de la Métropole	71 269,5	(371,6)	71 761,1	71 641,1
2. Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	573 295,8	(12 134,2)	582 802,3	585 430,0
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	587 929,5	(127 347,6)	713 056,3	715 277,1
4. Administration générale	56 034,1	(1 014,2)	56 892,6	57 048,3
5. Développement des régions et ruralité	79 936,6	10 911,2	68 226,6	69 025,4
6. Commission municipale du Québec	2 448,0	349,0	2 269,0	2 099,0
7. Habitation	382 878,3	42 347,3	337 916,4	340 531,0
8. Régie du logement	14 520,8	(606,3)	13 653,1	15 127,1
Total	1 768 312,6	(87 866,4)	1 846 577,4	1 856 179,0
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	783	(25)	—	808

Le budget d'investissements

Le budget de 15,0 M\$ en immobilisations servira à l'achat de matériels et d'équipements ainsi qu'à des investissements reliés à la mise à niveau des systèmes informatiques et à la prestation électronique de services. Quant aux « Prêts, placements et avances », il inclut un montant de 62,5 M\$ accordé à la SHQ afin de pourvoir aux engagements pris par le gouvernement du Québec en matière d'habitation au cours des exercices antérieurs à la suite de la prise en considération des résultats de la SHQ sur la même période que celle des états financiers consolidés du gouvernement.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007
		Variation	
Immobilisations	14 967,0	4 190,7	10 776,3
Prêts, placements et avances	65 309,0	62 549,0	2 760,0
Total	80 276,0	66 739,7	13 536,3

Annexe 1**Les organismes budgétaires****Les organismes budgétaires**
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2007-2008	Dépense probable 2006-2007
Commission municipale du Québec	2 448,0	2 099,0
Régie du logement	14 520,8	15 127,1

Annexe 2

Les organismes autres que budgétaires

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Société d'habitation du Québec	657 171,7	382 878,3	646 175,6	340 515,1
Société québécoise d'assainissement des eaux	139 700,0	—	146 664,0	—

Le fonds spécial

Fonds de développement régional

Le Fonds de développement régional finance les dépenses de fonctionnement des CRE ainsi que les ententes spécifiques et les autres activités priorisées par la région. L'enveloppe 2007-2008 allouée est de 37,0 M\$, soit 35,3 M\$ au Ministère et 1,7 M\$ au ministère de la Santé et des Services sociaux via le Bureau de la Capitale-Nationale. À ce montant s'ajoute les sommes encaissées qui n'ont pas été versées ou engagées par les CRE au cours des dernières années. Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé à y verser un montant additionnel de 17,0 M\$ lors du Discours sur le budget.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de développement régional				
Dépenses	45 000,0	43 301,3	33 000,9	31 456,7
Investissements	—	—	—	—
Effectif (ETC)	—	—	—	—

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

EN BREF

Augmentation de 29,2 M\$ du budget de dépenses du portefeuille ministériel pour l'année 2007-2008 par rapport au budget de l'année 2006-2007, soit une hausse de 4,3 %.

Maintien de l'enveloppe de 305,0 M\$ allouée aux programmes de La Financière agricole du Québec en vertu des termes prévus à la convention liant cet organisme et le gouvernement du Québec.

Croissance de 7,3 M\$ du budget affecté au Programme de crédit de taxes foncières agricoles afin de donner suite aux engagements du gouvernement.

Augmentation de 3,1 M\$ du budget destiné à aider les entreprises agricoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire.

Attribution d'une somme de 10,0 M\$ pour un nouveau programme d'aide permettant l'adaptation de l'industrie de la récupération et de la transformation bovines quant à l'élimination des parties de bovins désignées comme matériel à risque spécifié.

Reconduction du budget majoré l'an dernier à 4,7 M\$ pour financer la poursuite de la traçabilité des produits d'origine animale.

Attribution d'une somme de 3,0 M\$ pour le Programme d'appui à la replantation des vergers de pommiers au Québec.

Augmentation de 1,5 M\$ du budget affecté à la transformation alimentaire afin de poursuivre la mise en valeur des produits régionaux et de niche et la consolidation de l'industrie des boissons alcooliques et artisanales.

1. La présentation du portefeuille ministériel

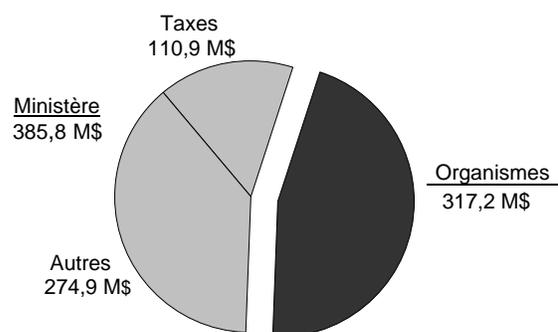
Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mission d'influencer et de soutenir l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable.

Le Ministère assure la conception et l'application des politiques et programmes nécessaires au développement du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire ainsi que de celui des pêches et de l'aquaculture commerciales. Ses attributions touchent les domaines de la production, de la transformation, de la distribution, de la commercialisation et de la consommation des produits bioalimentaires. Pour exécuter l'ensemble de ses mandats, le Ministère s'appuie sur les directions générales des politiques agroalimentaires, du développement régional et du développement durable, de l'alimentation (comprenant le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale), de l'innovation et de la formation (incluant l'Institut de technologie agroalimentaire), des pêches et de l'aquaculture commerciales et des services à la gestion, ainsi que sur Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ).

Par ailleurs, trois organismes relèvent directement du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ils ont chacun des rôles bien précis dans le déploiement des divers instruments de la politique agricole et agroalimentaire québécoise et de la politique relative au secteur des pêches et de l'aquaculture. Ces organismes sont La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec et la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

2. Les choix budgétaires

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel totalise 703,0 M\$. La répartition se présente comme suit : 55,0 % du budget est consacré au Ministère et 45,0 % aux organismes, comme en témoigne la figure ci-contre. Pour ce qui est des organismes, la plus grande partie du budget, soit 305,0 M\$, est allouée à La Financière agricole du Québec, responsable de l'administration des programmes de gestion des risques financiers destinés aux entreprises agricoles. Ce budget est maintenu en vertu des termes prévus à la convention en cours.



En ce qui a trait au budget du Ministère, les ressources consacrées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles sont augmentées de 7,3 M\$, pour atteindre un total de 110,9 M\$, afin de tenir compte de la croissance inhérente des coûts de cette intervention. L'année 2007 marque l'entrée en vigueur de modifications majeures. Notamment, au lieu de défrayer individuellement 30 000 producteurs agricoles, le Ministère verse directement aux municipalités du Québec la somme équivalant au remboursement des taxes de ces producteurs. Ce nouveau régime représente un allègement administratif appréciable pour les producteurs agricoles et aura des effets bénéfiques aussi bien sur la trésorerie des exploitations agricoles que sur celle des municipalités.

Les autres choix budgétaires du Ministère concernent en priorité trois orientations stratégiques touchant le développement économique et régional du secteur bioalimentaire, la sécurité des aliments et la santé animale, ainsi que la protection de l'environnement et la cohabitation harmonieuse sur le territoire.

Orientation 1 : Appuyer le développement économique du bioalimentaire en partenariat avec l'industrie ainsi que les acteurs gouvernementaux et régionaux

Actions envisagées

Les actions déterminantes sur lesquelles le Ministère entend concentrer ses efforts quant à cette orientation sont les suivantes :

- Mise en application du Programme d'appui à la replantation des vergers de pommiers au Québec;
- Collaboration aux travaux liés aux chantiers mis en œuvre dans les secteurs de la capture, de la transformation et de la commercialisation, dans le contexte du suivi du Forum québécois des partenaires des pêches;
- Mise en œuvre d'un nouveau programme de soutien à l'industrie de la récupération et de la transformation bovines se rapportant à la réglementation fédérale sur le retrait de parties de bovins désignées comme matériel à risque spécifié;
- Consolidation du rôle de TRANSAQ comme catalyseur du développement de la transformation alimentaire québécoise, notamment par l'appui au développement des entreprises du secteur de la fabrication des boissons alcooliques artisanales et la poursuite du plan de valorisation des produits régionaux et de niche;
- Consolidation des partenariats en matière de recherche et de développement ainsi que de transfert technologique;
- Poursuite des efforts dans le domaine de la formation spécialisée par la mise en œuvre du plan d'affaires 2006-2008 de l'Institut de technologie agroalimentaire.

Orientation 2 : Répondre aux besoins nouveaux en matière de sécurité des aliments et de santé animale par l'amélioration des outils de gestion des risques

Actions envisagées

Les actions déterminantes s'inscrivant sous cette orientation sont les suivantes :

- Poursuite du développement de la traçabilité, ce qui comprend la finalisation de la réglementation nécessaire à son implantation pour les viandes bovines depuis l'abattoir jusqu'à la vente d'aliments au détail;
- Réalisation des travaux visant la mise à niveau des laboratoires d'épidémiosurveillance et de pathologie animale de Saint-Hyacinthe et de Québec;
- Consolidation du plan de surveillance au regard de l'influenza aviaire, notamment au moyen de la centrale de signalement destinée précisément à recueillir les données sur les mortalités d'oiseaux.

Orientation 3 : Aider les producteurs agricoles et aquacoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire

Actions envisagées

À ce chapitre, le Ministère poursuit ses interventions en mettant l'accent sur les actions suivantes :

- Mise en œuvre, avec les partenaires, du Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010 portant sur la qualité de l'eau, la réduction et la rationalisation de l'usage des pesticides, la biodiversité, les changements climatiques et l'efficacité énergétique de même que la cohabitation harmonieuse et la valorisation de l'effort agroenvironnemental des agricultrices et agriculteurs;
- Poursuite du déploiement de la stratégie agroenvironnementale du Ministère, dont la réalisation du sondage sur les pratiques agroenvironnementales des fermes du Québec;
- Suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce visant la réduction des rejets de phosphore des piscicultures.

Par ailleurs, il importe de mentionner qu'une vaste consultation se déroule présentement sous l'égide de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Le mandat de la Commission est de dresser un état de situation sur les enjeux et les défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, d'examiner l'efficacité des interventions publiques actuelles et d'établir un diagnostic ainsi que de faire des recommandations en tenant compte de la compétitivité et des revenus agricoles, des attentes sociétales et de la mise en valeur des potentiels régionaux. Le dépôt des recommandations de la Commission est prévu pour janvier 2008.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses

Programme 1 : Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Le présent programme a pour objet le développement du potentiel et l'amélioration des performances technologiques liés à la production, à la transformation et à la conservation des produits bioalimentaires, tout en favorisant le respect de l'environnement. Il a également pour objet de former des personnes compétentes en agroalimentaire et d'assurer la sécurité des aliments.

Les dépenses de ce programme augmentent de 10,4 M\$, ce qui résulte de l'effet net d'une augmentation des crédits de 29,3 M\$ et de dépenses non récurrentes de 18,9 M\$ en 2006-2007.

L'augmentation des crédits s'explique principalement par l'ajout d'un budget de 10,0 M\$ pour l'adaptation de l'industrie de la récupération et de la transformation bovines relativement à l'élimination des parties de bovins désignées comme matériel à risque spécifié. De plus, l'enveloppe budgétaire allouée au Programme de crédit de taxes foncières agricoles augmente de 7,3 M\$ et celle destinée au programme Prime-Vert s'accroît de 3,1 M\$. Des crédits de 3,0 M\$ sont également prévus pour le Programme d'appui à la replantation des vergers de pommiers au Québec. Enfin, un ajout de 5,0 M\$ est fait au Fonds de suppléance pour les mesures visant à soutenir l'agriculture et les pêches dans le cadre de la Stratégie pour le développement de toutes les régions.

Par ailleurs, les dépenses non récurrentes en 2006-2007 proviennent principalement de l'aide spéciale de 15,2 M\$ accordée aux exploitations porcines pour couvrir les pertes causées par le circovirus porcin. De plus 3,6 M\$ ont été alloués pour la reconversion des producteurs de tabac.

Programme 2 : Organismes d'État

Ce programme vise à favoriser la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement approprié, à compenser les pertes de rendement dans les récoltes et à garantir un revenu annuel aux producteurs agricoles selon certaines modalités. Il vise aussi à soutenir la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et à préserver la vocation des sols arables.

Les crédits relatifs à ce second programme regroupent le budget de dépenses de 8,7 M\$ de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et de 3,5 M\$ pour la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, ainsi qu'une subvention de 305,0 M\$ à La Financière agricole du Québec. Cette aide résulte d'une convention conclue avec cet organisme et par laquelle le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'engage à verser, à l'acquis de La Financière agricole du Québec, une somme totale de 2 135,0 M\$ sur une période de sept ans débutant en 2001-2002. Ces sommes constituent l'enveloppe budgétaire prédéterminée consentie par le gouvernement du Québec à cet organisme.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	385 802,0	10 389,7	356 488,4	375 412,3
2. Organismes d'État	317 181,9	(480,4)	317 267,1	317 662,3
Total	702 983,9	9 909,3	673 755,5	693 074,6
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	2 084	(45)	—	2 129

Le budget d'investissements

En 2007-2008, le Ministère disposera d'un budget d'investissements pour ses projets d'immobilisations de 17,9 M\$, soit sensiblement le même qu'en 2006-2007.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007
		Variation	
Immobilisations	17 919,3	(951,5)	18 870,8
Prêts, placements et avances	500,0	—	500,0
Total	18 419,3	(951,5)	19 370,8

Annexe 1

Les organismes budgétaires

Les organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2007-2008	Dépense probable 2006-2007
Commission de protection du territoire agricole du Québec	8 717,5	8 783,7
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3 983,7 ¹	3 878,6

¹ Incluant des dépenses anticipées de 519 300 \$ pour l'augmentation prévue des revenus associés au crédit au net de la Régie des marchés agricoles du Québec.

Annexe 2**Les organismes autres que budgétaires****Les dépenses des organismes autres que budgétaires**

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Financière agricole du Québec	752 215,0	305 000,0	771 344,0	305 000,0
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	7 393,0	—	11 412,0	—

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

EN BREF

En 2007-2008, le Secrétariat du Conseil du trésor articulera ses actions autour des orientations suivantes :

- Assurer une gestion rigoureuse des dépenses et des effectifs;
- Assurer le renouvellement de l'effectif et des compétences tout en soutenant la modernisation de l'État;
- Moderniser le cadre de relations entre l'État et le secteur privé;
- Réviser les structures en vue de les simplifier et de les recentrer;
- Faire évoluer le cadre de gestion axé sur les résultats;
- Revoir nos façons de faire afin de répondre aux priorités gouvernementales.

Par ailleurs, l'enveloppe budgétaire du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » pour l'exercice 2007-2008, est de 599,9 M\$, en diminution de 5,9 % par rapport à la dépense probable 2006-2007.

1. La présentation du portefeuille ministériel

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » regroupe, pour les fins du présent document, les activités du Secrétariat et celles de la Commission de la fonction publique. Chacune de ces deux organisations est présentée distinctement, à l'exception du plan budgétaire qui intègre les deux organisations, conformément à la structure budgétaire approuvée par le Conseil du trésor pour 2007-2008.

Le Secrétariat du Conseil du trésor

Le Secrétariat assiste le Conseil du trésor et sa présidente dans leurs fonctions de gouverne. Il les conseille en matière de gestion des ressources et de modernisation de l'État. En ce qui concerne son rôle d'organisme central, le Secrétariat donne des orientations aux ministères et aux organismes en matière de gestion des ressources humaines, budgétaires, matérielles et informationnelles. Le Secrétariat soutient le Conseil du trésor et sa présidente en vue de :

- Préparer annuellement un projet de prévision de dépenses des ministères et des organismes avant le début de chaque exercice financier;
- Prendre des décisions appropriées sur la gestion des ressources et l'organisation administrative de l'État;
- Assister le gouvernement dans son rôle d'employeur du personnel de la fonction publique, de régulateur et de coordonnateur de négociations dans les secteurs public et parapublic;
- Faire des recommandations au gouvernement sur les demandes et les projets présentés par les ministères et les organismes;
- Fournir aux ministères et aux organismes des orientations en matière de gestion des ressources.

Le Secrétariat offre également certains services aux citoyens et aux entreprises. Ainsi, il fournit de l'information concernant les façons de faire affaire avec le gouvernement et les politiques gouvernementales de gestion.

La Commission de la fonction publique

La Commission de la fonction publique a pour mission de contribuer, au nom de l'Assemblée nationale, à garantir l'égalité d'accès de tous les citoyens à la fonction publique, la compétence des personnes recrutées et promues de même que l'impartialité et l'équité des décisions prises en matière de gestion des ressources humaines.

L'exercice de la mission de la Commission contribue à préserver les principes fondamentaux de neutralité et d'égalité d'accès, notamment en ce qui a trait à la contribution optimale des diverses composantes de la société québécoise, ainsi qu'à maintenir des comportements éthiques dans la gestion des ressources humaines. En effet, par son action, la Commission s'assure que les décisions prises par les gestionnaires en matière de gestion des ressources humaines s'appuient non seulement sur la loi, mais encore qu'elles valorisent les comportements éthiques des employés et des gestionnaires dans l'exercice de leurs fonctions.

La Commission entend les recours exercés en certaines matières par les membres et dirigeants d'organismes et par les fonctionnaires, vérifie le caractère impartial et équitable des décisions qui affectent ces derniers, s'assure de l'observation des lois et des règlements relatifs au système de recrutement et de promotion, effectue la certification des moyens d'évaluation, produit des études, fait des vérifications et formule des recommandations aux autorités, donne des avis au Conseil du trésor lorsque celui-ci décide de soustraire un emploi ou une catégorie d'emploi des dispositions de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1) et fait rapport directement à l'Assemblée nationale.

2. Les choix budgétaires

Pour l'exercice 2007-2008, les priorités du Secrétariat sont le soutien à la présidente du Conseil du trésor dans ses fonctions de gouverne. Le Secrétariat a ainsi procédé à des choix budgétaires en fonction d'assurer la continuité des réalisations énoncées dans le Plan de modernisation, ainsi que dans le Plan de gestion des ressources humaines.

En lien avec la volonté gouvernementale de moderniser l'État, une partie des responsabilités opérationnelles en ressources humaines est désormais déléguée au Centre de services partagés du Québec (CSPQ). Celui-ci continue de rendre des services rémunérés par le Secrétariat en matière de tenue de concours de recrutement, d'évaluation et de système de soutien à ces opérations. Ce choix a nécessité, d'une part, un transfert de 22 ETC supplémentaires au CSPQ au cours de l'année 2006-2007 ainsi qu'un réaménagement de crédits permettant de rémunérer ces services, et d'autre part, des changements à son organisation administrative.

De plus, depuis la fin de l'exercice budgétaire 2006-2007, toujours dans l'optique d'une recherche d'une plus grande efficacité, le Secrétariat a confié certaines activités de services financiers au CSPQ, dont celles relatives au service de traitement des opérations Grand livre, comptes à payer et de revenus, de traitement comptable des immobilisations, de communication avec les fournisseurs ainsi que de gestion documentaire. Ces services sont également rémunérés et c'est pourquoi le Secrétariat a, à cet effet, transféré 8 ETC au CSPQ et a procédé à un réaménagement de crédits.

Globalement, le Secrétariat a transféré, depuis le 1^{er} avril 2006, un total de 140 ETC au CSPQ relativement à la délégation d'activités en ressources humaines, financières et informationnelles. Des crédits de 2,0 M\$ ont également été prévus afin de soutenir le CSPQ en 2007-2008 dans la mise en place du Centre gouvernemental de traitement de la paie.

Les détails des variations des diverses composantes du budget du Secrétariat sont présentés à la section portant sur le plan budgétaire.

Orientation 1 : Assurer une gestion plus rigoureuse des dépenses et des effectifs

Actions envisagées

- Veiller au respect des enveloppes budgétaires allouées aux ministères et aux organismes;
- Assurer le suivi du plan de réduction de la taille de l'État;
- Poursuivre la consultation sur le projet de cadre de gouvernance des projets d'infrastructure publique;
- Faire adopter ce cadre par le gouvernement et procéder à sa mise en œuvre.

Orientation 2 : Assurer le renouvellement de l'effectif et des compétences tout en soutenant la modernisation de l'État

Actions envisagées

- Réaliser des études d'attraction et de rétention du personnel dans le cadre de la gestion prévisionnelle de main-d'œuvre;
- Réaliser, en concertation avec les partenaires gouvernementaux, une étude sur la planification de la main-d'œuvre dans le secteur des ressources informationnelles;
- Mettre en place, en concertation avec les ministères et les organismes, une stratégie pour faire la promotion et la valorisation de la fonction publique;
- Moderniser les systèmes supportant la gestion des ressources humaines en mettant en place un libre-service donnant accès aux données de la fonction publique, ainsi qu'une plate-forme Web pour favoriser la mobilité du personnel;
- Poursuivre la mise en place d'une démarche d'implantation d'une culture de reconnaissance.

Orientation 3 : Moderniser le cadre de relations entre l'État et le secteur privé

Action envisagée

- Poursuivre l'exercice de concertation avec les partenaires au plan réglementaire, en poursuivant les mêmes objectifs d'uniformisation et de simplification.

Orientation 4 : Réviser les structures en vue de les simplifier et de les recentrer

Action envisagée

- Mettre en œuvre des rapports des groupes de travail sur l'examen des organismes du gouvernement.

Orientation 5 : Faire évoluer le cadre de gestion axé sur les résultats

Action envisagée

- Proposer des améliorations visant la saine gestion de l'administration gouvernementale dans la foulée du Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) déposé à l'Assemblée nationale par la présidente du Conseil du trésor.

Orientation 6 : Revoir les façons de faire du Secrétariat afin de répondre aux priorités gouvernementales

Actions envisagées

- Mettre en place des outils favorisant le développement d'une culture de reconnaissance au Secrétariat;
- Revoir les façons de faire en vue d'optimiser les processus d'affaires, notamment dans les domaines des ressources financières et matérielles, à la suite de l'implantation de la Stratégie d'affaires à la gestion intégrée des ressources.

La Commission de la fonction publique

Tout en assumant le maintien des opérations courantes, la Commission de la fonction publique entend mettre l'accent sur le règlement harmonieux des litiges et sur la réduction des délais d'enquêtes et de réalisation des études et des vérifications. La Commission entend également poursuivre ses efforts en vue de favoriser une plus grande adhésion des organisations à ses recommandations et d'accroître la confiance des citoyens envers la fonction publique.

La rémunération représente 85,0 % des prévisions de dépenses de la Commission et près de 90,0 % des ressources humaines allouées sont consacrées à la réalisation des opérations découlant de sa mission. En effet, la Commission maintient d'année en année son choix de consacrer le moins possible de ressources humaines à sa gestion, tout en maintenant un degré d'autonomie compatible avec ses responsabilités particulières de tribunal administratif et d'organisme de surveillance.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses

Programme 1 : Secrétariat du Conseil du trésor

Ce programme regroupe les dépenses visant à soutenir le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement sur la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, ainsi qu'en matière de modernisation de l'État. On y retrouve également les dépenses liées aux fonctions gouvernementales sous la responsabilité du Secrétariat, notamment en matière de dotation et de recrutement. Ce programme pourvoit aussi au financement des programmes de reconstruction des régions sinistrées à la suite du verglas de janvier 1998 et des pluies diluviennes survenues en juillet 1996, ainsi qu'à des contributions du gouvernement à titre d'employeur. Une provision permet également de transférer, entre programmes ou portefeuilles, toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes.

Le budget de dépenses de 2007-2008 est inférieur de 161,8 M\$ à la dépense probable 2006-2007. Cette baisse résulte principalement de l'inscription en 2006-2007 d'une dépense équivalente aux fins de l'équité salariale.

Programme 2 : Commission de la fonction publique

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission afin de lui permettre de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, de certifier les moyens d'évaluation, d'entendre les recours prévus par la loi, de donner des avis et d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et de faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

L'augmentation du budget de la Commission reflète la hausse du coût du loyer.

Programme 3 : Régimes de retraite et d'assurances

Ce programme regroupe des dépenses de 321,5 M\$ au titre de contributions du gouvernement aux régimes de retraite des employés des ministères et organismes budgétaires et des juges ainsi que 4,4 M\$ pour les assurances collectives sur la vie des employés des secteurs public et parapublic. Les dépenses des régimes de retraite applicables aux employés des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les budgets des ministères concernés. Par ailleurs, le Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale est inclus dans le budget de dépenses de l'Assemblée nationale.

La baisse de ce programme concerne uniquement les régimes de retraite. L'impact de la rétroactivité versée en 2006-2007 aux employés de la fonction publique relativement à l'équité salariale de même que la réduction anticipée de l'effectif en 2007-2008 expliquent principalement cette variation.

Programme 4 : Fonds de suppléance

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses additionnelles pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux. Le total des dépenses affectées à ce programme en 2007-2008 s'élève à 144,6 M\$.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Secrétariat du Conseil du trésor ¹	125 866,2	(161 753,2)	117 785,0	287 619,4
2. Commission de la fonction publique	3 484,6	618,0	3 476,7	2 866,6
3. Régimes de retraite et d'assurances	325 902,5	(21 343,1)	347 245,6	347 245,6
4. Fonds de suppléance	144 610,3	144 610,3	232 097,7	—
Total	599 863,6	(37 868,0)	700 605,0	637 731,6
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	473	(22)	—	495

Note : Le programme Fonds de suppléance comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

¹ La dépense probable pour 2006-2007 inclut un montant de 161,0 M\$ à l'égard de la provision pour l'équité salariale.

Le budget d'investissements

Le budget d'investissements du Secrétariat se compose essentiellement de provisions totalisant 708,5 M\$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements et avances » se situant au Fonds de suppléance. L'une de ces provisions d'un montant de 375,0 M\$ a pour but de pourvoir aux besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes, à condition que les sommes ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice. Une autre de 333,0 M\$ consiste à pourvoir à l'inscription dans les états financiers du gouvernement, à compter de 2006-2007, d'un passif environnemental et la mise en œuvre d'un plan de restauration sur dix ans des sites contaminés.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007
		Variation	
Immobilisations	259,1	—	259,1
Prêts, placements et avances	708 200,0	602 975,6	105 224,4
Total	708 459,1	602 975,6	105 483,5

Annexe 1**L'organisme budgétaire****L'organisme budgétaire**
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2007-2008	Dépense probable 2006-2007
Commission de la fonction publique	3 484,6	2 866,6

Annexe 2

L'organisme autre que budgétaire

Pour l'exercice financier 2007-2008, le budget de dépenses de l'Agence des partenariats public-privé du Québec sera financé par les revenus provenant de facturations aux ministères pour des services conseils ainsi que pour la réalisation de projets spécifiques.

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence des partenariats public-privé du Québec	8 105,6	—	7 745,0	—

Les fonds spéciaux

Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées

Le Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées est affecté au financement des dépenses exceptionnelles d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement à la suite du sinistre causé par les pluies diluviennes survenues en juillet 1996, principalement dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il est également consacré au financement du programme de reconstruction et de relance économique des régions concernées.

Un des objectifs visés par la mise en place du Fonds consiste à regrouper tous les coûts liés au sinistre afin de faciliter la production, par le ministère de la Sécurité publique, des demandes d'avances et des réclamations au gouvernement fédéral pour la partie des coûts que ce dernier assume en vertu de son programme d'aide, qui prévoit un remboursement pouvant atteindre 90,0 % des dépenses admissibles. Les crédits nécessaires au paiement des dépenses du Québec sont prévus dans le programme 1 du Secrétariat. Ces dépenses représentent principalement les frais financiers comptabilisés au Fonds. Par ailleurs, le montant indiqué pour l'investissement concerne la réalisation de l'aménagement d'infrastructures visant à régulariser les crues du bassin versant du Lac Kénogami.

Depuis l'exercice 1996-1997, les dépenses comptabilisées au Fonds totalisent 498,0 M\$. La part assumée par le gouvernement du Québec est de 154,7 M\$, alors que celle du gouvernement du Canada est de 343,3 M\$.

Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor

Le Fonds des technologies de l'information est affecté au financement des dépenses engagées par le Secrétariat pour la réalisation d'investissements qui visent principalement le développement de systèmes d'information et d'outils de gestion. Les crédits nécessaires au paiement des dépenses du Fonds sont prévus dans le programme 1, Secrétariat du Conseil du trésor.

Fonds relatif à la tempête de verglas

Le Fonds relatif à la tempête de verglas permet de rassembler les informations liées à ce sinistre survenu du 5 au 9 janvier 1998, touchant plus spécifiquement les régions de la Montérégie et de Montréal. Il facilite également la production des demandes d'avances et des réclamations de remboursements présentées par le ministère de la Sécurité publique au gouvernement fédéral pour la partie des coûts que ce dernier assume en vertu de son programme d'aide, lequel prévoit un remboursement pouvant atteindre 90,0 % des dépenses admissibles.

Les dépenses remboursables par le gouvernement fédéral sont comptabilisées distinctement dans un compte à fin déterminée. Ce compte permet le dépôt des sommes provenant du gouvernement du Canada au regard du sinistre.

Pour le gouvernement du Québec, l'affectation budgétaire provient en partie du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, soit 24,4 M\$ par année jusqu'à l'exercice 2014-2015. Cette affectation vise à répondre à l'engagement du gouvernement du Québec à verser annuellement à Hydro-Québec une compensation pour le rétablissement du réseau. Les sommes se rapportant aux autres dépenses imputées au Fonds sont prévues au programme 1 du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale ». Ces dépenses représentent principalement les frais financiers comptabilisés au Fonds.

Depuis l'exercice 1997-1998, les dépenses comptabilisées au Fonds totalisent 1 191,9 M\$. De ce total, un montant de 600,4 M\$ représente la part assumée par le gouvernement du Québec et la différence, soit 591,5 M\$, est assumée par le gouvernement du Canada.

Annexe 2 (suite)

Les fonds spéciaux

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées				
Dépenses	4 994,6	4 994,6	8 685,2	8 685,2
Investissements	3 285,0		1 728,0	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor				
Dépenses	701,4	701,4	822,0	822,0
Investissements	1 925,0		700,6	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds relatif à la tempête de verglas				
Dépenses	26 970,0	2 570,0	26 920,0	2 520,0
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

CONSEIL EXÉCUTIF

EN BREF

En 2007-2008, le Ministère soutiendra le développement d'une vision gouvernementale et favorisera la cohérence et l'efficacité des actions du gouvernement. Pour ce faire, le Ministère entend fournir tout l'appui nécessaire à la définition des priorités d'action gouvernementale. Il en assurera la mise en œuvre par les différents ministères, en mettant l'accent sur la cohérence des actions entreprises et en procédant à la coordination nécessaire à cette fin.

Dans la poursuite de la réorganisation amorcée en 2006-2007, le Ministère entend consolider la coordination et la planification des activités de communication en lien avec les priorités gouvernementales.

Conformément à l'orientation de renforcer la francophonie canadienne et dans le contexte des célébrations soulignant le 400^e anniversaire de la Ville de Québec, la mise en œuvre du Centre de la francophonie des Amériques débutera au cours de l'exercice financier 2007-2008.

Un nouveau Fonds au montant de 125,0 M\$ a été annoncé lors du Forum socioéconomique des Premières Nations afin de financer les initiatives autochtones de nature économique, communautaire ou consultative.

Dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, qui en est à sa 2^e année, une somme de 48,8 M\$ sera consacrée en 2007-2008 pour favoriser l'engagement de la jeunesse dans sa réussite.

Dans le cadre de la réforme des institutions démocratiques, les travaux en vue d'une révision de la Loi électorale se poursuivront.

Le Ministère participera financièrement à la Commission d'enquête sur l'effondrement d'une partie du viaduc du boulevard de la Concorde à Laval, créée le 3 octobre 2006, et qui a pour mandat d'enquêter sur les circonstances de l'effondrement, d'en déterminer les causes et de faire des recommandations au gouvernement sur les mesures à prendre pour éviter que cela ne se reproduise. Il est prévu que la Commission complétera ses travaux et soumettra son rapport final et ses recommandations, au plus tard le 15 octobre 2007.

Le Ministère assumera les frais relatifs aux activités de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, créée le 8 février 2007, dont le mandat est de dresser un portrait fidèle des pratiques d'accommodement, d'effectuer une analyse des enjeux qui y sont associés, de mener une vaste consultation, et de formuler des recommandations au gouvernement visant à s'assurer que les pratiques d'accommodement sont conformes aux valeurs de la société québécoise. La Commission doit déposer un rapport de ses travaux et recommandations au gouvernement au plus tard le 31 mars 2008.

1. La présentation du portefeuille ministériel

Le Ministère a pour mission :

- De soutenir la prise de décisions du gouvernement en assurant les fonctions d'analyse, de conseil et de coordination auprès du Premier ministre et du Conseil des ministres;
- De favoriser le développement d'une vision gouvernementale, ainsi que la cohérence et l'efficacité des actions gouvernementales;
- D'assumer la responsabilité de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, de la réforme des institutions démocratiques, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. À ce titre :
 - Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes et soutient le ministre responsable dans sa mission de veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec, à l'intégrité de ses institutions, à la défense et à la promotion de ses intérêts dans ses relations avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et territoires ainsi qu'au renforcement de la francophonie canadienne;
 - Le Secrétariat aux affaires autochtones a pour mission de soutenir le ministre responsable dans la coordination de l'action gouvernementale en milieu autochtone et l'établissement de relations harmonieuses et de partenariat entre le gouvernement, les Autochtones et la population en général;
 - Le Secrétariat à la jeunesse, sous la responsabilité du Premier ministre, s'assure de la coordination et veille à la cohérence et à la complémentarité de l'ensemble des actions gouvernementales en matière de jeunesse. De plus, il consulte et soutient les principaux acteurs jeunesse dans le but de favoriser la participation active des jeunes à la société québécoise;
 - Le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information a pour mission de soutenir l'action du ministre responsable au regard des diverses lois de nature électorale et parlementaire, d'une part, ainsi que des lois et règlements en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, d'autre part.

2. Les choix budgétaires

Appui et conseil auprès du Conseil exécutif pour une cohérence et une coordination efficace de l'action gouvernementale

Des ressources financières de l'ordre de 11,8 M\$ seront consacrées à des activités de soutien à la prise de décision du gouvernement. Le Ministère assurera, à ce titre, des fonctions d'analyse, de conseil et de coordination. De plus, il procédera à la mise à jour des priorités gouvernementales et au suivi de leur déploiement.

La vision et les priorités d'action du gouvernement doivent être définies avec clarté, rigueur et cohérence en plus de répondre aux besoins et préoccupations de la population.

Pour ce faire, les actions envisagées sont les suivantes :

- Coordonner la mise en œuvre de la vision gouvernementale et des priorités d'action de manière à assurer la cohérence des politiques avec celles-ci;
- Assurer le suivi des dossiers prioritaires et stratégiques pour le gouvernement;
- Contribuer à la mise en place d'une administration publique efficace et orientée vers les besoins des citoyens et des entreprises;
- Assurer le renouvellement d'une haute fonction publique performante et engagée qui partage des valeurs d'intégrité et d'éthique.

Des ressources financières de l'ordre de 16,4 M\$ seront utilisées afin d'améliorer la cohérence et la coordination de la communication gouvernementale.

À cet effet, les actions envisagées sont les suivantes :

- Mettre en place, pour chacune des priorités gouvernementales, des équipes-projets regroupant des ressources spécialisées en communication en poste dans différents ministères;
- Réaliser l'exercice de planification annuelle afin d'assurer la cohérence, la pertinence et la complémentarité des campagnes et des activités de communication des ministères et organismes;
- Identifier parmi les événements devant faire l'objet d'une coordination au plan des communications, ceux qui permettent de véhiculer les messages gouvernementaux.

Affaires intergouvernementales canadiennes

Défense et promotion des intérêts du Québec au sein du Canada

Une enveloppe de 7,6 M\$ sera consacrée à la défense et à la promotion des intérêts du Québec au sein du Canada.

Pour ce faire, les interventions du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes viseront à renforcer la cohérence des actions et à accroître davantage l'influence du Québec dans les débats relatifs à l'évolution du fédéralisme canadien. Le Secrétariat verra aussi à promouvoir des rapports harmonieux entre les deux ordres de gouvernement au Canada, ainsi qu'une évolution vers un système fédéral ouvert à l'asymétrie, à l'autonomie des provinces et à l'épanouissement des identités particulières. Les principales actions envisagées en 2007-2008 sont les suivantes :

- Participation à des conférences, des colloques et des événements scientifiques d'envergure sur l'évolution du fédéralisme et production de textes concernant la situation du Québec, le dossier des relations intergouvernementales et la réflexion en matière institutionnelle et constitutionnelle;
- Positionnements du Québec relativement aux actions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Renforcement de la francophonie canadienne

Un montant de l'ordre de 5,3 M\$ sera alloué au renforcement de la francophonie canadienne dont 2,0 M\$ pour le Centre de la francophonie des Amériques.

En 2007-2008, les interventions du Secrétariat s'articuleront autour de deux objectifs. Le premier vise à regrouper les forces vives de la francophonie dans les Amériques au sein d'un Centre de la francophonie des Amériques, en vue de favoriser le rayonnement de la francophonie à l'échelle continentale. Le deuxième permettra de favoriser une meilleure connaissance réciproque entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes. À cet effet, les actions envisagées sont les suivantes :

- Mise en œuvre du Centre comprenant une programmation axée notamment sur les célébrations soulignant le 400^e anniversaire de la Ville de Québec;
- Mise en œuvre de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne.

Affaires autochtones

Un budget de 183,4 M\$ sera affecté à la poursuite d'actions gouvernementales coordonnées pour le développement social, économique et culturel des Autochtones du Québec.

Le Secrétariat aux affaires autochtones poursuivra ses actions dans le but de contribuer à bâtir des communautés pleinement épanouies au sein de la société québécoise. Pour ce faire, les actions envisagées en 2007-2008 sont les suivantes :

- Assurer le suivi des engagements pris dans le cadre du Forum sur le développement social et économique des Premières Nations;
- Poursuivre les engagements découlant des ententes de développement conclues avec les nations autochtones;
- Soutenir les initiatives autochtones de nature économique, communautaire et consultative.

Jeunesse

Stratégie d'action jeunesse

La Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 a été lancée le 29 mars 2006. Une somme de 48,8 M\$, dont un montant d'environ 16,0 M\$ proviendra d'un compte à fin déterminée, sera consacrée à la réalisation de sa deuxième année. Cette stratégie vise à améliorer la santé et le bien-être des jeunes, à favoriser leur réussite éducative, à favoriser leur insertion professionnelle, à accroître la place qu'ils occupent dans la société, à améliorer le soutien qui leur est offert et à développer une culture de l'entrepreneuriat.

Ainsi, les efforts du Secrétariat à la jeunesse se poursuivront dans la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009. Le Secrétariat verra aussi à renforcer la concertation interministérielle en matière de jeunesse de même qu'avec les partenaires non gouvernementaux. À cet effet, les actions envisagées en 2007-2008 sont les suivantes :

- Coordonner les travaux du comité interministériel responsable de la Stratégie d'action jeunesse;
- Coordonner les travaux du comité des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse formé de représentants des groupes qui travaillent auprès des jeunes ou qui les représentent;
- Poursuivre, en collaboration avec les partenaires, la réalisation des mesures de la Stratégie.

Réforme des institutions démocratiques et de l'accès à l'information

Réforme des institutions démocratiques

Des ressources de l'ordre de 1,1 M\$ seront consacrées au soutien de la mise en œuvre du projet gouvernemental de réforme des institutions démocratiques.

- Les interventions du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques viseront notamment à assurer le suivi des recommandations du Directeur général des élections et des parlementaires au regard du mode de scrutin ainsi que des propositions en matière de financement des partis politiques qui pourraient être mises de l'avant dans le cadre des travaux entrepris par le Directeur général des élections et le Comité consultatif. Le Secrétariat visera aussi à soutenir l'action du ministre au regard de divers lois et règlements de nature électorale et parlementaire et à formuler des avis au gouvernement au regard de divers lois et règlements de nature électorale et parlementaire.

Commission d'accès à l'information

Des ressources de l'ordre de 4,1 M\$ seront allouées à la Commission d'accès à l'information pour assumer les différents volets de son mandat, notamment pour l'adjudication, à l'égard des demandes de révision ou d'examen de mécontentes, et pour les activités de surveillance, tant en regard de l'accès aux documents des organismes publics que de la protection des renseignements personnels détenus par les organismes publics et par les entreprises. Pour ce faire, les actions envisagées sont les suivantes :

- Approuver les ententes de communication de renseignements personnels conclues entre les organismes publics;
- Donner des avis sur des projets de lois, de règlements et d'autres projets gouvernementaux ayant un impact sur l'accès aux documents des organismes publics ou sur la protection des renseignements personnels;
- Disposer des demandes de révision qui lui sont adressées concernant l'accès aux documents des organismes publics et des demandes d'examen de mécontentes découlant de recours exercés en application de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (L.R.Q., c. P-39.1);
- Procéder à des inspections ou à des enquêtes concernant le respect des lois qu'elle est chargée d'administrer;
- Mettre en œuvre les modifications apportées à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) et la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, à l'égard de sa mission.

Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Une enveloppe de 0,6 M\$ sera consacrée au soutien des ministères et organismes dans l'application de la législation. Ainsi, les actions envisagées en 2007-2008 sont les suivantes :

- Informer ou former les organismes publics de la mise en œuvre des modifications apportées à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que pour l'application de la loi en général;
- Procéder à l'élaboration du projet de règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels;
- Formuler des avis au gouvernement en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses

Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur

Ce programme permet au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions administratives et représentatives qui lui sont dévolues.

Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

L'objectif du programme est de conseiller et d'appuyer le premier ministre et le Conseil exécutif, ainsi que d'assurer le bon déroulement des activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Ce programme se compose des éléments suivants :

- Cabinet du premier ministre;
- Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif;
- Direction générale de l'administration;
- Indemnités de l'exécutif;
- Secrétariat à la communication gouvernementale;
- Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communication gouvernementale.

La variation entre le budget de dépenses 2007-2008 et la dépense probable 2006-2007 est principalement attribuable à la gestion de la provision pour la réalisation de projets de communication gouvernementale, qui a impliqué des virements de crédits à d'autres programmes du gouvernement.

De plus, le budget de dépenses 2007-2008 inclut 5,1 M\$ pour la réalisation des activités de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles et de la Commission d'enquête sur l'effondrement d'une partie du viaduc du boulevard de la Concorde.

Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes

Ce programme vise à assurer la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et territoires du Canada. Il se compose des éléments suivants :

- Cabinet du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information;
- Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- Représentation du Québec au Canada;
- Coopération intergouvernementale et francophonie.

L'augmentation du budget de dépenses 2007-2008 par rapport à la dépense probable 2006-2007 résulte principalement de la mise en œuvre du Centre de la francophonie des Amériques.

Programme 4 : Affaires autochtones

Ce programme vise à assurer l'établissement et le maintien de relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones et à favoriser leur développement au sein de la société québécoise.

L'augmentation du budget de dépenses 2007-2008 comparativement à la dépense probable 2006-2007 s'explique principalement par la mise en place du Fonds d'initiatives autochtones annoncé lors du Forum socioéconomique des Premières Nations (15,7 M\$) et, par le fait, que l'entente relative aux transferts des terres entre Oujé-Bougoumou et Mistissini n'a pas été conclue en 2006-2007 (10,0 M\$).

Programme 5 : Jeunesse

Ce programme a pour objet de coordonner l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse et d'assurer des services de soutien au premier ministre, qui assume directement la responsabilité des dossiers de la jeunesse. Il se compose des éléments suivants :

- Secrétariat à la jeunesse;
- Conseil permanent de la jeunesse.

L'augmentation du budget de dépenses 2007-2008 par rapport à la dépense probable 2006-2007 s'explique par la poursuite de la réalisation des mesures prévues à la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009. Outre l'ajout de crédits de transferts totalisant 27,2 M\$, un montant d'environ 16,0 M\$ proviendra d'un compte à fin déterminée.

Programme 6 : Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information

Ce programme vise à soutenir le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets gouvernementaux de réforme des institutions démocratiques et d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Ce programme vise également à assurer la surveillance et le contrôle de l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il se compose des éléments suivants :

- Réforme des institutions démocratiques;
- Commission d'accès à l'information;
- Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Le budget de dépenses par programmes (en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	857,5	(216,7)	857,5	1 074,2
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	75 392,2	24 053,7	71 317,7	51 338,5
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	14 280,1	2 917,1	12 380,9	11 363,0
4. Affaires autochtones	183 453,2	27 833,6	167 238,7	155 619,6
5. Jeunesse	36 635,2	28 146,2	9 381,1	8 489,0
6. Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information	5 776,5	389,7	5 936,3	5 386,8
Total	316 394,7	83 123,6	267 112,2	233 271,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	702	(10)	—	712

Le budget d'investissements

Le budget d'investissements du Ministère s'élève à 1,3 M\$. Il comprend notamment le budget projeté pour l'acquisition des équipements informatiques nécessaires aux opérations courantes. L'augmentation du budget d'investissements est attribuable à l'ajout de 0,4 M\$ pour l'achat des équipements requis au Centre de la francophonie des Amériques.

Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007
		Variation	
Immobilisations	1 227,6	350,0	877,6
Prêts, placements et avances	106,5	—	106,5
Total	1 334,1	350,0	984,1

Annexe 1

Les organismes budgétaires

Les organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2007-2008	Dépense probable 2006-2007
Conseil permanent de la jeunesse	708,0	706,6
Commission d'accès à l'information	4 153,1	4 153,3

CULTURE, COMMUNICATIONS ET CONDITION FÉMININE

EN BREF

La poursuite du programme Placements Culture qui permettra d'injecter un montant supplémentaire de 8,0 M\$ en 2007-2008 pour l'accroissement de l'investissement privé, la diversification des sources de financement en culture et en communication et la stabilisation du financement des organismes.

L'ajout d'une somme récurrente de 10,0 M\$ dans les budgets de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) pour la production de longs métrages québécois.

Le lancement de l'appel de propositions entourant la construction de la salle de concert de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) en mode partenariat public-privé.

La mise en œuvre du Fonds du patrimoine culturel québécois destiné à soutenir la restauration, le recyclage, la mise aux normes et la diffusion d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois.

À la suite de l'adoption de la politique Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, la mise en œuvre des mesures prévues dans le plan d'action 2007-2010, notamment celles concernant l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) et la prévention de toutes les formes de violence envers les femmes.

La promotion et la qualité de la langue française au Québec qui demeurent au cœur des priorités gouvernementales.

1. La présentation du portefeuille ministériel

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, appuyé par les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger. La finalité du Ministère consiste à stimuler, de concert avec les organismes et les sociétés d'État, la vitalité culturelle, artistique et citoyenne du Québec, fondement de notre identité.

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique et le patrimoine, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art, édition), l'architecture, ainsi que le loisir culturel.

Pour ce qui est des communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision, publicité), de l'audiovisuel, des télécommunications, de la télédistribution, du multimédia et de la communication.

Le Ministère assure la cohérence des interventions gouvernementales touchant le respect des droits des femmes en vue de l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine est responsable de la Charte de la langue française. Elle est assistée, à cet effet, par le Secrétariat à la politique linguistique et par trois organismes : l'Office québécois de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française et la Commission de toponymie.

2. Les choix budgétaires

Culture, Communications et Condition féminine

La répartition budgétaire s'est effectuée en fonction des priorités ministérielles et des principales orientations stratégiques retenues.

Orientation 1 : Soutenir la création, la production, la diffusion et l'accès aux œuvres et aux contenus

Le Ministère affectera à cette orientation 438,1 M\$ en 2007-2008, dont :

— 70,5 M\$ sur les 81,2 M\$ alloués au Conseil des arts et des lettres du Québec en crédits de transfert;

- 50,3 M\$ sur les 60,0 M\$ alloués à la SODEC en crédits de transfert. Soulignons que ces crédits comprennent l'ajout d'un montant de 10,0 M\$ récurrent alloué pour la production de longs métrages québécois;
- 15,1 M\$ à la Société de la Place des Arts de Montréal et 4,9 M\$ à la Société du Grand Théâtre de Québec;
- 79,3 M\$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ);
- 24,4 M\$ au Musée de la Civilisation, 15,2 M\$ au Musée national des beaux-arts du Québec et 10,2 M\$ au Musée d'Art contemporain de Montréal;
- 21,8 M\$ au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

Outre les sommes dévolues aux sociétés d'État, le Ministère consacrera 146,4 M\$ à cette orientation. Les interventions du Ministère viseront, notamment à favoriser l'accessibilité et la fréquentation des bibliothèques publiques ainsi que l'accroissement des services offerts. Il poursuivra également ses efforts pour consolider le partenariat entre les musées, améliorant ainsi leur offre de services. Enfin, le Ministère s'assurera de la poursuite des travaux entourant la construction de la salle de concert de l'OSM.

Actions envisagées

- L'amélioration de l'offre aux citoyens et aux citoyennes d'une large gamme d'écrits et de livres par les bibliothèques et le démarrage de la mise à niveau du réseau des bibliothèques;
- La mise en œuvre du service de soutien aux institutions muséales et l'implantation des cellules régionales d'expertise en muséologie dans des régions pilotes;
- Le lancement de l'appel de propositions entourant la construction de la salle de concert de l'OSM en mode partenariat public-privé.

Orientation 2 : Favoriser la participation active des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle

Des budgets de 22,4 M\$ seront affectés à cette orientation en 2007-2008. Les interventions du Ministère viseront notamment à augmenter le nombre de jeunes participant à des activités artistiques et culturelles et à augmenter la population rejointe par une entente de partenariat.

Actions envisagées

- Le soutien à la mise en œuvre d'activités à caractère culturel de même qu'à la réalisation de projets régionaux, notamment par le biais du programme La culture à l'école;

- La négociation et la signature d'ententes de partenariat sur le territoire québécois, notamment pour la réalisation de projets avec les municipalités, les organismes autochtones et les conférences régionales des élus (CRE).

Orientation 3 : Soutenir le développement des communications au profit de la vie démocratique

Le Ministère consacrera, en 2007-2008, 65,5 M\$ dans les actions inscrites sous cette orientation. De cette somme, mentionnons que 60,4 M\$ sont versés à Télé-Québec.

Le Ministère poursuivra ses actions auprès des médias communautaires dans le but de permettre l'accès à une information locale et régionale diversifiée sur l'ensemble du territoire québécois.

Action envisagée

- Le suivi par le Comité permanent sur les médias communautaires des mesures touchant notamment le programme de Soutien aux médias communautaires et l'accompagnement des associations de médias communautaires auprès des différentes instances gouvernementales.

Orientation 4 : Contribuer au rayonnement et à la défense des intérêts du Québec en matière de culture et de communications sur le plan international

En 2007-2008, le Ministère entend consacrer 12,1 M\$ à cette orientation. À cet égard, il poursuivra ses efforts pour créer des conditions favorables au maintien des acquis et au développement des marchés, notamment en Amérique.

Action envisagée

- La mise en œuvre pour la seconde année des mesures d'action de la Politique internationale du Québec touchant l'identité et la culture.

Orientation 5 : Adapter le réseau public d'action culturelle et de l'industrie des communications

Le Ministère prévoit consacrer en 2007-2008 un budget de 1,2 M\$ aux actions découlant de cette orientation. Le Ministère poursuivra ainsi ses travaux pour sa nouvelle offre de services conformément aux objectifs du gouvernement en ligne. Il intensifiera ses actions dans le but de hausser le niveau des investissements dans la culture par une diversification des sources de revenus des organismes et des institutions.

Action envisagée

- Consolidation de l'implantation du système informatique et des processus administratifs nécessaires à la prestation électronique des services relative à la gestion de l'aide financière et à la gestion des requêtes ministérielles.

Orientation 6 : Consolider l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Ministère prévoit consacrer en 2007-2008 un budget de 7,2 M\$ aux actions découlant de cette orientation. De cette somme, mentionnons que 4,4 M\$ sont versés au Conseil du statut de la femme et 2,8 M\$ sont dédiés au Secrétariat à la condition féminine.

La politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait et le plan d'action qui en découle ont été rendus publics le 17 décembre 2006. Sur un horizon de dix ans, la politique comprend six grandes orientations et dix-huit objectifs à atteindre. Le premier plan renferme 63 mesures portées par 25 ministères et organismes.

Action envisagée

- L'implantation des mesures prévues au plan d'action dont le Ministère est responsable dans divers domaines, notamment la participation des femmes aux instances décisionnelles, la promotion de modèles et de comportements égalitaires, l'égalité économique entre les femmes et les hommes et le suivi des engagements des autres ministères et organismes.

La répartition budgétaire 2007-2008 selon les orientations¹

	M\$	%
Orientation 1 : Soutenir la création, la production, la diffusion et l'accès aux œuvres et aux contenus, incluant 291,7 M\$ pour les Sociétés d'État	438,1	80,2
Orientation 2 : Favoriser la participation active des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle	22,4	4,1
Orientation 3 : Soutenir le développement des communications au profit de la vie démocratique, incluant 60,4 M\$ pour Télé-Québec	65,5	12,0
Orientation 4 : Contribuer au rayonnement et à la défense des intérêts du Québec en matière de culture et de communications sur le plan international	12,1	2,2
Orientation 5 : Adapter le réseau public d'action culturelle et de l'industrie des communications	1,2	0,2
Orientation 6 : Consolider l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes, incluant 4,4 M\$ pour le Conseil du statut de la femme	7,2	1,3
Total	546,5	100,0

¹ Les orientations 1 à 5 correspondent aux énoncés du Plan stratégique 2005-2008 en matière de culture et de communications. L'orientation 6 concerne la Condition féminine. Par ailleurs, la répartition budgétaire selon les orientations ne comprend pas les coûts de fonctionnement du Ministère, du Conseil des arts et des lettres du Québec, de la Société de développement des entreprises culturelles, de la Commission des biens culturels du Québec et de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs. La Charte de la langue française fait l'objet d'une section distincte.

Charte de la langue française

En 2007-2008, le budget de dépenses de 23,0 M\$ alloué au programme Charte de la langue française sera réparti entre trois grandes orientations selon la ventilation exposée ci-après.

Orientation 1 : Renforcer le français comme langue du travail, du commerce et des affaires

En 2007-2008, des crédits de 13,4 M\$ seront affectés à cette orientation afin de poursuivre des actions pour la francisation des milieux de travail, ainsi que pour assurer le respect de la Charte de la langue française.

Les milieux de travail au Québec évoluent constamment au rythme incessant des avancées technologiques. Leur francisation n'est jamais achevée. Il en va de même pour les milieux du commerce et des affaires. Certes, des progrès se réalisent, mais il y a lieu de demeurer vigilant et de suivre attentivement les changements afin de maintenir les acquis, sinon les accroître.

Actions envisagées

- Attribution d'un certificat de francisation ou approbation d'un programme de francisation pour au moins 25,0 % des entreprises et des organismes publics non encore certifiés ou ne disposant pas d'un programme de francisation;
- Nouveaux services offerts électroniquement aux entreprises et à l'administration;
- Interventions sectorielles ciblant les produits de consommation suivants : les jeux vidéo, les gros électroménagers, les outils électriques, les ordinateurs portatifs, les articles de sport de montagne et les machines-outils dans les centres de formation professionnelle.

Orientation 2 : Valoriser et généraliser une langue de qualité

En 2007-2008, des crédits de 6,8 M\$ seront dévolus à des actions de valorisation et de généralisation d'une langue française de qualité.

Des efforts importants ont été consentis au Québec pour accroître la qualité du français oral et écrit au sein de la population. Il reste cependant beaucoup à faire pour que les entreprises, l'administration publique et la population, soient suffisamment outillées. Il faut donc continuer à insister sur l'importance de la qualité de la langue, tout en mettant à la disposition du public des outils terminologiques, linguistiques et toponymiques améliorés.

Actions envisagées

- Enrichissement du Grand dictionnaire terminologique, de la Banque de dépannage linguistique et de la Banque TOPOS;
- Diffusion d'ensembles terminologiques, d'articles et de capsules linguistiques ainsi que de la toponymie officielle;
- Offre de services d'assistance terminologique et linguistique ainsi que de services d'information toponymique au grand public et à certains usagers spécialisés;
- Soutien au projet du Dictionnaire du français standard en usage au Québec.

Orientation 3 : Consolider la politique linguistique du Québec

En 2007-2008, des crédits de 2,8 M\$ seront utilisés pour des actions visant à consolider la politique linguistique du Québec.

La politique linguistique québécoise vise à promouvoir la langue française et à en favoriser l'épanouissement dans le contexte nord-américain. Pour donner à cette politique sa pleine mesure, il faut d'abord en assurer la promotion et veiller à la cohérence de son application au Québec, notamment au sein de l'État québécois dont les pratiques linguistiques doivent demeurer exemplaires. De plus, cette politique doit s'accompagner de gestes officiels qui encouragent les initiatives issues de la population pour favoriser la qualité et le rayonnement du français.

Actions envisagées

- Suivi des actions gouvernementales en matière linguistique;
- Commémorations, prix et décorations, Francofête 2008;
- Poursuite de la réalisation du bilan sur l'évolution de la situation linguistique au Québec;
- Étude sur les jeunes et le français au Québec.

La répartition budgétaire 2007-2008 selon les orientations

	M\$	%
Orientation 1 : Renforcer le français comme langue du travail, du commerce et des affaires	13,4	58,3
Orientation 2 : Valoriser et généraliser une langue de qualité	6,8	29,6
Orientation 3 : Consolider la politique linguistique du Québec	2,8	12,1
Total	23,0	100,0

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses

Les dépenses 2007-2008 liées au portefeuille « Culture, Communications et Condition féminine » s'établissent à 623,8 M\$, ce qui représente une augmentation de 25,1 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par l'ajout de crédits pour la pleine taxation municipale et scolaire des musées d'État, du Grand Théâtre de Québec et de BAnQ, par une contribution additionnelle au programme Placements Culture et par des sommes allouées au bureau de projet pour la réalisation de la salle de concert de l'OSM de même que pour le réseau des bibliothèques publiques, pour les médias communautaires et pour les tables de concertation en matière de condition féminine.

Les grandes composantes des dépenses du portefeuille pour l'exercice 2007-2008 et leur part respective sont : 286,0 M\$ pour les programmes d'aide, 252,1 M\$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel dont 250,0 M\$ en subventions à des institutions ayant le statut de sociétés d'État, 42,8 M\$ pour le fonctionnement du Ministère, 12,7 M\$ pour le fonctionnement des autres organismes, 23,0 M\$ pour la Charte de la langue française et, finalement, 7,2 M\$ pour la Condition féminine.

Programme 1 : Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec

Les objectifs du programme et les priorités sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière; assurer les services de soutien à la gestion. De plus, par l'action de la Commission des biens culturels du Québec, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

L'augmentation nette de 3,1 M\$ découle principalement du financement du bureau de projet et des consultants pour la réalisation de la salle de concert de l'OSM.

Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux de musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et de producteurs et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises, de même que favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique et l'enseignement des arts d'interprétation.

L'augmentation de 21,3 M\$ s'explique principalement par le financement des taxes municipales et scolaires des musées d'État, du Grand Théâtre de Québec et de BANQ, par une contribution additionnelle au programme Placements Culture, ainsi que par de l'aide pour le réseau des bibliothèques publiques et pour les médias communautaires.

Programme 3 : Charte de la langue française

Les ressources allouées au programme Charte de la langue française permettent d'assurer la promotion et la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activité ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

L'augmentation nette de 0,4 M\$ résulte principalement de l'ajout de crédits pour renforcer le français comme langue du travail, du commerce et des affaires.

Programme 4 : Condition féminine

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

L'augmentation nette de 0,4 M\$ résulte principalement du financement des tables de concertation en matière de condition féminine.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec	45 456,2	3 067,7	40 287,1	42 388,5
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	548 098,9	21 292,1	527 923,7	526 806,8
3. Charte de la langue française	23 001,4	374,5	22 905,4	22 626,9
4. Condition féminine	7 193,5	381,9	7 018,0	6 811,6
Total	623 750,0	25 116,2	598 134,2	598 633,8
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	744	(20)	—	764

Note : Le programme Charte de la langue française comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

Le budget d'investissements

Le budget d'investissements permet de poursuivre la modernisation des équipements informatiques et des systèmes technologiques de soutien à la gestion, ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés pour le Centre de conservation du Québec et les organismes de la Charte.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007
	Variation		
Immobilisations	6 258,8	—	6 258,8
Prêts, placements et avances	—	—	—
Total	6 258,8	—	6 258,8

Annexe 1

Les organismes budgétaires

Les dépenses des organismes budgétaires (en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2007-2008	Dépense probable 2006-2007
Commission de toponymie	921,4	987,4
Commission des biens culturels du Québec	480,5	443,7
Conseil du statut de la femme	4 362,3	4 246,0
Conseil supérieur de la langue française	1 519,9	1 515,0
Office québécois de la langue française	17 680,8	18 062,2

Annexe 2

Les organismes autres que budgétaires

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	91 855,8	79 317,0	78 184,4	69 342,3
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	699,7	699,5	688,5	687,9
Conseil des arts et des lettres du Québec	81 995,7	81 195,7	85 046,2	83 670,4
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	22 438,6	21 833,1	—	—
Musée d'Art contemporain de Montréal	11 789,9	10 209,2	9 948,9	8 579,9
Musée de la Civilisation	29 023,9	24 427,4	26 878,7	23 347,3
Musée national des beaux-arts du Québec	19 285,7	15 153,8	18 124,0	13 760,7
Régie du cinéma	4 955,3	—	5 453,7	—
Société de développement des entreprises culturelles	67 234,5	59 612,9	67 102,3	59 388,5
Société de la Place des Arts de Montréal	38 525,0	15 056,2	31 967,1	10 372,2
Société de télédiffusion du Québec	78 534,3	60 443,8	83 149,5	59 793,5
Société du Grand Théâtre de Québec	10 207,3	4 862,3	10 420,0	5 098,3

Le fonds spécial

Fonds du patrimoine culturel québécois

Le Fonds soutient financièrement des mesures favorisant la conservation et la mise en valeur d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois. Lancé officiellement le 6 septembre 2006, le Fonds comporte quatre volets :

Volet 1 : biens protégés par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4);

Volet 2 : bâtiments, sites et ensembles d'intérêt patrimonial significatif protégés par les municipalités;

Volet 3 : œuvres d'art intégrées à l'architecture et à l'environnement;

Volet 4 : expositions permanentes des institutions muséales.

La mise en place du Fonds fait partie des objectifs stratégiques du Ministère en matière de patrimoine et de muséologie. Les revenus dédiés à ce nouveau Fonds sont de 5,0 M\$ en 2006-2007 et de 10,0 M\$ par année à compter de 2007-2008 jusqu'en 2020-2021. Les projets financés par le Fonds se font en partenariat avec les intervenants du milieu. Avec la participation de ces derniers, ce sont donc des investissements de 200,0 M\$ qui seront consacrés à la culture au cours des cinq prochaines années.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds du patrimoine culturel québécois				
Dépenses	2 375,0	—	213,0	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS

EN BREF

Les budgets de dépenses et d'investissements 2007-2008 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs permettent d'assurer le maintien des services à la clientèle et de respecter les engagements gouvernementaux en matière de protection de l'environnement et de promotion du développement durable.

Le budget de dépenses 2007-2008 comporte une augmentation de 5,6 M\$ s'expliquant notamment par l'intensification des activités en région, la mise en œuvre du programme ClimatSol qui s'inscrit dans la priorité gouvernementale de lutte aux changements climatiques et la réalisation de travaux d'aménagement au parc national du Mont-Orford.

L'augmentation de 0,6 M\$ du budget d'investissements 2007-2008 s'explique par des investissements additionnels dans le domaine de l'eau.

1. La présentation du portefeuille ministériel

Le portefeuille « Développement durable, Environnement et Parcs » comprend le Ministère, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) et le Fonds vert. Ensemble, ils assurent la protection de l'environnement et des écosystèmes naturels, en vue de contribuer au bien-être des générations actuelles et futures. De plus, ils font la promotion du développement durable, afin d'assurer à la population un environnement sain, en harmonie avec le développement économique et le progrès social du Québec. Également, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est responsable de l'application de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., c. S-13.01).

Le Ministère exerce notamment son action dans les domaines suivants : le développement durable, la protection des écosystèmes et de la diversité biologique, le développement du réseau des parcs nationaux, la prévention de la pollution, la gestion des barrages publics et du domaine hydrique de l'État, la sécurité des barrages, la qualité de l'eau potable, la gouvernance de l'eau ainsi que la gestion des matières résiduelles. Le Ministère développe aussi des connaissances sur les écosystèmes et entretient des relations intergouvernementales et internationales en matière de protection de l'environnement.

Quant aux organismes qui relèvent de la ministre, le BAPE informe et consulte la population sur des questions relatives à la qualité de l'environnement, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale et RECYC-QUÉBEC favorise la réduction, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, dans une perspective de conservation des ressources.

2. Les choix budgétaires

Orientation 1 : Doter le gouvernement d'une Stratégie de développement durable

Le Ministère poursuivra la coordination de la mise en œuvre de la Loi sur le développement durable (2006, c. 3). Cette loi encadre les interventions des différents ministères et organismes gouvernementaux, de manière à concilier les composantes environnementale, sociale et économique des activités de développement et à prendre en compte les principes de développement durable dans les décisions. En vue de l'adoption par le gouvernement d'une Stratégie de développement durable à la fin de 2007, le Ministère réalisera une consultation sur les grandes orientations du projet de Stratégie.

Actions envisagées

- Proposer un projet de Stratégie gouvernementale de développement durable;
- Proposer la tenue, à l'automne 2007, d'une commission parlementaire pour étudier le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable;
- Adopter un premier Plan d'action ministériel en développement durable;
- Diffuser aux autres ministères et organismes un guide de rédaction et d'outils de mise en œuvre d'un plan d'action de développement durable.

Orientation 2 : Assurer la gestion durable et la pérennité des écosystèmes aquatiques par la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau

Le Ministère continuera d'apporter un soutien technique et financier aux organismes de bassins versants et de leur fournir l'information environnementale disponible pour la préparation de leurs plans directeurs de l'eau. Le Ministère poursuivra ses interventions en milieu agricole, afin d'atteindre l'équilibre en phosphore des terres agricoles, dans le but de mieux protéger la qualité de l'eau et les écosystèmes aquatiques. Finalement, il s'assurera que les exploitants de réseaux d'eau potable respectent les exigences réglementaires en vigueur, afin qu'ils distribuent une eau potable de bonne qualité aux citoyens.

Actions envisagées

- Appuyer techniquement et financièrement les organismes de bassins versants;
- Soutenir les associations de protection des lacs du Québec pour contrer la dégradation liée aux cyanobactéries (algues bleues) et pour appuyer l'adoption de bonnes pratiques chez les riverains;
- Améliorer les connaissances des eaux souterraines (inventaire des aquifères) dans les zones fortement habitées du Québec méridional.

Orientation 3 : Conserver la diversité biologique

La création d'aires protégées, y incluant le développement du réseau des parcs nationaux et la conservation des milieux humides, constitue pour le Québec le moyen privilégié pour sauvegarder la diversité biologique. Le Ministère apportera une attention particulière à la protection des écosystèmes représentatifs de la diversité biologique du territoire, ainsi qu'à la conservation des écosystèmes rares et des habitats des espèces menacées ou vulnérables. Afin de protéger et gérer efficacement les milieux humides dans une perspective de développement durable, le Ministère élaborera des mesures de conservation et de gestion durable de ces milieux et demandera aux municipalités régionales de comté de le supporter dans l'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Par ailleurs, le Ministère agrandira les limites du parc national du Mont-Orford et restaurera la montagne.

Actions envisagées

- Ajouter 6 000 km² au territoire classé comme aire protégée;
- Poursuivre ses investissements dans le réseau d'aires protégées en milieu privé;
- Agrandir de 5 000 hectares l'actuel parc national du Mont-Orford pour en doubler la superficie;
- Restaurer les milieux naturels dégradés de la station de ski du Mont-Orford pour contrer notamment des problèmes d'érosion du ruisseau Castle et du lac Memphrémagog.

Orientation 4 : Réduire la pollution atmosphérique et favoriser l'adaptation aux changements climatiques

En appui à la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre, le Ministère poursuivra la mise en oeuvre du Plan d'action du Québec 2006-2012 sur les changements climatiques. Il lancera une campagne de sensibilisation auprès du public sur les solutions à la problématique des changements climatiques et il s'assurera que les producteurs industriels mesurent leurs émissions atmosphériques et transmettent les données d'émissions au Ministère. Ces actions visent aussi à répondre aux engagements intergouvernementaux et internationaux du Québec concernant la réduction de la pollution transfrontalière.

Actions envisagées

- Négocier des ententes volontaires de réduction de gaz à effet de serre (GES) avec le secteur industriel québécois;
- Soutenir financièrement le captage des biogaz provenant des lieux d'enfouissement non assujettis au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles;
- Lancer une campagne de sensibilisation auprès du public sur les moyens à prendre pour réduire ses émissions de GES;
- Consolider les réseaux de surveillance du climat, des ressources hydriques et des eaux souterraines;
- Assurer la mise en oeuvre du programme ClimatSol qui vise l'implantation de pratiques environnementales permettant la réduction de GES.

Orientation 5 : Améliorer la qualité des services aux citoyens

Les citoyens et les entreprises auront accès à une meilleure information environnementale et la possibilité de recevoir davantage de services en ligne. Le Ministère accroîtra l'accessibilité à l'information sur l'état et la gestion de l'environnement, afin de permettre aux citoyens d'être mieux informés et aux entreprises et aux organismes publics d'assumer pleinement leurs responsabilités en matière d'environnement et de santé publique. Il facilitera également l'accessibilité à ses services et les échanges électroniques en ligne. De plus, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens d'octobre 2006, le Ministère réduira les délais de traitement des demandes d'autorisation.

Actions envisagées

- Diffuser sur Internet les documents ministériels sur l'état et la gestion de l'environnement;
- Traiter en moins de 75 jours 80,0 % des demandes d'autorisations environnementales.

3. Le plan budgétaire**Le budget de dépenses**

Le budget de dépenses 2007-2008 du Ministère s'établit à 194,4 M\$ répartis en deux programmes : Protection de l'environnement et gestion des parcs ainsi que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ce montant représente une augmentation de 5,6 M\$ en 2007-2008 par rapport à la dépense probable de 2006-2007. On observe, par ailleurs, une diminution de 25 ETC.

Programme 1 : Protection de l'environnement et gestion des parcs

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés et la protection des milieux de vie, des écosystèmes et des ressources. Il permet également d'assurer le développement du réseau des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques récréatives dans la perspective de développement durable.

L'augmentation de 5,7 M\$ du budget de dépenses 2007-2008 par rapport à la dépense probable 2006-2007 s'explique notamment par l'intensification des activités de contrôle en région, la mise en œuvre du programme ClimatSol qui s'inscrit dans la priorité gouvernementale de la lutte aux changements climatiques et la réalisation de travaux d'aménagement au parc national du Mont-Orford. Par ailleurs, des crédits de 1,0 M\$ seront rendus disponibles en cours d'année pour contrer la dégradation liée aux cyanobactéries (algues bleues). En ce qui concerne la diminution de 25 ETC, elle s'explique par le non-remplacement d'une partie des départs à la retraite.

Programme 2 : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à l'environnement.

La variation du budget de dépenses 2007-2008 du BAPE par rapport à la dépense probable 2006-2007 s'explique par le fait que des crédits additionnels de 0,1 M\$ ont été alloués au cours de l'exercice 2006-2007 au BAPE, à partir des crédits du Ministère, afin de lui permettre de réaliser les mandats qui lui ont été confiés.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Protection de l'environnement et gestion des parcs	189 006,9	5 717,4	183 866,4	183 289,5
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 372,8	(149,3)	5 287,1	5 522,1
Total	194 379,7	5 568,1	189 153,5	188 811,6
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 781	(25)	—	1 806

Le budget d'investissements

Le budget d'investissements permet au Ministère de réaliser son plan d'immobilisations. Les principales mesures liées à ce plan sont :

- Les travaux d'entretien réguliers des barrages de même que ceux liés à l'application de la Loi sur la sécurité des barrages (L.R.Q., c. S-3.1.01);
- Le développement de systèmes informatiques;
- La création des parcs nationaux des Pingualuit et de la Kuururjuaq et la création et la gestion de réserves écologiques;
- L'acquisition d'équipements scientifiques;
- Le renouvellement de la flotte de véhicules.

L'augmentation de 0,6 M\$ du budget d'investissements 2007-2008 par rapport au budget d'investissements 2006-2007 s'explique par des investissements additionnels dans le domaine de l'eau.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007
		Variation	
Immobilisations	24 767,2	600,0	24 167,2
Prêts, placements et avances	—	—	—
Total	24 767,2	600,0	24 167,2

Annexe 1

L'organisme budgétaire

L'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2007-2008	Dépense probable 2006-2007
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 372,8	5 522,1

Annexe 2

L'organisme autre que budgétaire

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Société québécoise de récupération et de recyclage	61 938,0	—	92 182,0	—

Le fonds spécial

Fonds vert

Le Fonds vert vise, entre autres, à appuyer la réalisation de mesures favorisant un développement durable, plus particulièrement en regard de son volet environnemental, de même qu'à permettre à la ministre, dans le cadre prévu par la loi, d'apporter un soutien financier, notamment aux municipalités et aux organismes sans but lucratif oeuvrant dans le domaine de l'environnement.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds vert				
Dépenses	68 554,1	—	37 581,9	—
Investissements	730,3		1 761,9	
Effectif (ETC)	—		—	

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION ET EXPORTATION

EN BREF

Le budget de dépenses 2007-2008 du portefeuille « Développement économique, Innovation et Exportation » est de 755,8 M\$. Pour cet exercice financier, les efforts et actions du Ministère, dont l'enjeu budgétaire est important, porteront principalement sur :

- L'accroissement de l'investissement privé;
- Le soutien à la persévérance des entreprises sur les marchés d'exportation;
- Le développement et l'expansion des secteurs clés;
- L'appropriation de l'innovation par les entreprises;
- La diversification et la consolidation des régions;
- Le maintien du système de recherche et développement dans le peloton de tête des pays industrialisés;
- Le transfert et la valorisation des résultats de la recherche en produits attrayants pour les investisseurs.

1. La présentation du portefeuille ministériel

La loi constitutive du Ministère confie au ministre la mission de soutenir le développement économique, l'innovation et l'exportation ainsi que la recherche en favorisant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économiques, scientifiques, sociaux et culturels dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable.

Cette mission s'incarne principalement dans les domaines d'activité suivants :

- Élaboration et mise en oeuvre, le cas échéant, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de mesures d'aide;
- Prospection des investissements, consolidation et diversification des échanges économiques internationaux en assurant, entre autres, une présence constante des entreprises sur les marchés d'exportation;
- Cohérence de l'action gouvernementale en matière de recherche, de science, de technologie et d'innovation en assurant, dans ces matières, le rayonnement du Québec au Canada et à l'étranger;
- Efficacité des initiatives visant le développement économique en favorisant l'harmonisation, la simplification ainsi que l'accessibilité des services de soutien à l'entrepreneuriat;
- Cohérence et harmonisation des actions gouvernementales en matière de développement économique;
- Administration, notamment en concertation avec les instances locales reconnues, des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- Conseil et, le cas échéant, recommandations auprès du gouvernement, des ministères et des organismes.

Les sociétés d'État et les organismes relevant du ministre sont les suivants : Investissement Québec, la Société générale de financement, la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, la Société Innovatech du Sud du Québec, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, le Centre de recherche industrielle du Québec, le Conseil de la science et de la technologie, la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville, le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ), le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC).

2. Les choix budgétaires

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel totalise 755,8 M\$ pour l'exercice 2007-2008. Environ 35,0 % de ce budget est affecté aux organismes relevant du ministre, soit à Investissement Québec, aux trois fonds subventionnaires (FRSQ, FQRNT et FQRSC), au Centre de recherche industrielle du Québec et au Conseil de la science et de la technologie. Un montant d'environ 488,0 M\$ est alloué aux activités sous la responsabilité directe du Ministère.

Le budget total est réparti selon les orientations stratégiques, lesquelles tiennent compte de la stratégie gouvernementale de développement économique l'Avantage québécois, dont le Ministère est le porteur.

Dans un contexte de mondialisation accélérée, le Québec doit relever d'importants défis dont ceux liés à la concurrence des économies émergentes comme la Chine, l'Inde et le Brésil, à l'accélération des échanges commerciaux, à l'accroissement des investissements, aux changements technologiques, aux disparités régionales et au resserrement des finances publiques.

Une brève description de chacune des orientations stratégiques est présentée ci-dessous. Suit une liste des principales actions sous-jacentes envisagées.

Orientation 1 : Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises

Le nouveau contexte concurrentiel que doivent affronter les entreprises québécoises commande que le Ministère soutienne le développement et la compétitivité des entreprises. Pour ce faire, il met l'accent sur l'accroissement de l'investissement privé, le développement des marchés d'exportation, l'appropriation de l'innovation par les entreprises et le développement et l'expansion des secteurs clés.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre une stratégie de promotion et de prospection des investissements directs étrangers;
- Soutenir les entreprises dans toutes les étapes menant à la concrétisation de leurs investissements;
- Mettre en œuvre des stratégies industrielles dans les secteurs clés, notamment l'aéronautique, le biopharmaceutique et l'habillement;
- Mettre en oeuvre une approche de développement des marchés qui concourt à la concrétisation de la stratégie de développement économique l'Avantage québécois et de la Politique internationale du Québec;
- Concourir à la persévérance des entreprises sur les marchés d'exportation;

- Mettre en œuvre un plan d'action multisectoriel visant l'utilisation des marchés publics comme levier de développement économique.

Orientation 2 : Renforcer les facteurs stratégiques de développement

L'environnement économique et certains facteurs, tels que l'innovation et l'entrepreneuriat, jouent un rôle stratégique dans la performance des économies nationales. Le Ministère entend contribuer à consolider les forces du Québec. Il privilégie donc le développement de la recherche et de la relation science et société, le transfert et la valorisation des résultats de la recherche ainsi que le renouvellement de la base entrepreneuriale.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre la stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, Un Québec innovant et prospère;
- Soutenir la commercialisation de l'innovation et concourir à l'appropriation par les entreprises des pratiques innovantes que sont le design et le développement de produits.

Orientation 3 : Appuyer la diversification et la consolidation des régions

À l'heure de la mondialisation, le développement économique des régions constitue plus que jamais un défi majeur à relever. Le Ministère favorisera la réalisation de projets d'entreprises, la mise en œuvre de stratégies adaptées aux besoins des régions et l'appui aux territoires économiquement plus fragiles.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre une approche de diversification économique destinée aux municipalités monoindustrielles;
- Développer les créneaux d'excellence identifiés par les régions dans le cadre des ententes Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD) et assurer la mise en œuvre des plans d'action découlant de la signature des ententes de mise en œuvre;
- Mettre en œuvre une stratégie de développement économique des régions;
- Soutenir des projets de démarrage d'entreprise.

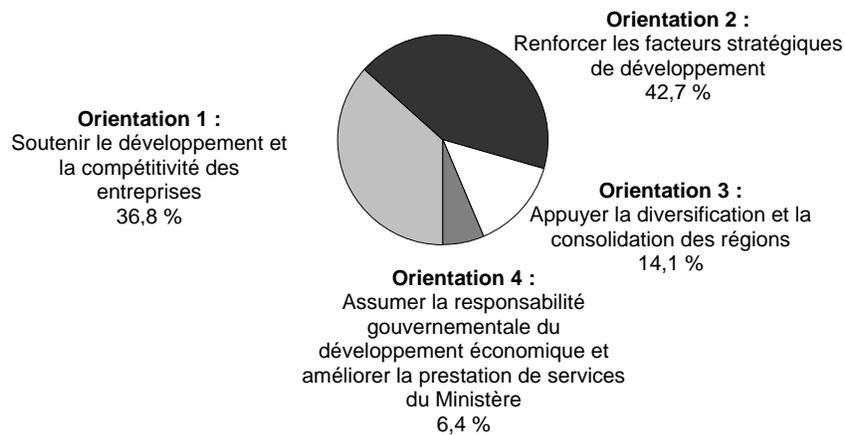
Orientation 4 : Assumer la responsabilité gouvernementale du développement économique et améliorer la prestation de services du Ministère

Le contexte de resserrement des finances publiques et de réduction de l'effectif de la fonction publique québécoise amène le Ministère à consentir les ressources nécessaires lui permettant de réviser ses façons de faire et d'assumer un leadership en matière de développement économique. Ainsi, l'accent sera mis sur la conception de politiques et de stratégies, la coordination, la concertation et la mobilisation des différents acteurs économiques et scientifiques ainsi que sur la modernisation des pratiques de gestion.

Action envisagée

- Coordonner la mise en oeuvre des moyens requis pour atteindre les objectifs économiques de la Politique internationale du Québec.

La répartition budgétaire 2007-2008 selon les orientations



3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses

Programme 1 : Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation

Ce programme vise à susciter et soutenir le développement économique et régional ainsi que la recherche dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable. Plus précisément, ce programme procure le financement pour supporter le développement et la compétitivité des entreprises, intensifier le développement de la recherche, le transfert et la valorisation des résultats de recherche et le renouvellement de la base entrepreneuriale et pour appuyer la diversification et la consolidation des régions. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des acteurs économiques et scientifiques.

Le budget de dépenses 2007-2008 comparé à la dépense probable de 2006-2007 augmente de 104,8 M\$ (22,2 %). Cette augmentation s'explique principalement par l'ajout du Plan de soutien à l'industrie forestière, de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation et de la Stratégie pour le développement de toutes les régions.

Programme 2 : Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Ce programme vise principalement le financement des fonds subventionnaires dont la mission est de promouvoir et d'appuyer financièrement la recherche, la formation de chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué des enveloppes affectées au Conseil de la science et de la technologie et au Centre de recherche industrielle du Québec, dans ce dernier cas afin de soutenir l'offre de services spécialisés en matière de recherche industrielle et d'innovation auprès des entreprises.

La hausse de 12,2 M\$ (7,4 %) par rapport à la dépense probable de 2006-2007 s'explique essentiellement par l'ajout de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation	577 755,9	104 804,6	463 452,4	472 951,3
2. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	178 005,5	12 214,1	161 660,7	165 791,4
Total	755 761,4	117 018,7	625 113,1	638 742,7
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	903	(22)	—	925

Le budget d'investissements

Le budget d'investissements 2007-2008 est essentiellement stable par rapport au budget de 2006-2007. L'augmentation des immobilisations due à l'implantation de la Stratégie d'affaires à la gestion intégrée des ressources est compensée par la diminution des besoins relatifs aux « Prêts, placements et avances » dans le cadre du programme du Fonds d'aide aux entreprises.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007
		Variation	
Immobilisations	5 275,0	909,9	4 365,1
Prêts, placements et avances	11 170,0	(860,0)	12 030,0
Total	16 445,0	49,9	16 395,1

Annexe 1

L'organisme budgétaire

L'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2007-2008	Dépense probable 2006-2007
Conseil de la science et de la technologie	1 902,9	1 588,8

Annexe 2**Les organismes autres que budgétaires****Les dépenses des organismes autres que budgétaires**

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de recherche industrielle du Québec	30 500,0	9 250,0	31 944,0	13 250,0
Fonds de la recherche en santé du Québec	89 843,9	73 900,0	87 067,6	70 200,0
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	48 720,3	46 819,7	38 410,2	37 569,7
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	49 495,7	46 132,9	43 831,9	43 182,9
Investissement Québec	269 181,0	118 060,0	240 282,0	97 819,0
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	6 179,1	—	6 387,8	—

ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT

EN BREF

Le budget de dépenses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'élève à 13 395,2 M\$ en 2007-2008, soit un accroissement de 643,6 M\$ ou de 5,0 % par rapport à la dépense probable de 2006-2007.

Le Ministère, avec cette croissance, assurera le maintien de la qualité des services éducatifs par le financement des facteurs de croissance dans les réseaux de l'éducation et par la poursuite et le renforcement des investissements consentis au cours des dernières années, et ce, pour une meilleure réussite des élèves, des étudiantes et des étudiants.

À cet effet, des ajouts de ressources sont accordés afin d'améliorer les services aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Depuis septembre 2006, le temps d'enseignement au primaire a augmenté d'une heure et demie nécessitant aussi des ressources additionnelles pour l'embauche d'enseignants spécialistes et pour tenir compte des impacts sur l'organisation des services.

Des ressources supplémentaires sont aussi prévues pour financer des actions ciblées au regard du renouveau pédagogique et de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue en lien avec les priorités gouvernementales. Des mesures seront mises en place pour assurer le succès de l'implantation du renouveau pédagogique visant une plus grande réussite des élèves québécois. Des actions seront déployées pour différents programmes de formation professionnelle et technique et de formation continue afin de faciliter l'accès à la formation, d'assurer une formation qualifiante et ainsi, de contribuer au renouvellement de la main-d'œuvre dans les régions.

Un réinvestissement de 120,0 M\$ a été inscrit dans les crédits 2007-2008 pour financer l'enseignement supérieur, tel qu'annoncé en août 2006 par le gouvernement. Les universités recevront un montant de 90,0 M\$ et l'enseignement collégial bénéficiera d'un montant de 30,0 M\$.

Enfin, un montant de 1,7 M\$ est ajouté à l'enveloppe réservée au développement du loisir et du sport afin de poursuivre le développement de l'excellence sportive et la promotion du loisir et du sport.

1. La présentation du portefeuille ministériel

De par sa loi constitutive, le Ministère est investi de la responsabilité d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial et de l'enseignement et de la recherche universitaires, à l'exception de l'enseignement relevant d'un autre ministère, ainsi qu'aux domaines du loisir et du sport, en vue, notamment :

- De promouvoir l'éducation, le loisir et le sport;
- De contribuer, par la promotion, au développement et au soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel ainsi que du niveau de la pratique récréative et sportive de la population québécoise et des personnes qui la composent;
- De favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude;
- De contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.

Le Ministère remplit ainsi sa mission éducative sur la base d'un partage de responsabilités avec les réseaux de l'enseignement, lesquels sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs. Toutefois, dans le cas de l'aide financière aux études et de la sanction des études, le Ministère est en relation directe avec les étudiantes, les étudiants et les élèves.

Le Ministère est également chargé de conseiller le gouvernement en matière de loisir et de sport et d'assurer la cohérence interministérielle dans ces domaines. Sa responsabilité fondamentale consiste à favoriser, en partenariat avec les acteurs concernés, le développement du loisir et du sport, dans un cadre sain et sécuritaire, et à promouvoir un mode de vie physiquement actif auprès de toute la population québécoise.

Le Ministère assume le rôle et les responsabilités que sa loi constitutive lui confère en exerçant six grandes fonctions qui définissent ses différents leviers d'intervention :

- Orienter et planifier les services éducatifs offerts sur le territoire en vue de répondre aux besoins de la population québécoise;
- Informer la population sur le rendement du système d'éducation, sur son évolution et sur l'atteinte des objectifs fixés;
- Sensibiliser et informer les citoyennes et les citoyens afin qu'ils adoptent un comportement sécuritaire et de qualité dans la pratique d'activités récréatives et sportives;

- Contribuer à la formation des acteurs des domaines du loisir et du sport et soutenir ses partenaires pour la mise en place d'un environnement et d'un encadrement de qualité;
- Gérer les ressources allouées par l'Assemblée nationale et assurer leur répartition;
- Conseiller le législateur et les responsables politiques.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Ministère fait notamment appel aux travaux et avis de divers organismes, tels le Conseil supérieur de l'éducation, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission consultative de l'enseignement privé.

Le Conseil supérieur de l'éducation, de par sa loi constitutive, a le mandat de transmettre, au moins tous les deux ans, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Il doit également donner son avis à la ministre sur les règlements ou projets de règlements que celle-ci est tenue de lui soumettre ou sur toute question de sa compétence que la ministre lui soumet. De plus, le Conseil supérieur de l'éducation peut aussi, de sa propre initiative, donner des avis sur toute question éducative qu'il juge opportune.

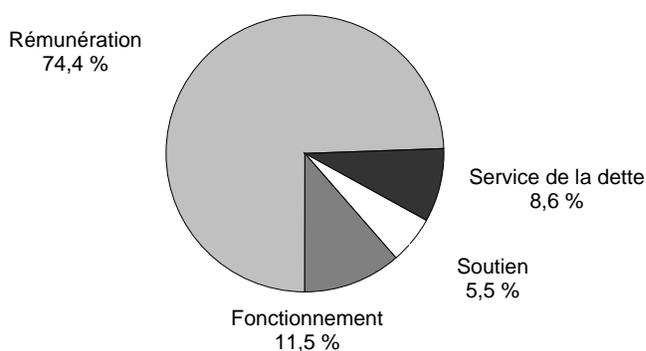
Le mandat de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est principalement d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec, ainsi que leurs politiques d'établissement relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes.

La Commission consultative de l'enseignement privé a le mandat de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relevant de sa compétence dans le domaine de l'enseignement privé. Elle donne, notamment son avis sur la délivrance, la modification, le renouvellement ou la révocation d'un permis ou d'un agrément.

2. Les choix budgétaires

Le Ministère a un budget de 13 395,2 M\$ en 2007-2008. L'essentiel de ce budget, soit 98,7 %, est affecté à des dépenses de transfert, principalement aux réseaux. La répartition est la suivante : 74,4 % des dépenses de transfert sont consacrées à la rémunération, 11,5 % au fonctionnement, 8,6 % au service de la dette et 5,5 % pour d'autres bénéficiaires et partenaires de l'éducation.

Les dépenses de transfert ventilées par catégories



Les ressources financières du Ministère sont réparties de façon à assurer la continuité et l'amélioration constante de la qualité de l'offre de services. La presque totalité du budget est donc consacrée à des dépenses récurrentes.

Pour l'exercice financier 2007-2008, les choix budgétaires du Ministère s'appuient sur les orientations suivantes, à savoir :

- Renouveler l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire;
- Renforcer la formation professionnelle et technique et la formation continue;
- Consolider l'enseignement supérieur en concertation avec nos partenaires;
- Contribuer au développement des régions;
- Promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire;
- Améliorer notre prestation de services et nos relations avec nos partenaires.

Éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire

À l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, le budget de 7 764,3 M\$ vise, en plus d'assurer le fonctionnement du réseau, l'amélioration du soutien et la réussite des élèves par des ajouts spécifiques de ressources. En conséquence, ce budget tient compte à la fois de la planification des engagements du Ministère à l'égard du développement de ses divers programmes et de la hausse des dépenses découlant des facteurs de croissance.

Les ententes de principe intervenues avec les diverses catégories de personnel en décembre 2005 prévoient un ajout important de ressources pour le soutien des élèves à risque et des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, et ce, pour les années scolaires 2006-2007 à 2008-2009. Au terme de ces ententes, ce sont 100,0 M\$ qui seront injectés annuellement pour les services d'orthopédagogues au primaire, d'enseignants-ressources au secondaire et de ressources professionnelles et de soutien. Ce montant inclut une somme de 10,0 M\$ attribuée depuis 2006-2007 pour augmenter le budget de perfectionnement du personnel enseignant, pour apporter un soutien aux enseignants affectés à des classes multiprogrammes et pour hausser le nombre de journées pédagogiques en formation générale des adultes. Pour l'année scolaire 2007-2008, le réseau bénéficiera d'une somme totale de 80,0 M\$, soit un ajout de ressources de 20,0 M\$ par rapport à 2006-2007. Pour le Ministère, ces ententes se traduisent par une augmentation de 34,4 M\$ de son budget de dépenses en 2007-2008.

Par ailleurs, le Ministère assure la récurrence de son action entreprise en 1999-2000 grâce au programme Agir tôt pour réussir. Cette mesure représente un investissement de 180,0 M\$. Elle a pour but d'aider les élèves handicapés ou ceux qui rencontrent des difficultés à progresser de façon optimale dans le développement des compétences menant à la réussite. Ainsi, le Ministère maintient les efforts entrepris antérieurement pour assurer un meilleur encadrement des élèves et un soutien supplémentaire aux parents et aux enseignants. En effet, le Ministère reconduit les mesures d'ajout de ressources professionnelles et de soutien (20,0 M\$), de financement des projets d'aide aux devoirs (20,0 M\$) et des projets visant à développer de saines habitudes de vie (5,0 M\$).

La stratégie d'intervention Agir autrement, pour laquelle une somme de 25,0 M\$ a été consacrée au cours de chacune des cinq dernières années, pour un investissement total de 125,0 M\$, se poursuivra en 2007-2008 pour une sixième année. Cette stratégie vise à mettre en place des interventions pour la réussite des élèves dans les écoles secondaires ciblées et situées en milieu défavorisé.

Quant à l'ajout de 90 minutes au temps d'enseignement au primaire en vigueur depuis septembre 2006, il requiert un montant supplémentaire de 51,7 M\$ pour l'exercice financier 2007-2008.

Toujours pour l'année scolaire 2007-2008, en collaboration avec les commissions scolaires, le Ministère poursuivra la réalisation du plan d'action sur la lecture à l'école. Ce plan d'action, placé sous le signe du plaisir et de la découverte, vise plus particulièrement les garçons qui sont plus nombreux à éprouver des difficultés en lecture.

Afin de maintenir l'offre de services éducatifs en région, le Ministère consacrera une somme de 13,2 M\$ pour le maintien des services éducatifs dans les écoles de village. L'enveloppe est dédiée à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, au soutien des enseignants, au développement de la socialisation des élèves et à l'amélioration des bâtiments.

Dans la foulée des engagements découlant de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, le Ministère investira afin :

- D'offrir de meilleurs services aux adultes et un programme de formation harmonisé avec celui de la formation générale des jeunes;
- De poursuivre la reconnaissance des organismes communautaires d'alphabétisation et de ceux qui luttent contre le décrochage scolaire.

En formation professionnelle, en plus d'augmenter les qualifications professionnelles des Québécois et des Québécoises en lien avec les besoins du marché du travail, une attention particulière sera accordée aux jeunes afin que cette formation devienne pour eux une voie de réussite.

Enseignement supérieur

À l'enseignement supérieur, le budget de 4 256,4 M\$ se répartit ainsi : 2 580,5 M\$, soit 60,6 %, pour l'enseignement et la recherche universitaires et 1 675,9 M\$, soit 39,4 %, pour l'enseignement collégial. Ces budgets incluent le service de la dette de chacun des deux secteurs et le soutien à des partenaires de l'enseignement supérieur.

Le budget inclut le réinvestissement de 120,0 M\$ en enseignement supérieur annoncé en août 2006 et confirmé en décembre 2006 par des ententes entre les établissements d'enseignement supérieur et le Ministère. À cet égard, les établissements d'enseignement universitaire et d'enseignement collégial recevront respectivement 90,0 M\$ et 30,0 M\$ en 2007-2008.

Le Ministère maintient son soutien pour favoriser la persévérance aux études et accroître la réussite des étudiants du collégial. Le Ministère y consacrera près de 42,0 M\$ en 2007-2008.

En formation technique, le Ministère poursuivra l'implantation des programmes révisés selon l'approche par compétences. Il poursuivra également ses efforts pour mieux répondre aux besoins de chaque région en soutenant une offre de formation locale plus adaptée à leurs besoins.

Afin de maintenir l'offre de services éducatifs dans les cégeps éloignés des grands centres et d'atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire, le Ministère maintiendra son aide financière à environ 20,0 M\$.

Par ailleurs, le Ministère poursuivra son soutien financier aux universités en région, en reconduisant un montant de l'ordre de 34,0 M\$ afin qu'elles puissent maintenir une offre de services d'enseignement variée dans les régions éloignées ou en décroissance de clientèle. À cette somme, s'ajoute un montant de 15,0 M\$ réservé aux universités de petite taille sises en région, dans le cadre du réinvestissement de 90,0 M\$ dans les universités. De plus, tout en poursuivant la réforme des frais indirects de la recherche, le Ministère réserve une enveloppe de 1,7 M\$ au soutien de la recherche, notamment dans les établissements de petite taille.

Enfin, étant donné les besoins de la société québécoise en matière de santé et pour soutenir les universités devant la croissance des inscriptions dans ce domaine, le Ministère accorde un financement supplémentaire aux universités dotées d'une faculté de médecine, notamment pour le développement de nouveaux milieux de stage clinique et la délocalisation de la formation en région. Depuis 2006-2007, le Ministère investit dans un programme de bourses d'études aux cycles supérieurs, en sciences infirmières. S'étalant sur une période de huit ans, l'investissement total sera de 8,8 M\$ pour ce programme.

Aide financière aux études

À l'Aide financière aux études, un budget de 402,6 M\$ est consacré au Programme des prêts et bourses ainsi qu'aux programmes complémentaires.

À la suite d'une entente signée en avril 2005 avec les fédérations étudiantes, le gouvernement a convenu d'augmenter les bourses d'un montant équivalent à 70,0 M\$ en 2005-2006 et de 33,0 M\$ pour l'année d'attribution 2006-2007, pour un ajout total de 103,0 M\$. L'année d'attribution couvrant la période de septembre à août, l'impact de cette croissance des bourses s'étend jusqu'à l'année financière 2007-2008.

Développement du loisir et du sport

Afin de favoriser le développement du loisir et de promouvoir un mode de vie physiquement actif, dans un cadre sain et sécuritaire, le Ministère consacrera une somme de 36,8 M\$ pour la promotion du loisir et de l'action bénévole et une somme de 25,7 M\$ pour la promotion du sport et de la sécurité ainsi que pour la recherche. Ces sommes permettront au Ministère de soutenir les différents acteurs du milieu du loisir et du sport dont les associations, les municipalités, les établissements d'enseignement et autres organismes, dans la réalisation de leur mission et dans la mise en œuvre de leurs interventions.

Le Ministère soutiendra également les athlètes québécois sur les scènes sportives canadiennes et internationales ainsi que l'engagement bénévole. D'autres actions sont également envisagées, dont la définition d'orientations relativement à l'accueil et à l'organisation d'événements sportifs internationaux au Québec, la poursuite du Programme Équipe-Québec et le développement d'outils visant la promotion et le soutien aux bénévoles œuvrant dans le secteur du loisir et du sport.

Administration et consultation

À l'Administration et consultation, un budget de 132,5 M\$ est alloué aux ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles pour la gestion et l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'Aide financière aux études.

Des projets ministériels de modernisation des systèmes informatiques et des infrastructures technologiques sont en cours. Ceux-ci visent à accroître la disponibilité et l'accessibilité de l'information sur le système éducatif et son évolution.

En vue de soutenir le renouveau pédagogique à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, un important projet de modernisation des systèmes administratifs et informatiques a été mis en œuvre (projet Charlemagne) en 2005-2006 et se poursuivra en 2007-2008. Ce projet vise l'amélioration des partenariats entre le Ministère et les établissements d'enseignement primaire et secondaire. Il a pour principaux objectifs de soutenir les opérations de la sanction des études au secondaire ainsi que les mécanismes associés au contrôle de la fréquentation scolaire et au financement des organismes scolaires concernés. L'investissement prévu au plan de travail 2007-2008 atteindra 10,7 M\$ sur une enveloppe globale évaluée à 40,7 M\$.

Pour sa part, le projet Socrate s'inscrit dans la foulée de l'amélioration des services aux citoyens. L'étudiante ou l'étudiant pourra éventuellement s'adresser à son collègue qui aura accès à toutes les informations inscrites à son dossier (résultats scolaires, épreuves ministérielles, etc.) et qui pourra y effectuer directement des modifications. Le Ministère investira 5,5 M\$ dans ce projet en 2007-2008 sur une enveloppe globale de 16,1 M\$.

Avec la fin prochaine des grands projets de refonte du Ministère, celui-ci doit entreprendre également au cours de la prochaine année un grand chantier, dit de Préservation de son patrimoine informationnel. En considérant les acquis de la mise en place de son Entrepôt de données ministériel, le Ministère mise notamment sur son adaptation à l'ensemble des changements apportés à ses systèmes opérationnels, de façon à ce que cet entrepôt puisse continuer à remplir adéquatement son rôle, et de façon à ce qu'il constitue l'élément clé de la solution à mettre en place en vue de résoudre la problématique de préservation du patrimoine informationnel du Ministère. Il investira 3,4 M\$ dans ce projet en 2007-2008 sur une enveloppe globale de 8,8 M\$.

Par ailleurs, dans le cadre du remplacement des systèmes actuels de gestion des ressources gouvernementales par la Stratégie d'affaires à la gestion intégrée des ressources, les travaux de la phase 1, qui permettront l'intégration des systèmes de gestion des ressources financières et matérielles, se sont amorcés en janvier 2007 et se poursuivront jusqu'en novembre 2007.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses

Programme 1 : Administration et consultation

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'Aide financière aux études, et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation.

Le budget de dépenses 2007-2008 connaît une hausse de 4,4 M\$ par rapport à la dépense probable de 2006-2007, soit 3,4 %. Ces augmentations permettent de couvrir les indexations salariales, les coûts de l'équité et autres besoins de l'administration des services.

Programme 2 : Formation en tourisme et hôtellerie

Ce programme vise à offrir des activités en formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il soutient également la recherche et fournit de l'aide technique et des services dans ces domaines.

L'augmentation du budget de dépenses pour 2007-2008 est de 1,2 M\$, soit 5,9 %. Cette augmentation est principalement attribuable aux augmentations de la rémunération des effectifs de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, au remboursement du service de la dette encouru à la suite de travaux d'immobilisations et aux autres coûts découlant de ces travaux.

Programme 3 : Aide financière aux études

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

La hausse du budget de dépenses de ce programme est de 35,6 M\$, soit 9,7 % et découle en partie de l'augmentation de 22,0 M\$ du volume de bourses en raison notamment de la baisse du plafond de prêts pour l'année d'attribution 2006-2007 qui se termine le 31 août 2007. Les autres variations totalisant 13,6 M\$ sont le résultat de différents facteurs inhérents aux paiements des intérêts sur les prêts et aux provisions.

Programme 4 : Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes ou adultes, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

L'augmentation des dépenses pour ce programme est de 303,3 M\$, soit 4,1 %. Ce niveau de ressources assurera le maintien de la qualité des services et le financement des différents facteurs de croissance de ce réseau. De plus, cette enveloppe comprend un ajout de ressources pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ainsi qu'un ajout de ressources conséquent à l'augmentation du temps d'enseignement de 90 minutes par semaine, qui a débuté en septembre 2006.

Programme 5 : Enseignement supérieur

Ce programme vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiantes et aux étudiants du collégial et de l'université, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

L'augmentation du budget de dépenses pour ce programme est de 280,1 M\$, soit 7,0 %. Ce niveau de ressources assurera le maintien de la qualité des services, le financement des différents facteurs de croissance de ce réseau et le réinvestissement pour les études collégiales et universitaires.

Programme 6 : Développement du loisir et du sport

Ce programme vise à promouvoir et à favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

L'augmentation du budget de dépenses de 1,7 M\$ ou de 2,7 % est essentiellement attribuable aux ajouts de crédits pour le développement de l'excellence sportive et pour le soutien au développement du loisir et du sport.

Programme 7 : Régimes de retraite

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel des réseaux. L'augmentation de 17,4 M\$ du budget de dépenses résulte principalement des autres ajustements prévus à la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public (2005, c. 43) et des ententes conclues.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration et consultation	132 521,5	4 367,8	129 219,6	128 153,7
2. Formation en tourisme et hôtellerie	21 837,7	1 224,5	20 613,2	20 613,2
3. Aide financière aux études	402 581,4	35 601,0	373 903,5	366 980,4
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	7 764 294,7	303 297,4	7 518 257,5	7 460 997,3
5. Enseignement supérieur	4 256 390,9	280 075,1	3 983 573,1	3 976 315,8
6. Développement du loisir et du sport	62 510,3	1 667,0	61 260,3	60 843,3
7. Régimes de retraite	755 112,0	17 370,7	737 741,3	737 741,3
Total	13 395 248,5	643 603,5	12 824 568,5	12 751 645,0
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 416	(28)	—	1 444

Le budget d'investissements**Le budget d'investissements**

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007
		Variation	
Immobilisations	30 997,5	(604,1)	31 601,6
Prêts, placements et avances	138 600,0	—	138 600,0
Total	169 597,5	(604,1)	170 201,6

Annexe 1

Les organismes budgétaires

Les organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2007-2008	Dépense probable 2006-2007
Commission consultative de l'enseignement privé	107,6	116,0
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 168,2	1 955,1
Conseil supérieur de l'éducation	2 511,1	2 238,1

Annexe 2

L'organisme autre que budgétaire

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire
(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	30 498,1	23 370,3	30 367,2	23 459,4

Le budget de dépenses de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec est fourni sur la base de son exercice financier se terminant le 30 juin.

Le fonds spécial

Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique vise notamment à contribuer au développement d'une culture sportive au sein de la population. Les activités du Fonds ont débuté le 1^{er} août 2006.

Ce fonds, doté d'une enveloppe de 30,0 M\$ par année, est affecté au soutien financier à la construction, à la rénovation, à l'aménagement et à la mise aux normes d'installations sportives et récréatives, ainsi qu'à l'organisation d'événements sportifs internationaux ou pancanadiens et aux mises en candidature requises à cette fin. Les revenus sont alimentés par une partie de la taxe sur le tabac auparavant versée au Fonds spécial olympique.

Les dépenses du fonds spécial
(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique				
Dépenses	9 500,0	—	1 680,0	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

EN BREF

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale entend poursuivre sa stratégie globale afin de favoriser la participation du plus grand nombre de personnes au développement et à la prospérité du Québec. À cet effet, le Ministère suivra, d'une façon plus particulière, la situation des jeunes et des personnes immigrantes de manière à répondre aux besoins actuels et futurs du marché du travail québécois. De plus, les services publics d'emploi seront également appelés à poursuivre leurs efforts visant à accroître le niveau de qualification et de compétences de la main-d'œuvre ainsi que certaines pratiques entourant la gestion des ressources humaines, la formation en milieu de travail et l'organisation du travail dans les entreprises afin de contribuer à accroître leur compétitivité sur l'échelle internationale.

Parallèlement à ses objectifs en matière d'emploi, le Ministère poursuivra certaines actions visant, entre autres, à réduire le taux d'assistance sociale de la population québécoise et à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le gouvernement a institué le Programme national de réconciliation avec les orphelins et les orphelines de Duplessis ayant fréquenté certaines institutions. Ce nouveau programme s'adresse aux orphelins de Duplessis ayant fréquenté des institutions non psychiatriques ou qui correspondent à ce qui était communément désigné comme orphelin agricole.

La désignation du Ministère à titre de Centre interministériel de services partagés (CISP) a donné lieu à la signature de dix-neuf ententes de services administratifs avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, dont le ministère du Travail et certains de ses organismes. Le Ministère entend poursuivre le développement du CISP afin de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale des services partagés.

Dans le cadre d'une importante réflexion sur l'action communautaire, le Ministère entend proposer de nouvelles orientations découlant notamment d'une évaluation portant sur la mise en œuvre de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, dont le dépôt est prévu à la fin de l'année 2007. Ces nouvelles orientations intégreront des préoccupations relatives à l'action bénévole et au don.

Dans la foulée des efforts de modernisation de l'État, le Ministère entend poursuivre son approche visant à assurer une attention particulière à la gestion prévisionnelle de ses ressources humaines.

1. La présentation du portefeuille ministériel

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale contribue au développement social et économique du Québec en favorisant le plein épanouissement des personnes par :

- La promotion de l'emploi, le développement de la main-d'œuvre et l'amélioration du fonctionnement du marché du travail en partenariat avec la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT);
- Le soutien financier aux personnes démunies ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le Ministère offre ses services aux groupes de clientèle suivants :

- L'ensemble des personnes constituant la main-d'œuvre en emploi et sans emploi;
- L'ensemble des personnes et des familles dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins;
- Les entreprises;
- Les organismes communautaires;
- Les nouveaux parents.

Pour réaliser sa mission, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale compte sur l'expertise des deux agences sous sa responsabilité. Emploi-Québec, qui regroupe les services publics d'emploi et de solidarité sociale, assure la présence du Ministère dans les 17 régions administratives du Québec par le biais de ses directions régionales, de ses 157 points d'accès pour la clientèle dont 147 centres locaux d'emploi, des deux points de services du Centre de communication avec la clientèle, ainsi que du Centre d'assistance au placement. Le Centre de recouvrement est responsable, pour sa part, du recouvrement des sommes dues au Ministère. Ces unités locales et régionales sont soutenues par un ensemble d'unités centrales.

De plus, pour réaliser les responsabilités qui lui ont été confiées par le législateur en matière d'action communautaire, le Ministère compte également sur l'expertise du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales afin d'assurer la coordination de l'action gouvernementale dans ce secteur d'activité. Enfin, la Direction générale des services à la gestion soutient le Ministère dans son rôle de Centre interministériel de services partagés.

2. Les choix budgétaires

Les choix budgétaires du Ministère s'appuient sur les trois orientations du Plan stratégique 2005-2008.

Orientation 1 : Favoriser la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail

Actions envisagées

- Pour favoriser la pleine utilisation de la main-d'œuvre québécoise, le Ministère entend poursuivre ses efforts. À cet égard, Emploi-Québec prévoit soutenir 260 000 nouveaux participants dans le cadre des interventions des services publics d'emploi. De plus, 132 000 personnes seront en emploi à la suite de leur participation à ces interventions. Enfin, le taux d'emploi des personnes ayant bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec devrait atteindre 50,5 % en 2007-2008;
- Par ailleurs, le Ministère entend :
 - Poursuivre et accroître le soutien à l'intégration et au maintien des femmes en emploi dans le cadre de la stratégie à l'égard de la main-d'œuvre féminine et ainsi y affecter 1,2 M\$ supplémentaire en 2007-2008;
 - Réaliser les activités relatives à l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés de 55 à 64 ans (programme à frais partagés avec le gouvernement fédéral, issu de l'entente conclue à cette fin) : le Ministère entend y consacrer 4,3 M\$ en 2007-2008;
 - Contribuer à la réalisation du Plan de soutien au secteur forestier, notamment avec le programme gouvernemental d'aide au secteur forestier pour les travailleurs âgés licenciés de l'industrie forestière, en investissant un montant de 6,4 M\$ en 2007-2008; en outre, bonifier le soutien financier des travailleurs par le programme d'aménagement et de réduction du temps de travail en plus d'assurer le maintien de la rémunération pendant la période de formation.

Orientation 2 : Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Actions envisagées

- En 2007-2008, le Ministère poursuivra ses travaux dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en menant à terme la mise en œuvre du cadre réglementaire de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (L.R.Q., c. A-13.1.1) et la mise en œuvre du programme Alternative jeunesse;

- De plus, le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion et le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale collaboreront en vue d'élaborer et de proposer au ministre des indicateurs en matière de pauvreté et d'inégalités;
- Pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, le Ministère entend apporter une contribution particulière à la Stratégie gouvernementale d'action jeunesse 2006-2009 par l'instauration du programme Alternative jeunesse et l'injection d'une somme minimale de 7,8 M\$ en 2007-2008. Le programme Alternative jeunesse s'inscrit dans le cadre des orientations ministérielles prises à l'égard d'une offre de services globale et intégrée à l'égard des jeunes de moins de 25 ans qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance afin de les encourager à réaliser des activités leur permettant d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle;
- En matière d'aide à la personne, Emploi-Québec poursuivra, au cours de l'exercice 2007-2008, le parachèvement et l'implantation des Programmes d'aide et d'accompagnement social, créés dans le cadre de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, pour aider la clientèle éloignée du marché du travail à entreprendre une démarche favorisant sa participation active à la société et pour la préparer adéquatement à participer à une mesure d'aide à l'emploi et ainsi accroître ses possibilités d'accéder au marché du travail. Un budget de 17,2 M\$ est prévu à cette fin en 2007-2008. Emploi-Québec aura ainsi la responsabilité de mettre en œuvre les stratégies gagnantes afin de :
 - Poursuivre le déploiement du programme DEVENIR s'adressant aux prestataires pour qui l'accès au marché du travail ne peut être envisagé à court terme, mais susceptibles d'intégrer des mesures offertes par les services publics d'emploi dans un délai de douze mois;
 - Mettre en place le programme INTERAGIR s'adressant aux personnes pour qui l'accès au marché du travail ne peut être envisagé qu'à plus ou moins long terme ainsi qu'à celles dont les possibilités de retour au travail sont évaluées, en début de participation, comme très faibles;
 - Mettre sur pied le programme RÉUSSIR s'adressant aux prestataires avec contraintes sévères à l'emploi désirant poursuivre des études post-secondaires à temps partiel.
- Dans le cadre du nouveau Programme national de réconciliation avec les orphelins et les orphelines de Duplessis ayant fréquenté certaines institutions, chaque personne reconnue admissible à une aide financière recevra un montant forfaitaire de 15 000 \$. Le budget prévu en 2007-2008 est de 26,0 M\$ en intervention.

Orientation 3 : Moderniser les interventions du Ministère

Actions envisagées

- En matière de services partagés, le Ministère entend structurer l'organisation du CISP et mieux définir son offre de services tout en poursuivant la négociation de nouvelles ententes de service avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux;
- Face au vieillissement des effectifs et dans le contexte de modernisation de la fonction publique, le Ministère souhaite réaliser une planification prévisionnelle de la main-d'œuvre afin de faire face aux nombreux départs à la retraite d'employés expérimentés, à une pénurie appréhendée de la main-d'œuvre qualifiée et à une réduction significative de l'effectif. Dans le cadre de la modernisation, la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre devrait ainsi permettre d'assurer la continuité et le maintien de la qualité du service à la clientèle.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses

L'enveloppe budgétaire 2007-2008 du portefeuille « Emploi et Solidarité sociale » est établie à 4 126,5 M\$, supérieure de 41,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2006-2007.

Programme 1 : Mesures d'aide à l'emploi

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Il favorise également l'emploi d'été des étudiants dans la fonction publique du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est de 800,4 M\$ en 2007-2008. Par rapport à la dépense probable 2006-2007, c'est une diminution de 38,3 M\$. Des budgets additionnels seront ajoutés en provenance de la provision qui permet la conversion de mesures passives en mesures actives. Le reste de l'écart s'explique notamment par le calendrier de déboursés à l'égard de la stratégie des travailleurs forestiers et par des transferts de crédits à l'égard des programmes d'aide et d'accompagnement social.

Programme 2 : Mesures d'aide financière

Ce programme vise à rendre accessibles à tous les citoyennes et citoyens, qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec et celui de la Ville de Montréal.

Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Il permet aussi, par le biais du programme Alternative jeunesse, de soutenir les jeunes adultes sur base volontaire qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance afin de les encourager à réaliser des activités permettant d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi. Ce programme procure également une aide financière aux orphelins et orphelines de Duplessis ayant fréquenté certaines institutions.

Ce programme permet aussi d'allouer à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires le financement en lien avec leur mission globale. Il offre également un soutien financier aux travailleurs âgés de l'industrie forestière. Enfin, il vise aussi à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et permet la conversion des prestations d'aide financière de dernier recours en mesure d'aide à l'emploi.

Le budget de dépenses 2007-2008 de ce programme se situe à 2 850,5 M\$. Par rapport à la dépense probable 2006-2007, c'est une augmentation de 79,6 M\$. On explique cette variation principalement par l'indexation des prestations d'aide financière de dernier recours au 1^{er} janvier 2008 et de la récurrence de l'indexation au 1^{er} janvier 2007 conformément au Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, par les sommes allouées pour le programme de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis ayant fréquenté certaines institutions ainsi que par le programme de soutien aux travailleurs âgés de l'industrie forestière.

Programme 3 : Administration

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles essentielles à la gestion des programmes. Il vise également l'administration des mesures d'aide à l'emploi, de la Commission des partenaires du marché du travail, des mesures d'aide financière ainsi que le développement des politiques d'emploi, de solidarité sociale et d'assurance parentale. Ce programme contribue également au financement du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le budget de dépenses 2007-2008 est de 475,6 M\$. Par rapport à la dépense probable 2006-2007, on constate une augmentation de 0,4 M\$ essentiellement attribuable au support administratif requis pour la stratégie de soutien aux travailleurs de l'industrie forestière et par les crédits obtenus pour l'administration dédiée au programme de réconciliation des orphelins et orphelines de Duplessis ayant fréquenté certaines institutions. Des mesures administratives d'économie ont été considérées.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Mesures d'aide à l'emploi	800 354,8	(38 306,1)	830 031,6	838 660,9
2. Mesures d'aide financière	2 850 530,0	79 632,8	2 802 888,2	2 770 897,2
3. Administration	475 608,9	390,6	482 691,5	475 218,3
Total	4 126 493,7	41 717,3	4 115 611,3	4 084 776,4
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	6 119	(149)	—	6 268

Note : Les programmes Mesures d'aide à l'emploi et Mesures d'aide financière comportent des provisions qui permettent des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense est augmentée d'autant. À ces programmes, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

Le budget d'investissements

Le budget d'investissements 2007-2008 est augmenté de 0,4 M\$. Cette augmentation est réalisée dans les « Prêts, placements et avances » afin d'assurer les besoins résultant de l'utilisation de la caisse de dépannage au programme d'aide aux personnes et aux familles.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007
		Variation	
Immobilisations	1 109,6	—	1 109,6
Prêts, placements et avances	1 650,0	400,0	1 250,0
Total	2 759,6	400,0	2 359,6

Annexe 1**L'organisme budgétaire****L'organisme budgétaire**
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2007-2008	Dépense probable 2006-2007
Commission des partenaires du marché du travail	1 659,4	1 559,9

Annexe 2

L'organisme autre que budgétaire

L'organisme autre que budgétaire (en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	21 450,0	21 245,1	20 594,5	20 709,7

Les fonds spéciaux

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome

Les revenus du fonds proviennent en partie de Loto-Québec qui y contribue à la hauteur de 5,0 % du bénéfice net réalisé au cours de l'exercice financier précédent, et ce, relativement à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces. L'autre partie des revenus provient du Ministère. Le niveau de dépenses 2007-2008 est sensiblement égal à celui de 2006-2007.

Fonds de développement du marché du travail

Ce fonds, mis en place le 1^{er} janvier 1998, vise à financer la mise en œuvre et la gestion des mesures et des programmes relatifs à la prestation des services publics d'emploi. La variation à la hausse de 11,6 M\$ entre la dépense 2006-2007 et 2007-2008 est principalement attribuable à l'utilisation du surplus accumulé du fonds.

Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ce fonds est en opération depuis le 1^{er} avril 2006. Ce fonds est affecté au financement des activités de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Une dépense de 29,4 M\$ est prévue en 2007-2008 par rapport à 12,1 M\$ en 2006-2007. L'écart s'explique principalement par une augmentation du nombre de clients desservis par le Ministère et par la réalisation de projets d'envergure pour cette clientèle.

Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ce fonds est en opération depuis le 1^{er} avril 1996. Il vise à financer les technologies de l'information du Ministère. Les investissements prévus totalisent 41,5 M\$ en 2007-2008, soit 5,4 M\$ de plus qu'en 2006-2007. Le coût des investissements est généralement amorti sur une période de trois à cinq ans, selon qu'il s'agisse d'achats d'équipements ou de développement de systèmes. Les charges d'amortissement, les frais financiers et les frais de gestion financés à même les budgets du Ministère sont estimés à 37,8 M\$ en 2007-2008 comparativement à 39,6 M\$ en 2006-2007.

Fonds québécois d'initiatives sociales

Dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et plus spécifiquement à la suite de l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (L.R.Q., c. L-7) en décembre 2002, le gouvernement a institué le Fonds québécois d'initiatives sociales. Ce fonds a été mis en vigueur le 1^{er} avril 2003 et a acquis les droits et assume les obligations du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. Pour l'exercice 2007-2008, des dépenses de 6,5 M\$ sont prévues au Fonds québécois d'initiatives sociales. Par rapport à 2006-2007, c'est une augmentation de 1,1 M\$ qui s'explique principalement par l'utilisation du surplus accumulé du fonds.

Annexe 2 (suite)

Les fonds spéciaux

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome				
Dépenses	24 596,4	6 796,7	23 692,8	7 392,8
Investissements	10,0		14,5	
Effectif (ETC)	25		25	
Fonds de développement du marché du travail				
Dépenses	1 004 166,3	922 895,3	992 557,0	965 654,8
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale				
Dépenses	29 436,6	—	12 147,7	—
Investissements	—		33,0	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale				
Dépenses	37 842,9	32 446,3	39 615,0	34 020,2
Investissements	41 549,0		36 144,4	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds québécois d'initiatives sociales				
Dépenses	6 458,2	5 656,0	5 353,5	5 656,0
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	10		10	

FAMILLE ET AÎNÉS

EN BREF

Le volet famille du Ministère recouvre différents domaines d'intervention dont les services de garde, les organismes communautaires Famille, les mesures de conciliation travail-famille, le Soutien aux enfants, les ententes avec les conférences régionales des élus et les organismes municipaux.

Afin de répondre aux besoins des parents en services de garde et d'en faire profiter le plus grand nombre possible, le gouvernement du Québec investira un montant de 1,7 milliard de dollars dans ces services.

Le Ministère poursuit le développement et la consolidation des services de garde éducatifs à l'enfance afin d'en améliorer l'accessibilité, la qualité et la gestion, et ce, pour favoriser l'épanouissement des familles et le développement des enfants.

Le Ministère reconnaît le rôle prépondérant des organismes communautaires Famille au mieux-être des familles et entend continuer à travailler en étroite collaboration avec eux.

Le Ministère veillera aussi à la mise en œuvre de la Stratégie d'action en faveur des aînés. Établie sur un horizon de cinq ans (2007-2012), la Stratégie prévoit le maintien, la bonification et la mise en place d'un ensemble cohérent de mesures qui assureront un environnement favorable à une participation active des personnes âgées et encourageront la contribution de ces dernières à la vie économique et sociale du Québec. Le Ministère prévoit également tenir une consultation publique sur les conditions de vie des aînés.

À la suite de l'adoption récente de la politique de condition féminine Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, le Ministère participera à la mise en œuvre des mesures prévues sous sa responsabilité dans le plan d'action 2007-2010, notamment celle concernant la conciliation travail-famille.

1. La présentation du portefeuille ministériel

Le Ministère a pour mission de contribuer au développement du Québec en favorisant :

- Le mieux-être et l'épanouissement des familles et le développement des enfants;
- La contribution sociale, civique, économique et professionnelle des aînés.

La ministre de la Famille a aussi deux organismes sous sa responsabilité, soit le Conseil de la famille et de l'enfance et le Curateur public. La mission principale du Conseil est de donner des avis à la ministre et au gouvernement sur tout sujet qui concerne la famille et l'enfance. La mission du Curateur public est de veiller à la protection de citoyennes et citoyens inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation.

La ministre responsable des Aînés est aussi responsable du Conseil des aînés, dont la mission principale est de conseiller la ministre et le gouvernement sur tout sujet qui concerne les aînés.

2. Les choix budgétaires

Les choix budgétaires ont été établis en fonction des priorités gouvernementales pour 2007-2008 dans les champs de compétence du Ministère et de sa planification stratégique 2005-2008.

Orientation 1 : Créer des conditions adaptées aux nouvelles réalités des familles d'aujourd'hui

Le Ministère poursuit le développement et la consolidation des services de garde éducatifs à l'enfance. Il porte ses efforts sur la qualité des services offerts de même que sur leur accessibilité et leur flexibilité afin de répondre aux besoins et aux préférences des parents. Le Ministère veille aussi à assurer une saine gestion des fonds publics investis dans les services de garde afin que ces derniers bénéficient de façon optimale aux enfants et à leurs parents.

Par ailleurs, la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles fait partie des grands mandats du Ministère. En décembre 2006, la politique gouvernementale Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, dont une des orientations porte sur la conciliation travail-famille, a été rendue publique. Les mesures retenues reposent sur une approche souple qui prône la flexibilité nécessaire à toute démarche et s'adressent aux milieux de travail et aux parents travailleurs afin de leur offrir des conditions favorables à l'exercice de leurs responsabilités familiales et professionnelles.

Les municipalités, les municipalités régionales de comté et les conférences régionales des élus sont des acteurs importants sur qui le Ministère peut s'appuyer pour susciter une concertation régionale autour des enjeux relatifs à la famille et aux aînés. Le Ministère souhaite que tous ces partenaires poursuivent leur engagement en matière familiale, notamment en matière de conciliation travail-famille.

De même, les organismes communautaires Famille offrent des services de première ligne qui ont depuis longtemps montré leur capacité à répondre avec souplesse aux besoins spécifiques des parents, en complémentarité avec les services publics existants.

Actions envisagées

Les actions suivantes appuieront cette orientation :

- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'amélioration continue de la qualité des services de garde;
- Offrir un soutien financier et technique aux entreprises ainsi qu'aux associations patronales ou syndicales qui verront à la promotion et à l'implantation de mesures relatives à la conciliation travail-famille;
- Instaurer le label Égalité pour les entreprises;
- Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques familiales municipales;
- Encourager la réalisation de projets régionaux portant sur le volet famille - conciliation travail-famille, notamment par la conclusion d'ententes spécifiques à ce sujet avec les conférences régionales des élus;
- Poursuivre le financement des organismes communautaires Famille dans leur mission globale;
- Soutenir financièrement les organismes communautaires qui offrent des services de haltes-garderies.

Orientation 2 : Favoriser la pleine contribution des aînés au développement du Québec

Une vaste consultation portant sur le document Une pleine participation des aînés au développement de la société a eu lieu en 2005 dans toutes les régions du Québec. Inscrite dans la foulée du Forum des générations tenu à l'automne 2004, cette consultation a fait l'objet d'un rapport, déposé en octobre 2005, contenant 17 recommandations sur des mesures qui pourraient être intégrées à des orientations gouvernementales.

En réponse à ces recommandations, le Ministère a élaboré une Stratégie visant la pleine participation des aînés au développement du Québec, avec la collaboration de plusieurs ministères ou organismes gouvernementaux dont, entre autres, la Société d'habitation du Québec, le ministère des Transports et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. La Stratégie gouvernementale prévoit des mesures qui faciliteront la contribution des personnes aînées à la vie sociale, économique, communautaire et professionnelle du Québec. Elle a été rendue publique par le ministre des Finances en février 2007. Elle est établie sur un horizon de cinq ans, soit 2007-2012.

Actions envisagées

Le Ministère concentrera ses interventions sur deux actions pour actualiser cette orientation :

- Mettre en œuvre la Stratégie d'action en faveur des aînés;
- Soutenir financièrement les Tables régionales de concertation et subventionner les organismes d'aînés dans le cadre du programme Engagés dans l'action pour les aînés du Québec.

Orientation 3 : Moderniser les interventions du Ministère

Le Ministère entend simplifier et optimiser ses échanges avec ses partenaires par l'utilisation des possibilités offertes par la technologie. Ainsi, le Ministère poursuit le développement de sa prestation électronique de services et, en réalisant une réforme majeure du système informatique relié au financement des services de garde, il offrira l'opportunité aux services de garde de transmettre en ligne leur rapport financier annuel.

La répartition budgétaire 2007-2008 selon les orientations

L'essentiel du budget du Ministère, soit 1,7 milliard de dollars est consacré aux services de garde dans le cadre de l'orientation 1, soit Créer des conditions adaptées aux nouvelles réalités des familles d'aujourd'hui. Outre le budget prévu pour réaliser cette orientation, le Ministère disposera des sommes supplémentaires suivantes :

- 1,3 M\$ pour la mise en œuvre des mesures de conciliation travail-famille prévues dans la nouvelle politique de condition féminine Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait;
- 3,0 M\$ pour le soutien aux organismes communautaires qui offrent des services de haltes-garderies.

Par ailleurs, le Ministère dispose aussi d'un budget de 9,3 M\$ pour les aînés, dont 5,0 M\$ pour la mise en œuvre de la Stratégie d'action en faveur des aînés dans le cadre de l'orientation 2 intitulée Favoriser la pleine contribution des aînés au développement du Québec.

Finalement, un montant de 12,0 M\$ en immobilisations est mis à la disposition du Ministère pour réaliser l'orientation 3 portant sur la modernisation des interventions du Ministère.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses

Programme 1 : Planification, recherche et administration

Ce programme vise à assurer la réalisation de recherches, l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement des familles et des enfants en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes.

Le budget de dépenses de ce programme est de 23,7 M\$ en 2007-2008.

Programme 2 : Mesures d'aide à la famille

Ce programme permet de soutenir plusieurs mesures d'aide à la famille dont le financement des services de garde, les organismes communautaires Famille, le soutien des organismes municipaux pour établir des politiques familiales et le Soutien aux enfants. Il permet de favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. Il a également comme objectif de pourvoir au financement du service de la dette des centres de la petite enfance ainsi que du Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires oeuvrant auprès des familles le financement en lien avec leur mission globale. Finalement, il assure le financement de l'administration du Soutien aux enfants offert sous forme de crédits d'impôts remboursables et le fonctionnement du Conseil de la famille et de l'enfance.

Comparativement à la dépense probable de 1 645,5 M\$ en 2006-2007, le budget de dépenses s'établit à 1 733,2 M\$ en 2007-2008, soit une augmentation de 87,7 M\$. Cette variation est principalement attribuable aux crédits requis pour l'augmentation du coût de main-d'œuvre et l'annualisation des places à contribution réduite ayant été développées dans les services de garde au cours de l'exercice financier 2006-2007. À cette dépense, s'ajouteront les coûts pour le développement de nouvelles places en services de garde.

Programme 3 : Condition des aînés

Ce programme assure le financement du Conseil des aînés et du Secrétariat aux aînés afin de soutenir la valorisation de la participation des personnes aînées à la société québécoise, que ce soit au plan social, civique, économique et professionnel, et d'assurer la cohérence des interventions de l'État à l'égard des personnes aînées. Le budget de dépenses en 2007-2008 s'établit à 9,3 M\$ comparativement à la dépense probable de 2,9 M\$ en 2006-2007. Cette augmentation de 6,4 M\$ s'explique par l'ajout de sommes pour la mise en œuvre de la Stratégie d'action en faveur des aînés.

Programme 4 : Curateur public

Ce programme permet de veiller à la protection des citoyens déclarés inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation. Il vise à s'assurer que toute décision relative à leur personne ou à leurs biens est prise dans leur intérêt, le respect de leurs droits et la sauvegarde de leur autonomie.

Le budget de dépenses de ce programme se situe à 37,4 M\$ comparativement à la dépense probable de 44,9 M\$ pour l'exercice financier 2006-2007, ce qui représente une diminution de 7,5 M\$. Cet écart s'explique par l'utilisation en 2006-2007 de crédits renouvelables, lesquels sont reflétés dans la dépense probable mais ne figurent pas au budget 2007-2008. En excluant cet effet, le budget aurait affiché une hausse de 1,4 M\$. Au cours de l'exercice financier 2007-2008, une majoration estimée à 8,6 M\$ sera appliquée au budget en fonction de l'utilisation des crédits renouvelables.

Le budget de dépenses par programmes (en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Planification, recherche et administration	23 676,7	2 551,4	24 998,5	21 125,3
2. Mesures d'aide à la famille	1 733 202,7	87 672,6	1 663 682,0	1 645 530,1
3. Condition des aînés	9 303,5	6 428,4	2 879,9	2 875,1
4. Curateur public	37 420,3	(7 455,0)	36 276,0	44 875,3
Total	1 803 603,2	89 197,4	1 727 836,4	1 714 405,8
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 027	6	—	1 021

Note : Le budget de dépenses 2007-2008 du Curateur public exclut les montants associés aux crédits renouvelables. En 2006-2007, ces montants ont été de 8,9 M\$.

Le budget d'investissements

Le budget d'investissements passe de 32,5 M\$ à 21,5 M\$ en 2007-2008. La diminution de 10,0 M\$ dans les « Prêts, placements et avances » s'explique par une révision des besoins au titre du programme d'aide financière remboursable offert aux centres de la petite enfance en difficulté financière.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007
		Variation	
Immobilisations	16 544,7	(949,8)	17 494,5
Prêts, placements et avances	5 002,0	(10 000,0)	15 002,0
Total	21 546,7	(10 949,8)	32 496,5

Annexe 1

Les organismes budgétaires

Les organismes budgétaires (en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2007-2008	Dépense probable 2006-2007
Conseil de la famille et de l'enfance	1 155,8	1 053,1
Conseil des aînés	1 096,4	675,7
Curateur public	37 420,3	44 875,3

Note : Le budget de dépenses 2007-2008 du Curateur public exclut les montants associés aux crédits renouvelables. En 2006-2007, ces montants ont été de 8,9 M\$.

FINANCES

EN BREF

Le plan annuel de gestion des dépenses du ministère des Finances pour l'exercice 2007-2008 s'appuie sur les orientations suivantes :

- Poursuivre les progrès en matière de finances publiques;
- Développer un environnement fiscal qui stimule la croissance économique tout en répondant aux besoins des contribuables;
- Corriger le déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces;
- Moderniser l'encadrement du secteur financier et des personnes morales;
- Développer des nouvelles façons de faire et une gestion interne plus efficaces.

Par ailleurs, l'enveloppe budgétaire du Ministère pour l'exercice 2007-2008, excluant le service de la dette et les intérêts sur le compte des régimes de retraite, augmentera de 2,4 M\$ par rapport à l'exercice 2006-2007.

1. La présentation du portefeuille ministériel

La Loi sur le ministère des Finances (L.R.Q., c. M-24.01) confère à la ministre la mission de favoriser le développement économique et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

À ces fins, le Ministère conseille et appuie la ministre et le gouvernement en matière de finances publiques, ce qui l'amène à élaborer et à proposer des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire, financier et comptable, ainsi que des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale.

En tant qu'organisme central, le Ministère a un rôle-conseil auprès de la ministre et du gouvernement et assure la mise en œuvre des décisions gouvernementales en matière financière. En plus d'effectuer un suivi de la situation financière du gouvernement et de l'état de l'économie québécoise, le Ministère remplit les fonctions suivantes :

- Préparer et présenter à l'Assemblée nationale le Discours sur le budget;
- Établir et proposer au gouvernement le niveau global des dépenses;
- Proposer au gouvernement des orientations en matière de revenus et des conseils en matière d'investissements;
- Surveiller, contrôler et gérer tout ce qui se rattache aux finances de l'État;
- Gérer le fonds consolidé du revenu et la dette publique;
- Veiller à la préparation des comptes publics et des autres rapports financiers du gouvernement;
- Élaborer des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisations, de concert avec le Conseil du trésor, et établir le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives;
- Élaborer et proposer au Conseil du trésor les conventions comptables qui doivent être suivies par les ministères et organismes, les règles relatives aux paiements faits sur le fonds consolidé du revenu ainsi que celles relatives à la perception et à l'administration des revenus de l'État.

2. Les choix budgétaires

Les choix budgétaires sont présentés selon les orientations stratégiques.

Orientation 1 : Poursuivre les progrès en matière de finances publiques

Pourcentage des ressources budgétaires : 44,4 %

Objectifs

Les objectifs relatifs aux finances publiques sont répartis selon trois axes d'intervention : l'équilibre budgétaire, le financement et la gestion de la dette, ainsi que la rigueur et la transparence.

La majeure partie des effectifs du Ministère sont affectés à cette orientation puisqu'elle regroupe les activités centrales et récurrentes du Ministère : l'élaboration du budget du gouvernement, le financement des opérations du secteur public, la gestion de la dette au meilleur coût et la publication des comptes publics et du rapport financier mensuel du gouvernement.

Actions envisagées

- Élaboration du budget 2008-2009 et de ses mesures;
- Analyse des grands enjeux auxquels sont confrontées les finances publiques du Québec, notamment le financement du système de santé et la démographie;
- Publication des comptes publics et d'un rapport financier mensuel;
- Participation à des rencontres avec des investisseurs financiers et les agences de crédit;
- Élaboration de la mise à jour économique et financière de l'automne 2007;
- Poursuite des travaux pour la réduction de la dette;
- Diffusion de l'expertise en matière de comptabilité gouvernementale et de contrôle financier;
- Poursuite de l'implantation de Stratégie d'affaires à la gestion intégrée des ressources (SAGIR) dans l'ensemble des ministères et organismes.

Orientation 2 : Développer un environnement fiscal qui stimule la croissance économique tout en répondant aux besoins des contribuables

Pourcentage des ressources budgétaires : 43,8 %

Objectifs

Les objectifs relatifs à l'environnement fiscal sont répartis selon trois axes d'intervention : l'allègement du fardeau fiscal des particuliers, la compétitivité fiscale des entreprises, ainsi que l'équité, la simplification et l'intégrité du régime fiscal.

Les effectifs alloués à cette orientation proviennent principalement de deux secteurs : Politiques économiques et fiscales ainsi que Droit fiscal et fiscalité. Cependant, les ressources affectées à cet enjeu représentent presque la moitié des ressources budgétaires du Ministère en raison, notamment de la Provision pour des initiatives concernant les revenus qui vise à financer des projets de lutte contre l'évasion fiscale.

Actions envisagées

- Analyse des propositions visant à soutenir le développement économique et social;
- Proposition de modifications au régime fiscal des particuliers et des entreprises afin qu'il incite au travail, à l'investissement, à l'innovation et à la création d'emplois;
- Poursuite des efforts visant l'équité, la compétitivité et la simplicité de la fiscalité;
- Détermination des mesures d'impact de la fiscalité sur l'activité économique au moyen du modèle d'équilibre général;
- Identification de propositions favorisant le développement durable;
- Poursuite des efforts visant à contrer l'évasion fiscale, notamment en ciblant les secteurs de la restauration et des produits du tabac;
- Poursuite des efforts visant à contrer l'évitement fiscal, notamment en élaborant des mesures dont l'objectif consistera à mieux détecter les planifications fiscales abusives et à accroître la répression de celles-ci.

Orientation 3 : Corriger le déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces

Pourcentage des ressources budgétaires : 0,8 %

Objectifs

Les objectifs relatifs aux relations fédérales-provinciales sont répartis selon trois axes d'intervention : les transferts à l'égard de la santé et de l'éducation postsecondaire et des autres programmes sociaux, le programme de péréquation, ainsi que le leadership du Québec dans les discussions entre les provinces et le gouvernement fédéral, notamment dans le cadre du Conseil de la fédération.

Des progrès considérables ont été réalisés dans le dossier du déséquilibre fiscal au titre de la péréquation. Les discussions se poursuivent sur le financement de l'éducation postsecondaire et des autres programmes sociaux, ainsi que sur l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenses.

Le Ministère travaille en collaboration avec le Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes sur les dossiers impliquant des négociations fédérales-provinciales, dont les enjeux financiers pour le Québec sont majeurs.

Actions envisagées

- Participation de la ministre aux rencontres fédérales-provinciales des ministres des Finances;
- Participation à l'élaboration de la position du Québec sur l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser;
- Poursuite des discussions pour des transferts accrus au titre de l'éducation postsecondaire;
- Discussions et négociations avec le gouvernement fédéral sur les enjeux découlant du budget fédéral de mars 2007, notamment les infrastructures et l'éducation postsecondaire.

Orientation 4 : Moderniser l'encadrement du secteur financier et des personnes morales

Pourcentage des ressources budgétaires : 8,8 %

Objectifs

Les objectifs relatifs à la modernisation du secteur financier sont répartis selon trois axes d'intervention : l'amélioration de la protection des épargnants par la révision du cadre législatif, l'harmonisation des règlements du système des valeurs mobilières avec les autres provinces, ainsi que la révision de l'encadrement des personnes morales et des associations personnalisées.

Actions envisagées

- Modifications aux lois du secteur financier et création du Comité contre les crimes économiques sur les marchés financiers permettant une meilleure surveillance et une intervention plus efficace auprès des institutions financières et des intermédiaires de marché;
- Modifications à la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., c. V-1) afin d'introduire un recours en responsabilité civile sur le marché secondaire, de façon harmonisée avec les autres provinces;
- Poursuite des travaux en vue de l'élaboration d'un projet de loi sur les instruments dérivés;
- Publication d'un document de consultation sur la réforme du droit associatif;
- Poursuite des travaux entourant la réforme de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38);
- Analyse du rapport du comité de députés gouvernementaux concernant la révision de la Loi sur le courtage immobilier (L.R.Q., c. C-73.1), en vue de donner suite au Rapport sur l'application de la Loi sur le courtage immobilier déposé à l'Assemblée nationale en juin 2004;
- Étude des recommandations de la commission parlementaire sur la protection des épargnants en vue d'amender les lois concernant le secteur financier.

Orientation 5 : Développer des nouvelles façons de faire et une gestion interne plus efficaces

Pourcentage des ressources budgétaires : 2,2 %

Objectifs

Les objectifs relatifs à la modernisation de l'État sont répartis selon quatre axes d'intervention : l'examen de nouveaux modes de financement des services publics et des infrastructures, le mandat et les règles de gouverne des sociétés d'État à vocation économique, le développement du gouvernement en ligne et la gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Actions envisagées

- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'investissements de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, avec le ministère des Transports et le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- Participation aux divers comités interministériels relatifs aux partenariats public-privé;

- Poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle politique sur la gouvernance des sociétés d'État;
- Promotion de l'adhésion au dépôt direct, dans le cadre du développement du gouvernement en ligne;
- Poursuite et consolidation de SAGIR au ministère des Finances;
- Poursuite de la promotion de la culture éthique au ministère des Finances;
- Poursuite de la valorisation de la recherche et de diverses mesures d'attraction et de rétention du personnel;
- Mise en œuvre d'un nouveau plan de classification documentaire en conformité avec la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

La répartition budgétaire 2007-2008 selon les orientations

	M\$	%
Orientation 1 : Poursuivre les progrès en matière de finances publiques	64,6	44,4
<i>Programme 2, élément 3 (Frais de services bancaires)</i>	6,3	
<i>Divers éléments de programmes</i>	58,3	
Orientation 2 : Développer un environnement fiscal qui stimule la croissance économique tout en répondant aux besoins des contribuables	63,8	43,8
<i>Programme 2, élément 6 (Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour des initiatives concernant les revenus)</i>	52,7	
<i>Divers éléments de programmes</i>	11,1	
Orientation 3 : Corriger le déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces	1,1	0,8
<i>Divers éléments de programmes</i>	1,1	
Orientation 4 : Moderniser l'encadrement du secteur financier et des personnes morales	12,9	8,8
<i>Programme 2, élément 5 (Affaires fiscales et financières et recherches institutionnelles)</i>	9,6	
<i>Divers éléments de programmes</i>	3,3	
Orientation 5 : Développer de nouvelles façons de faire et une gestion interne plus efficaces	3,2	2,2
<i>Divers éléments de programmes</i>	3,2	
Total	145,6	100,0

Ces chiffres excluent les éléments de programmes suivants :

- Institut de la statistique du Québec (programme 1, élément 2); 14,3 M\$
 - Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite (programme 3, éléments 1 et 2). 7 244,0 M\$
- 7 258,3 M\$

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses

Programme 1 : Direction du Ministère

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination, d'affaires publiques et de soutien à la gestion. Il vise aussi à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec.

Programme 2 : Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire, la réalisation d'analyses économiques et le financement des infrastructures.

La variation de 52,7 M\$ pour ce programme est attribuable principalement à la provision pour des initiatives concernant les revenus. En effet, cette provision permet des transferts à d'autres ministères où la dépense probable est augmentée d'autant, alors qu'à ce programme du ministère des Finances, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

Programme 3 : Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite

Ce programme vise à pourvoir au paiement des intérêts sur la dette directe et le compte des régimes de retraite.

Les dépenses de ce programme, qui totalisent 7 244,0 M\$, se divisent en deux éléments :

- | | |
|--|-------------|
| — Service de la dette directe : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des emprunts du gouvernement; | 4 923,0 M\$ |
| — Intérêts sur le compte des régimes de retraite : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des intérêts sur l'obligation actuarielle des régimes de retraite du gouvernement diminué des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite. | 2 321,0 M\$ |

Par rapport à la dépense probable de 2006-2007, le budget de dépenses 2007-2008 affecté à ce programme augmente de 277,0 M\$. Cette hausse s'explique principalement par la diminution de la valeur du dollar canadien par rapport aux différentes devises composant la dette et l'augmentation des taux d'intérêt.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction du Ministère	45 576,6	137,0	44 989,6	45 439,6
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	114 278,7	52 656,2	112 495,3	61 622,5
3. Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	7 244 000,0	277 000,0	6 967 000,0	6 967 000,0
Total	7 403 855,3	329 793,2	7 124 484,9	7 074 062,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	753	(11)	—	764

L'augmentation nette de 329,8 M\$ du budget de dépenses 2007-2008 par rapport à la dépense probable de 2006-2007 s'explique principalement par une augmentation des dépenses au programme Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite.

Le budget d'investissements

Le budget d'investissements prévu servira au maintien des actifs (1,5 M\$), ainsi qu'à la poursuite du projet concernant la refonte des états financiers (0,8 M\$). La diminution de 1,0 M\$ s'explique principalement par une révision des besoins en matériel informatique, ainsi que par une réévaluation des projets de développement informatique.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007
	Variation		
Immobilisations	2 326,0	(1 050,0)	3 376,0
Prêts, placements et avances	4,0	—	4,0
Total	2 330,0	(1 050,0)	3 380,0

Annexe 1

Les organismes autres que budgétaires

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Autorité des marchés financiers	80 145,0	—	72 494,0	—
Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	2 202,4	—	1 657,4	—
Institut de la statistique du Québec	25 503,6	14 291,0	25 401,8	14 191,0
Société de financement des infrastructures locales du Québec	609 392,0	—	259 276,0	—

Les fonds spéciaux

Fonds de financement

Le Fonds de financement, constitué par la Loi sur le ministère des Finances, a pour objet de fournir du financement et d'autres services financiers aux organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement, comme les fonds spéciaux et les sociétés d'État.

Fonds de l'industrie des courses de chevaux

Le Fonds de l'industrie des courses de chevaux est constitué par la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q., c. M-14). Il a pour objet de soutenir l'industrie des courses de chevaux. Il est constitué principalement des sommes versées par le ministère du Revenu représentant le produit de la taxe sur le pari mutuel. Ces montants sont répartis entre les titulaires d'une licence de courses visés par la Loi sur les courses (L.R.Q., c. C-72.1).

Fonds du centre financier de Montréal

Le Fonds du centre financier de Montréal a été institué par la Loi sur les centres financiers internationaux (L.R.Q., c. C-8.3). Les revenus du Fonds servent au financement des activités de promotion et de développement de Montréal comme place financière internationale. Ce Fonds est financé d'une part, par une affectation de crédits budgétaires au montant de 0,5 M\$ provenant du programme Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement et d'autre part, par une tarification de 0,8 M\$ auprès des centres financiers internationaux.

Fonds spécial olympique

Le Fonds spécial olympique a été constitué en 1976 par la Loi constituant un fonds spécial olympique (L.Q. 1976, c. 14). Les installations olympiques sont maintenant remboursées grâce à un dernier versement effectué par le Fonds spécial olympique en novembre 2006. Le Fonds spécial olympique sera fermé au courant de l'exercice 2007-2008.

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de financement				
Dépenses	568 095,0	—	537 816,4	—
Investissements	6,0		—	
Effectif (ETC)	17		17	
Fonds de l'industrie des courses de chevaux				
Dépenses	13 000,0	—	12 500,0	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds du centre financier de Montréal				
Dépenses	1 203,1	450,0	1 227,8	450,0
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds spécial olympique				
Dépenses	—	—	30 870,0	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES

EN BREF

Le budget de dépenses 2007-2008 du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » est de 111,3 M\$, dont 110,6 M\$ sont alloués au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et 0,7 M\$ au Conseil des relations interculturelles.

La somme attribuée au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles vise à soutenir les engagements en matière d'immigration, d'intégration et de francisation des nouveaux arrivants, de relations interculturelles et de régionalisation de l'immigration.

L'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2005-2008 et du Plan d'immigration du Québec pour l'année 2007 sont les priorités budgétaires du Ministère.

1. La présentation du portefeuille ministériel

La mission du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles consiste à promouvoir l'immigration au Québec, sélectionner des personnes immigrantes, faciliter l'intégration linguistique, sociale et économique des nouveaux arrivants au sein de la société québécoise et favoriser une société ouverte au pluralisme et propice au rapprochement interculturel.

Le Conseil des relations interculturelles a pour mission de conseiller la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles en matière de relations interculturelles et d'intégration des personnes immigrantes en favorisant notamment l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel.

2. Les choix budgétaires

Les choix budgétaires

Le budget de dépenses 2007-2008 du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » s'élève à 111,3 M\$. De ce montant, 110,6 M\$ sont alloués au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et 0,7 M\$ au Conseil des relations interculturelles. La somme attribuée au Ministère sert à soutenir deux choix budgétaires.

Premier choix budgétaire

Reconnaître l'apport stratégique de l'immigration et des communautés culturelles au développement et à la prospérité du Québec. Prioritairement, il vise l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2005-2008 et du Plan d'immigration du Québec pour l'année 2007.

Ce premier choix budgétaire est réparti entre les quatre orientations suivantes :

Orientation 1 : Stimuler une offre d'immigration adaptée et sélectionner des candidats répondant aux besoins du Québec

Orientation 2 : Soutenir l'intégration des nouveaux arrivants et favoriser l'insertion durable en emploi

Orientation 3 : Favoriser une meilleure compréhension de la diversité auprès des citoyens et contribuer à son rayonnement

Orientation 4 : Susciter l'engagement des instances locales et régionales en matière d'immigration et de relations interculturelles

Le Ministère consacre 90,1 M\$ à son premier choix budgétaire.

Le budget de base des activités destinées à stimuler une offre d'immigration adaptée et à sélectionner des candidats à l'immigration répondant aux besoins du Québec est de 3,8 M\$. Les revenus supplémentaires qui proviennent du crédit au net¹ permettront de financer les dépenses additionnelles de ces activités et de réaliser les objectifs du Plan d'immigration du Québec pour l'année 2007.

Le Ministère entend consacrer une somme globale de 75,7 M\$ pour soutenir l'intégration des nouveaux arrivants et favoriser l'insertion durable en emploi. Cette somme se répartit comme suit :

- 24,6 M\$ pour accueillir les personnes immigrantes et les accompagner dans leurs démarches d'intégration en vue, notamment, de favoriser leur insertion en emploi; le Ministère va consacrer, entre autres, 4,0 M\$ aux activités et projets visant à faciliter la reconnaissance des diplômes et des compétences acquis à l'étranger;
- 51,1 M\$ pour les cours de français (temps complet, temps partiel, sur mesure, en milieu de travail) et le versement des allocations financières aux étudiants.

Le Ministère compte allouer 5,3 M\$ à l'atteinte des objectifs permettant de favoriser une meilleure compréhension de la diversité et de contribuer à son rayonnement. Cette enveloppe permettra de soutenir différents projets qui encouragent le rapprochement et le dialogue interculturels.

Le Ministère maintient, en 2007-2008, le caractère prioritaire des activités de mise en œuvre pour susciter l'engagement des instances locales et régionales en matière d'immigration, d'intégration des nouveaux arrivants et de relations interculturelles et y alloue une somme de 5,3 M\$.

Deuxième choix budgétaire

Contribuer à la modernisation de l'État et à l'amélioration de la qualité de ses services à la clientèle.

Il se traduit par une orientation stratégique :

Orientation 5 : Moderniser la prestation de services et offrir un milieu de travail mobilisateur

Un budget de 20,5 M\$ est accordé à ce second choix budgétaire visant la modernisation de la prestation de services, la création d'un milieu de travail mobilisateur et, plus globalement, l'amélioration de la qualité des services à la clientèle. Cette somme finance également l'ensemble des infrastructures et des services administratifs centralisés du Ministère.

¹ Les revenus associés au crédit au net proviennent des droits perçus pour le traitement des dossiers relatifs à la sélection des immigrants.

Les objectifs et les actions envisagées

La prochaine section précise, pour les deux choix budgétaires, les principaux objectifs fixés par le Ministère, de même que les principales actions qu'il entend mettre en œuvre en 2007-2008 pour les réaliser.

Premier choix budgétaire

Premier objectif : Stimuler une offre d'immigration permanente et temporaire en fonction des besoins de la Capitale nationale, de la métropole et des régions

Actions envisagées

- La délivrance de 43 400 à 46 800 certificats de sélection du Québec en 2007 dans les catégories soumises à la sélection du Québec, dont :
 - Entre 34 000 et 36 000 à des travailleurs qualifiés;
 - Entre 5 700 et 6 500 à des gens d'affaires;
 - Entre 600 et 800 à d'autres immigrants de la catégorie économique;
 - Entre 2 200 et 2 400 à des réfugiés sélectionnés à l'étranger;
 - Entre 900 et 1 100 à d'autres immigrants sélectionnés pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.
- La tenue de missions à l'étranger et d'activités de promotion et de recrutement de candidats à l'immigration dans les territoires prévus.

Deuxième objectif : Accélérer et personnaliser la démarche d'intégration des personnes immigrantes tout en facilitant la reconnaissance des diplômes et des compétences acquis à l'étranger

Actions envisagées

- L'accompagnement personnalisé aux nouveaux arrivants à l'aide du guide Apprendre le Québec et le soutien des organismes à but non lucratif qui offrent des services d'intégration aux nouveaux arrivants;
- L'accompagnement des personnes immigrantes dans leurs démarches d'accès aux professions et métiers réglementés;
- La poursuite de la mise en œuvre des recommandations de l'équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger.

Troisième objectif : Accélérer l'apprentissage du français des personnes immigrantes et réduire les délais d'attente

Actions envisagées

- La mise en ligne des nouveaux services personnalisés d'apprentissage du français et d'accompagnement à l'intention des candidats sélectionnés;
- L'organisation et la tenue des cours de français à temps complet, à temps partiel et sur mesure offerts aux nouveaux arrivants dans les délais prévus à la Déclaration de services aux citoyens.

Quatrième objectif : Accroître l'ouverture à la diversité en encourageant le rapprochement et le dialogue interculturels

Action envisagée

- Le soutien des organismes qui réalisent des projets liés au développement et au maintien de relations harmonieuses entre les groupes et les personnes de toutes origines au Québec.

Cinquième objectif : Favoriser la prise en compte de l'immigration comme facteur de développement par l'établissement de plans d'action régionaux et la signature d'ententes avec des conférences régionales des élus et des municipalités

Action envisagée

- La signature de nouvelles ententes de régionalisation avec des conférences régionales des élus et des municipalités et l'adoption de plans d'action régionaux.

Deuxième choix budgétaire

Premier objectif : Améliorer les services à la clientèle en accordant la priorité aux services en ligne

Action envisagée

- La mise en ligne de nouveaux services transactionnels.

Deuxième objectif : S'assurer que les programmes et les services du Ministère répondent aux besoins en évolution de la clientèle

Action envisagée

- La consolidation des travaux en matière de mesure des attentes et de la satisfaction de la clientèle, d'évaluation de programmes, de vérification interne, de sécurité, d'amélioration des services à la clientèle et d'optimisation des processus.

La répartition budgétaire 2007-2008 selon les orientations

	M\$	%
Orientation 1 : Immigration	3,8	3,4
Orientation 2 : Intégration et francisation des nouveaux arrivants	75,7	68,5
Orientation 3 : Relations interculturelles	5,3	4,8
Orientation 4 : Régionalisation	5,3	4,8
Orientation 5 : Modernisation des services à la clientèle et services administratifs	20,5	18,5
Total	110,6	100,0

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses

Programme 1 : Immigration, intégration et communautés culturelles

Toutes les activités relatives à l'immigration, à l'intégration et à la francisation des nouveaux arrivants, aux relations interculturelles et à la régionalisation de l'immigration, incluant les activités en matière de planification, de recherche, d'administration et de soutien centralisé, sont regroupées dans ce programme.

Le budget additionnel alloué au Ministère en 2007-2008 sera consacré aux services à la clientèle, notamment pour faire face à l'accroissement de la clientèle en francisation découlant de la hausse planifiée des admissions en immigration et à la mise en œuvre d'une offre de service adaptée aux besoins spécifiques.

Programme 2 : Organisme relevant du ministre

Ce programme vise à permettre au Ministère d'obtenir du Conseil des relations interculturelles un éclairage sur différentes problématiques touchant l'intégration des personnes immigrantes et les relations interculturelles.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Immigration, intégration et communautés culturelles	110 585,5	(13 624,5)	105 164,1	124 210,0
2. Organisme relevant du ministre	727,8	20,8	726,2	707,0
Total	111 313,3	(13 603,7)	105 890,3	124 917,0
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	969	(15)	—	984

Note : Le budget de dépenses 2007-2008 exclut les montants associés au crédit au net. En 2006-2007, ces montants ont été de 18,8 M\$.

Le budget d'investissements

Le budget d'investissements du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » est principalement utilisé pour le renouvellement du parc informatique ainsi que pour le développement en ressources informationnelles. Il permettra, notamment au Ministère de poursuivre la conception du nouveau service de francisation en ligne pour la clientèle immigrante. De plus, ce budget rendra possibles la mise à niveau de l'infrastructure technologique ainsi que l'adaptation du système corporatif à la prestation électronique de services pour la clientèle et les partenaires.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007
		Variation	
Immobilisations	6 531,0	1 000,0	5 531,0
Prêts, placements et avances	184,0	—	184,0
Total	6 715,0	1 000,0	5 715,0

Annexe 1

L'organisme budgétaire

L'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2007-2008	Dépense probable 2006-2007
Conseil des relations interculturelles	727,8	707,2

JUSTICE

EN BREF

Le budget de dépenses du ministère de la Justice s'élève à 635,9 M\$ en 2007-2008. Les principaux choix budgétaires que comporte le plan annuel de gestion des dépenses ont consisté à financer les impacts des majorations salariales générales. Il a fallu en outre prévoir les sommes pour le fonctionnement du Directeur des poursuites pénales et criminelles, dont le poste a été créé pendant l'exercice financier 2006-2007.

Les préoccupations du Ministère au cours de la prochaine année porteront plus particulièrement sur le maintien des services aux citoyens dans le contexte de la réduction de la taille de la fonction publique à la suite des nombreux départs à la retraite prévus pour les prochaines années.

1. La présentation du portefeuille ministériel

Le présent document concerne le Ministère, le Directeur des poursuites criminelles et pénales, le Conseil de la justice administrative, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, l'Office de la protection du consommateur et les organismes extrabudgétaires qui reçoivent une subvention du Ministère, soit la Commission des services juridiques, le Fonds d'aide aux recours collectifs et le Tribunal administratif du Québec.

Le Ministère a pour mission d'assurer la primauté du droit au sein de la société québécoise et de maintenir, au Québec, un système de justice à la fois digne de confiance et intègre afin de favoriser le respect des droits individuels et collectifs.

À cette fin, le ministre de la Justice assume les rôles et responsabilités qui lui sont dévolus par la Loi sur le ministère de la Justice (L.R.Q., c. M-19), en exerçant, notamment, les fonctions d'administrateur de la justice, de jurisconsulte, de registraire et de notaire général du Québec.

Il assure l'accès à un système de justice de qualité et apporte son soutien à l'ensemble de la magistrature. Il veille à la bonne administration des affaires publiques et conseille le gouvernement sur la légalité de ses actions. Il l'appuie dans la préparation des lois et des règlements. Enfin, il établit les politiques publiques de l'État en matière de justice, y compris pour les affaires criminelles et pénales. En outre, dans son rôle de procureur général, il représente l'État en matière civile devant les tribunaux ou dans le cadre de certaines enquêtes publiques.

En sa qualité de registraire, le ministre assure l'enregistrement et la conservation des documents qui lui sont confiés, la tenue du Registre des droits personnels et réels mobiliers, du Registre des lobbyistes et du Registre de l'état civil ainsi que la gestion des clés et certificats dans le cadre de l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG).

La mission du Conseil de la justice administrative est de soutenir la confiance du public dans la justice administrative envers le Tribunal administratif du Québec, la Commission des lésions professionnelles, la Régie du logement et la Commission des relations du travail.

La mission de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse est de veiller au respect de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (L.R.Q., c. C-12) et d'en assurer la promotion. De plus, elle veille à l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics (L.R.Q., c. A-2.01) ainsi qu'au respect des droits reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse (L.R.Q., c. P-34.1).

L'Office de la protection du consommateur a pour mission de protéger les droits des consommateurs et de faire respecter la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40).

Le mandat de la Commission des services juridiques est de veiller à ce que l'aide juridique soit fournie, dans la mesure établie par la loi et les règlements, aux personnes financièrement admissibles.

Pour sa part, le Fonds d'aide aux recours collectifs a pour objet de contribuer au financement des recours collectifs et de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours.

Le Tribunal administratif du Québec a la compétence pour décider des recours exercés à l'encontre des décisions administratives rendues par certaines autorités de l'administration publique, tels les ministères, les régies, les commissions, les municipalités et les établissements de santé.

Enfin, le Directeur des poursuites criminelles et pénales dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales. Plus spécifiquement, il assume les poursuites dans les cas d'infractions au Code criminel, à certaines lois fédérales et à presque toutes les lois du Québec.

Par ailleurs, les organismes autres que budgétaires que sont l'Office des professions du Québec et la Société québécoise d'information juridique, qui sont sous la responsabilité du ministre et dont le budget n'apparaît pas au budget de dépenses 2007-2008, ne sont pas couverts dans le présent document puisqu'ils se financent à même les contributions demandées aux membres des corporations professionnelles en ce qui a trait à l'Office des professions du Québec, et par la vente des produits et services pour la Société québécoise d'information juridique.

L'Office des professions du Québec a pour fonction de veiller à ce que chaque ordre professionnel assure la protection du public. Il suggère, lorsqu'il le juge opportun, la constitution de nouveaux ordres, la fusion ou la dissolution des ordres existants ainsi que des modifications aux lois qui les régissent.

La Société québécoise d'information juridique a le mandat de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

2. Les choix budgétaires

La hausse du budget de dépenses du Ministère est principalement affectée aux augmentations de traitement généralement accordées aux employés de l'État.

D'autre part, la nomination du Directeur des poursuites criminelles et pénales nécessite une actualisation des réaménagements budgétaires effectués l'an dernier au sein du portefeuille, notamment en raison de la création d'un programme spécifique et du transfert vers ce programme du budget de dépenses de l'ancienne Direction générale des poursuites publiques et des dépenses de fonctionnement et de support qui étaient assumées par les autres entités du Ministère.

Dans sa préoccupation d'adaptation de ses services aux besoins de la clientèle, le Ministère poursuivra sa réflexion sur le traitement des dossiers en matière pénale ainsi que l'examen du mode d'organisation des directions d'affaires juridiques, lesquels pourraient influencer les choix budgétaires à être effectués en cours d'année.

Finalement, un effort sera fait afin d'assurer le financement des mesures requises pour l'atteinte des objectifs du nouveau Plan stratégique du Ministère.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses

Les variations indiquées dans la présente section représentent l'écart entre le budget de dépenses 2007-2008 et la dépense probable 2006-2007. Ces écarts reflèteront donc l'impact des crédits périmés en 2006-2007 ainsi que des dépenses non récurrentes réalisées au cours de cet exercice. La hausse de 21,0 M\$ par rapport à la dépense probable résulte essentiellement des dépenses additionnelles de 21,5 M\$ en 2006-2007 pour l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Programme 1 : Activité judiciaire

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire. Il vise également le comité mandaté pour évaluer le traitement, le régime de retraite et les autres avantages sociaux des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi qu'à formuler des recommandations au gouvernement. Le budget de dépenses de ce programme se chiffre à 79,6 M\$ en 2007-2008. La baisse de 1,8 M\$ par rapport à 2006-2007 est principalement attribuable à la non-réurrence du paiement rétroactif d'une entente concernant la rémunération et les augmentations de traitement du personnel de la Magistrature.

Programme 2 : Administration de la justice

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales.

Le budget de dépenses de ce programme est de 269,4 M\$ en 2007-2008. La baisse de 6,3 M\$ s'explique par l'effet conjugué de certaines indexations salariales, de la non-réurrence du paiement d'un litige et du plan de réduction de la taille de l'État.

Programme 3 : Justice administrative

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs. Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 10,2 M\$ en 2007-2008. La légère hausse de 0,2 M\$ provient de l'augmentation de l'enveloppe de loyers de la Société immobilière du Québec.

Programme 4 : Aide aux justiciables

Ce programme vise à assurer une aide juridique, financière ou sociale aux personnes économiquement faibles et défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice. Il vise aussi à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux victimes d'actes criminels. L'assistance offerte se traduit par l'aide juridique, l'aide aux recours collectifs, l'aide au civisme et par l'indemnisation des victimes d'actes criminels. De plus, par le biais de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, il veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 209,4 M\$ en 2007-2008. La baisse de 11,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2006-2007 s'explique principalement par l'effet net de l'augmentation des indemnités versées aux victimes d'actes criminels et à la non-utilisation de crédits pour le financement de l'aide juridique.

Programme 5 : Organisme de protection relevant du ministre

Ce programme géré par l'Office de la protection du consommateur vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection des consommateurs. Cette protection se traduit par la réception et le traitement des plaintes des consommateurs, l'évaluation des biens ou des services offerts aux consommateurs et par des renseignements offerts à la population en ce qui a trait à la protection des consommateurs. Le budget de dépenses de ce programme présente une légère hausse de 0,2 M\$ et s'établit à 7,9 M\$ en 2007-2008. Cette légère hausse provient de l'augmentation de l'enveloppe de loyers de la Société immobilière du Québec.

Programme 6 : Poursuites criminelles et pénales

Ce programme permet le financement des activités du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Ce dernier agit comme poursuivant dans les matières criminelles et pénales. Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 59,3 M\$ en 2007-2008 comparativement à une dépense de 61,6 M\$ en 2006-2007. Cette baisse découle principalement de sommes octroyées en 2006-2007 provenant de la Provision pour le financement des initiatives concernant les revenus.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Activité judiciaire	79 582,1	(1 777,9)	77 673,9	81 360,0
2. Administration de la justice	269 416,4	(6 305,1)	269 171,8	275 721,5
3. Justice administrative	10 230,8	242,7	10 163,1	9 988,1
4. Aide aux justiciables	209 424,9	(11 220,5)	208 911,2	220 645,4
5. Organisme de protection relevant du ministre	7 895,3	439,6	7 739,8	7 455,7
6. Poursuites criminelles et pénales	59 317,8	(2 329,5)	58 195,0	61 647,3
Total	635 867,3	(20 950,7)	631 854,8	656 818,0
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	3 635	(56)	—	3 691

Le budget d'investissements

Le budget d'investissements s'établit à 23,1 M\$. La hausse de 5,3 M\$ est principalement attribuable au développement du Système intégré d'information de justice.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007
	Variation		
Immobilisations	23 106,3	5 352,5	17 753,8
Prêts, placements et avances	43,1	—	43,1
Total	23 149,4	5 352,5	17 796,9

Annexe 1

Les organismes budgétaires

Les organismes budgétaires (en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2007-2008	Dépense probable 2006-2007
Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales	203,8	1,1
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	14 220,8	13 948,3
Conseil de la justice administrative	394,9	370,7
Conseil de la magistrature	897,8	909,2
Directeur des poursuites criminelles et pénales	59 317,8	61 647,3
Office de la protection du consommateur	7 895,3	7 455,7
Tribunal des droits de la personne	200,1	197,0

Annexe 2

Les organismes autres que budgétaires

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission des services juridiques	133 466,2	131 966,2	129 577,7	130 671,8
Fonds d'aide aux recours collectifs	2 027,9	719,9	1 696,0	718,3
Office des professions du Québec	7 430,7	—	6 760,6	—
Société québécoise d'information juridique	12 833,2	—	11 971,2	—
Tribunal administratif du Québec	28 950,3	9 835,9	28 606,3	9 409,9

Les fonds spéciaux

Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels est dédié à subventionner principalement les centres d'aide aux victimes d'actes criminels. Ses revenus proviennent essentiellement des suramendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel, de la suramende pénale et du partage des sommes d'argent récupérées dans le cadre de la lutte aux produits de la criminalité.

Fonds de l'état civil

Le Fonds de l'état civil sert au financement des activités du Directeur de l'état civil. Celui-ci doit dresser les actes de l'état civil, les modifier et en tenir le registre, le garder et en assurer la publicité. Les services offerts à la population comprennent, notamment l'inscription des actes de l'état civil, le changement de noms ainsi que la délivrance de près d'un million de certificats et de copies d'actes par année.

Fonds des registres du ministère de la Justice

Le Fonds des registres assure le financement de l'ensemble des activités reliées à la publicité des droits personnels et réels mobiliers, aux enregistrements officiels ainsi qu'aux services de certification de l'ICPG. Les revenus du Fonds proviennent des frais chargés pour ces services de même que de l'affectation de crédits en provenance du programme Administration de la justice pour le Registre des lobbyistes.

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels				
Dépenses	14 522,2	—	11 174,0	—
Investissements	4,0		8,1	
Effectif (ETC)	5		5	
Fonds de l'état civil				
Dépenses	18 521,5	—	19 362,2	—
Investissements	1 780,5		1 123,2	
Effectif (ETC)	176		179	
Fonds des registres du ministère de la Justice				
Dépenses	22 162,1	1 323,5	20 563,9	1 584,0
Investissements	3 945,2		1 607,2	
Effectif (ETC)	148		152	

RELATIONS INTERNATIONALES

EN BREF

En 2007-2008, le budget de dépenses du ministère des Relations internationales s'élève à 116,2 M\$, en hausse de 14,8 M\$ ou de 14,5 % par rapport à la dépense probable 2006-2007.

Cette croissance est attribuable, d'une part, aux crédits additionnels de 4,0 M\$, consentis cette année pour la mise en œuvre de la Politique internationale du Québec, ce qui a pour effet de relever le financement de cette mesure à 8,0 M\$.

D'autre part, sur le plan multilatéral, des ressources importantes seront affectées à la préparation du Sommet de la Francophonie prévu à Québec en 2008.

Par ailleurs, le Ministère compte accroître la présence et l'action du Québec auprès des organisations internationales, notamment par l'affectation d'un représentant permanent du Québec au sein de la délégation permanente du Canada à l'UNESCO.

Finalement, le redéploiement du réseau des représentations à l'étranger constitue la pièce maîtresse de la stratégie ministérielle pour soutenir les priorités de la Politique internationale du Québec adoptée au cours de l'exercice 2006-2007. Ce redéploiement permettra au Ministère de réorienter ses activités à l'étranger pour répondre d'une manière optimale à sa mission.

1. La présentation du portefeuille ministériel

La mission du Ministère est de promouvoir et de défendre les intérêts du Québec sur la scène internationale. À cette fin, il planifie, organise et dirige l'action du gouvernement à l'étranger ainsi que celle de ses ministères et organismes et coordonne leurs activités au Québec en matière de relations internationales.

Cette mission est confiée à la ministre qui en répond directement devant l'Assemblée nationale. Dans cette perspective, la ministre agit notamment en :

- Proposant au gouvernement une politique internationale et en veillant à sa mise en œuvre;
- Dirigeant un réseau de représentations à l'étranger répondant aux objectifs de cette politique;
- Conseillant le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations internationales, constituant en ce domaine son porte-parole officiel et le premier interlocuteur auprès des représentants étrangers;
- Développant des relations avec des entités gouvernementales nationales et régionales, ainsi qu'avec des organisations internationales et des acteurs non gouvernementaux.

La ministre des Relations internationales est en outre responsable de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, de l'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse, de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse ainsi que de l'application de la section III.I de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) relativement à l'action humanitaire internationale.

Les clientèles et les interlocuteurs

Le Ministère exerce un rôle conseil et de coordination auprès du gouvernement. La plus grande partie de ses services est ainsi destinée à cette fonction. Il a également la responsabilité d'établir et de maintenir les relations du Québec avec les gouvernements étrangers et avec les organisations internationales dont les représentants sont ses interlocuteurs réguliers. Le Ministère gère enfin certains programmes et services qui s'adressent directement aux citoyens, aux entreprises, aux institutions et aux organismes non gouvernementaux.

Les champs d'intervention du Ministère

Les activités du Ministère sont regroupées sous trois champs d'intervention principaux, à savoir :

- La conduite des relations internationales;
- L'information et les communications;
- La gestion.

2. Les choix budgétaires

Le budget du Ministère est de 116,2 M\$, ce qui représente une augmentation de 14,8 M\$ par rapport à 2006-2007. Des crédits additionnels de plus de 6,0 M\$ lui ont été attribués pour la préparation du Sommet de la Francophonie prévu à Québec en 2008, de 4,0 M\$ pour contribuer à la mise en œuvre de la Politique internationale du Québec, et enfin de 2,0 M\$ pour le rehaussement de la contribution du Québec au soutien des projets en Francophonie.

En 2007-2008, avec un budget total de 8,0 M\$, les efforts et les ressources du Ministère seront concentrés sur la mise en œuvre des objectifs de la Politique internationale du Québec qui relèvent directement de son champ d'intervention et qui consistent à renforcer la capacité d'action et d'influence de l'État québécois et à contribuer à l'effort de solidarité internationale. Le Ministère devra également soutenir et coordonner efficacement l'action des ministères et organismes chargés de mettre en œuvre les autres objectifs de cette politique qui ont été traduits dans le Plan d'action 2006-2009 et pour lesquels des crédits de 4,2 M\$ sont réservés. Ces objectifs visent essentiellement à favoriser la croissance et la prospérité du Québec, à contribuer à la sécurité du Québec et du continent nord-américain et à promouvoir l'identité et la culture du Québec.

Au titre du renforcement de la capacité d'agir, les priorités du Ministère viseront, d'une part, à accroître la présence et l'action du Québec auprès des organisations internationales et lors des travaux et négociations touchant ses intérêts et, d'autre part, à intensifier les relations avec les décideurs politiques et économiques des pays, États fédérés ou régions avec lesquels le Québec partage ses intérêts.

Le redéploiement du réseau des représentations du Québec à l'étranger constitue la pièce maîtresse de la stratégie ministérielle pour soutenir les priorités de la politique internationale. Des ressources importantes seront ainsi consacrées pour le renforcement de l'action aux États-Unis, soit à Washington, Atlanta et Los Angeles de même qu'en Europe, particulièrement en Allemagne avec le rehaussement du statut de Munich en délégation générale et en Italie où Rome acquerra le statut de délégation. Des ressources additionnelles seront également allouées en Chine pour accroître les effectifs économiques, à Beijing et Shanghai, tandis que des bureaux du Québec seront ouverts à Mumbai, en Inde et à São Paulo au Brésil.

Sur le plan multilatéral, des ressources importantes seront affectées à la préparation du Sommet de la Francophonie devant se tenir à Québec en 2008. L'affectation d'un représentant permanent du Québec au sein de la délégation permanente du Canada à l'UNESCO, l'appui à la présence d'experts québécois dans les groupes de travail des organisations internationales et le soutien au développement de liens et de partenariats avec les institutions publiques et la société civile interpellées par les enjeux traités dans les forums internationaux seront les principaux moyens utilisés pour renforcer la capacité d'agir auprès des organisations internationales. Le Ministère continuera, par ailleurs, de soutenir l'implantation et le maintien d'organisations internationales au Québec.

Au chapitre de la solidarité internationale, la contribution du Ministère demeure importante et sera orientée vers la formation des ressources humaines et le développement des capacités de gouvernance.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses

Programme 1 : Affaires internationales

Ce programme vise à planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement à l'étranger ainsi qu'à coordonner les activités, au Québec, des ministères et organismes en matière de relations internationales.

Pour financer ce programme, le Ministère dispose, au cours d'un exercice financier, d'un budget de dépenses initial et, ultérieurement, de crédits en provenance du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, visant à financer les activités de promotion, de recrutement et de sélection à l'étranger de candidats intéressés à émigrer au Québec.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Affaires internationales	116 210,3	14 756,3	103 897,2	101 454,0
Total	116 210,3	14 756,3	103 897,2	101 454,0
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	581	(12)	—	593

Le budget d'investissements

Le niveau du budget d'investissements en immobilisations, en 2007-2008, résulte principalement du redéploiement du réseau, notamment par l'achat de la résidence à Munich. Cette allocation budgétaire couvre aussi le rehaussement et la rénovation des infrastructures technologiques, ainsi que le maintien des appareils et des équipements de télécommunications.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007
		Variation	
Immobilisations	12 022,0	44,7	11 977,3
Prêts, placements et avances	600,0	—	600,0
Total	12 622,0	44,7	12 577,3

Annexe 1**L'organisme autre que budgétaire****Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire**

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	2 365,0	2 000,0	2 485,5	2 000,0

RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE

EN BREF

Le budget de dépenses du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour l'année 2007-2008 s'élève à 448,9 M\$.

Le Ministère maintiendra son engagement dans le développement et la prospérité des communautés régionales par :

- La mise en place des conditions propices à la création de richesse en donnant plus d'autonomie et de pouvoirs aux régions dans la gestion du territoire et des ressources;
- L'implantation des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire qui sont formées de représentants régionaux;
- La poursuite de la mise en place du réseau des directions générales régionales qui intègrent la gestion des différents domaines d'affaires du Ministère.

Le Ministère assurera aussi la mise en œuvre de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 qui repose essentiellement sur :

- Le développement des ressources renouvelables, notamment par le recours accru à l'hydroélectricité, à l'énergie éolienne et aux carburants renouvelables;
- Des cibles ambitieuses en efficacité énergétique, et ce, pour toutes les formes d'énergie, y compris pour la première fois les produits pétroliers.

Pour bâtir des assises solides pour un secteur forestier plus compétitif, le Ministère :

- Poursuivra la modernisation de la gestion forestière dans une perspective de développement durable des forêts et des régions;
- Élaborera et mettra en œuvre une nouvelle approche sylvicole qui visera à augmenter le capital forestier pour l'avenir du Québec;
- Collaborera activement au Plan de soutien au secteur forestier.

1. La présentation du portefeuille ministériel

À titre de gestionnaire du territoire public, des ressources forestières, minières, énergétiques et fauniques ainsi que de l'information foncière, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a pour mission de favoriser la mise en valeur, la conservation et la connaissance des ressources naturelles et du territoire, dans une perspective de développement durable ainsi que de gestion intégrée et régionalisée, au bénéfice des citoyens.

Plusieurs organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité du ministre, soit :

- L'Agence de l'efficacité énergétique qui a pour mission de promouvoir l'efficacité énergétique et le développement de nouvelles technologies énergétiques pour toutes les sources d'énergie, dans tous les secteurs d'activité au bénéfice de l'ensemble des citoyens des régions du Québec. L'Agence a également pour fonction d'élaborer un plan d'ensemble en efficacité énergétique et en nouvelles technologies ainsi que d'en assurer la mise en oeuvre et le suivi;
- La Fondation de la faune du Québec dont la mission est de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat;
- La Régie de l'énergie dont la mission consiste à assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif;
- La Société nationale de l'amiante dont le rôle consiste à assurer le suivi des engagements passés qu'elle avait contractés ainsi qu'à assumer les responsabilités découlant de ces engagements, l'ensemble de ses actifs ayant été privatisé au cours des dernières années.

Enfin, le ministre est responsable d'Hydro-Québec et de la Société de développement de la Baie-James. Il a également la responsabilité de trois fonds spéciaux : le Fonds forestier, le Fonds d'information foncière et le Fonds d'information géographique.

2. Les choix budgétaires

Les choix budgétaires du Ministère tiennent compte des chantiers entrepris au cours du dernier exercice et des priorités du Plan stratégique 2005-2008. Ces choix répondent à trois grands enjeux : la création de richesse, la pérennité des ressources et du territoire et la modernisation de l'État. À chacun de ces enjeux correspond une orientation stratégique.

Orientation 1 : Intensifier le développement économique du Québec par la mise en valeur des ressources et du territoire

La mise en valeur des ressources naturelles et du territoire public contribue de façon importante à l'économie du Québec en plus de constituer l'assise économique de plusieurs régions. Le Ministère s'est donné comme orientation d'intensifier le développement économique du Québec par la mise en valeur des ressources et du territoire afin d'accroître la richesse collective des Québécois. L'adoption d'une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire dans une perspective de diversité des usages ainsi que l'amélioration de la compétitivité des entreprises sont parmi les objectifs poursuivis.

Actions envisagées

- La mise en œuvre de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, notamment en s'appuyant sur la Loi concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives (2006, c. 46) sanctionnée le 13 décembre 2006;
- L'intensification du développement hydroélectrique, soit lancer 4 500 MW de grands projets hydroélectriques nouveaux, accroître les exportations d'électricité une fois nos besoins internes comblés et utiliser notre avantage tarifaire afin de renforcer la position économique du Québec;
- Le développement de l'énergie éolienne, notamment en menant à terme les deux appels d'offres déjà engagés et en lançant un appel d'offres supplémentaire de 500 MW réservé aux régions et aux nations autochtones;
- Dans le respect de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (2006, c. 24) sanctionnée le 15 juin 2006, la perception des redevances hydrauliques et le transfert des sommes au Fonds des générations pour contribuer à la réduction de la dette du Québec;
- L'application des mesures destinées à améliorer l'encadrement entourant le développement de l'énergie éolienne au Québec;
- La mise en place des conditions propices à la création de richesse par l'implantation des directions générales régionales du Ministère et des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire;
- La mise en œuvre d'une nouvelle approche sylvicole;

- La participation à la mise en œuvre du Plan de soutien au secteur forestier;
- La poursuite des travaux d'élaboration des plans d'affectation du territoire public dans huit régions du Québec.

Orientation 2 : Contribuer à la protection et à la conservation des ressources et du territoire

Les ressources naturelles et le territoire public constituent un patrimoine collectif pour tous les Québécois. Le Ministère doit optimiser la mise en valeur des ressources et du territoire tout en assurant la pérennité des ressources et le maintien de la biodiversité. Cette mise en valeur doit s'effectuer dans le respect des normes environnementales et viser l'utilisation durable des ressources et du territoire. Pour ce faire, le Ministère s'est fixé des objectifs tels que l'amélioration de la gestion des forêts du domaine de l'État, la création d'aires protégées, la conservation des ressources ainsi que la protection des milieux naturels et des habitats.

Actions envisagées

- La protection légale des espèces menacées et vulnérables et leur habitat;
- La protection accrue de la faune résultant de l'embauche de nouveaux agents de protection de la faune;
- La réforme du processus et des outils de calcul de la possibilité forestière afin de disposer d'une solution technologique qui permet d'assurer la prise en compte des contraintes spatiales (accessibilité de la matière ligneuse dans l'espace et dans le temps) tout en permettant d'intégrer et d'optimiser plus efficacement les valeurs économiques, environnementales et sociales, dans un souci d'aménagement forestier durable;
- La protection légale de nouveaux écosystèmes forestiers exceptionnels;
- L'acquisition et l'intégration de connaissances objectives, exactes et actuelles relatives à l'utilisation durable des ressources et du territoire;
- L'adaptation de la réglementation visant la mise en œuvre des nouvelles responsabilités de l'Agence de l'efficacité énergétique afin d'assurer la mise en place des orientations gouvernementales en efficacité énergétique et l'atteinte des cibles d'économie d'énergie pour toutes les formes d'énergie.

Orientation 3 : Améliorer la qualité des services aux citoyens

Directement interpellé par le Plan de modernisation 2004-2007 – Pour des services de qualité aux citoyens, le Ministère s'est engagé à offrir à la population des services de qualité répondant à ses besoins et à contribuer à la mise en œuvre des engagements gouvernementaux portant sur le gouvernement en ligne, la décentralisation et la régionalisation. La mise en place d'une nouvelle gouvernance est une voie privilégiée par le Ministère pour atteindre ses objectifs.

Actions envisagées

- Le renforcement du rôle et des responsabilités des régions dans la gestion des ressources naturelles et du territoire public;
- L'amélioration continue de la prestation de services auprès des communautés régionales par une meilleure intégration de la gestion des ressources naturelles et du territoire;
- L'amélioration de la prestation électronique des services, notamment pour faciliter la localisation géographique des services publics aux citoyens;
- Le maintien et le développement de l'expertise professionnelle des ressources humaines.

3. Le plan budgétaire**Le budget de dépenses**

Le programme vise à assurer le développement, la protection, la connaissance et la mise en valeur du territoire québécois et des ressources fauniques, forestières, minières et énergétiques dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée.

Le budget de dépenses 2007-2008 du portefeuille « Ressources naturelles et Faune » s'établit à 448,9 M\$, soit une augmentation de 51,6 M\$ par rapport à la dépense probable de 2006-2007. L'écart budgétaire s'explique essentiellement par l'augmentation des sommes qui seront investies dans l'évaluation du potentiel minier, dans une nouvelle approche sylvicole, dans le Plan de soutien au secteur forestier et dans le financement des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Gestion des ressources naturelles et fauniques	448 947,2	51 614,0	392 936,2	397 333,2
Total	448 947,2	51 614,0	392 936,2	397 333,2
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	2 316	(45)	—	2 361

Le budget d'investissements

Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007
	Variation		
Immobilisations	30 539,3	—	30 539,3
Prêts, placements et avances	110,4	—	110,4
Total	30 649,7	—	30 649,7

Annexe 1

Les organismes autres que budgétaires

L'augmentation des dépenses constatée pour l'Agence de l'efficacité énergétique et la Régie de l'énergie reflète les impacts de l'adoption de la Loi concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives. Des revenus additionnels provenant en grande partie d'Hydro-Québec en découleront. Ceux-ci seront affectés à la réalisation de nouveaux mandats faisant ainsi croître les dépenses 2007-2008 pour ces deux organismes.

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence de l'efficacité énergétique	39 414,6	—	16 096,3	2 171,2
Fondation de la faune du Québec	4 395,1	5,0	5 152,0	5,0
Régie de l'énergie	10 841,6	—	8 750,0	—
Société nationale de l'amiante	495,0	495,0	599,0	143,0

Les fonds spéciaux

Fonds d'information foncière

Le Fonds d'information foncière est dédié au financement des activités d'arpentage, de cadastre et de registre foncier de même qu'aux produits et services qui en résultent.

Fonds d'information géographique

Ce Fonds couvre les opérations de la Photocartotheque québécoise, laquelle est chargée d'assurer la diffusion, sur demande et à titre onéreux, de l'information géographique, soit les données cartographiques, géodésiques, de télédétection et de prises de vue aériennes. Il représente aussi un outil indispensable pour la gestion des transactions financières générées par les différents services spécialisés de production offerts dans ces domaines.

Fonds forestier

Le Fonds forestier assure la réalisation des activités liées à la production de semences et de plants de reboisement, à la confection et la mise à jour des inventaires forestiers, à la conduite de travaux de recherche et de développement en foresterie ainsi qu'au maintien ou à l'amélioration de la protection, de la mise en valeur ou de la transformation des ressources forestières.

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'information foncière				
Dépenses	103 028,8	—	83 377,6	—
Investissements	39 023,6		33 451,7	
Effectif (ETC)	446		459	
Fonds d'information géographique				
Dépenses	3 687,3	—	5 286,3	—
Investissements	209,0		224,9	
Effectif (ETC)	27		28	
Fonds forestier				
Dépenses	376 897,7	170 190,7	343 490,5	159 449,8
Investissements	17 000,0		9 348,0	
Effectif (ETC)	1 472		1 503	

L'accroissement des dépenses du Fonds d'information foncière résulte du coût des services professionnels, de la rémunération et des dépenses d'amortissement liées à la réforme du cadastre québécois ainsi qu'aux investissements en technologie de l'information.

La diminution des dépenses du Fonds d'information géographique est le résultat combiné de la réduction des coûts d'opération relatifs à la mise en place d'un réseau de concessionnaires et à l'augmentation des dépenses d'amortissement due à la mise en production du système informatique de diffusion en ligne.

Pour leur part, les dépenses du Fonds forestier croîtront, en 2007-2008, en raison de la réalisation d'activités relatives aux inventaires forestiers et à la plantation, notamment afin de reboiser les superficies qui ont été affectées par les feux de l'été 2005. Parallèlement, le Ministère augmentera sa contribution principalement en vue de supporter la réalisation du Plan de soutien au secteur forestier.

REVENU

EN BREF

En 2007-2008, le budget de dépenses du portefeuille « Revenu » s'établira à 926,6 M\$. Ce budget intègre l'ensemble des activités confiées à Revenu Québec, dont celles du Registraire des entreprises, conformément à la Loi sur le registraire des entreprises (L.R.Q., c. R-17.1).

Depuis le 1^{er} avril 2006, Revenu Québec a la responsabilité de gérer et de remettre les biens non réclamés aux ayants droit ou au gouvernement.

En 2007-2008, Revenu Québec participera à la mise en œuvre des orientations gouvernementales suivantes :

- La poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement du Québec en matière d'allégement réglementaire et administratif et de la réduction du fardeau administratif des entreprises;
- La poursuite des travaux d'amélioration et de développement de la prestation électronique de services ainsi que la contribution au développement des portails gouvernementaux pour le gouvernement en ligne;
- La collaboration avec le Centre de services partagés (CSPQ), notamment dans le cadre du plan d'adhésion aux projets prioritaires en matière de services partagés.

1. La présentation du portefeuille ministériel

La mission de Revenu Québec consiste à percevoir les impôts et les taxes, à administrer le Programme de perception des pensions alimentaires, les programmes sociofiscaux, les biens non réclamés et tout autre programme de perception et de redistribution de fonds que lui confie le gouvernement, ainsi que de recommander les modifications à apporter à la politique fiscale ou à d'autres programmes.

À la suite du décret du 25 janvier 2006, le ministre du Revenu est responsable des activités du Registraire des entreprises. Celles-ci consistent à protéger le public, les associations et les entreprises dans leurs relations commerciales, grâce à la gestion de l'identité des entreprises et à la diffusion des informations contenues dans le Registre des entreprises du Québec.

2. Les choix budgétaires

Les choix budgétaires de Revenu Québec s'articulent autour des trois orientations suivantes inscrites dans son Plan stratégique 2005-2008.

Orientation 1 : Assurer le financement des services publics

Revenu Québec affecte une grande proportion de ses ressources à la perception des sommes et à leur redistribution pour le bénéfice de la population québécoise. Ainsi, le traitement des déclarations de revenus, produites selon le principe de l'autocotisation, ainsi que les activités de contrôle constituent la base quotidienne de ses actions.

Le gouvernement a également confié à Revenu Québec l'administration du Programme de perception des pensions alimentaires ainsi que celle de divers programmes sociofiscaux, tels le Régime québécois d'assurance parentale, le crédit pour la taxe de vente du Québec et le programme de remboursement d'impôts fonciers. Depuis le 1^{er} avril 2006, l'administration des biens non réclamés fait également partie de la mission de Revenu Québec.

Enfin, Revenu Québec entend poursuivre les efforts consacrés à la lutte contre le travail au noir et l'évasion fiscale.

Orientation 2 : Offrir des services de qualité tenant compte de l'évolution des besoins et des attentes des citoyens, des entreprises et du gouvernement

Revenu Québec contribuera aux travaux de regroupement de services, tant à Services Québec qu'au CSPQ. Il travaillera également en complémentarité avec ce dernier dans le cadre du plan d'adhésion gouvernemental aux projets prioritaires en matière de services partagés.

L'organisation poursuivra ses actions pour simplifier l'administration de la fiscalité, contribuant ainsi à diminuer le fardeau administratif des entreprises. À ce titre, la Loi modifiant la Loi sur le registraire des entreprises (2006, c. 38), permettra d'alléger les structures de l'État et de simplifier les démarches des entreprises en facilitant l'intégration de formalités du Registraire des entreprises à celles de Revenu Québec.

Enfin, Revenu Québec poursuivra sa collaboration à la mise en œuvre du gouvernement en ligne et favorisera l'augmentation de l'utilisation des services électroniques.

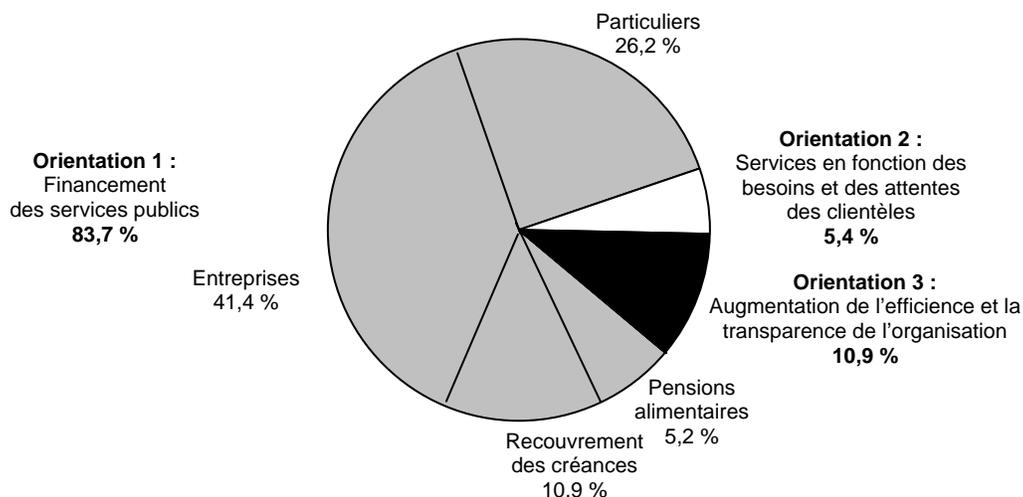
Orientation 3 : Accroître l'efficacité et la transparence de l'organisation

L'amélioration de l'efficacité et de la transparence de l'organisation sera favorisée sur deux plans : tout d'abord, en mettant l'accent sur la poursuite du développement de l'expertise et de la mobilisation du personnel et, ensuite, en adaptant les systèmes technologiques de traitement des déclarations de revenus des particuliers et des sociétés.

Les coûts de ces activités sont financés par des crédits votés par l'Assemblée nationale et d'autres sources comme, par exemple, celle de l'entente relative à l'administration de la taxe sur les produits et services (TPS) sur le territoire du Québec au nom du gouvernement du Canada. Des ententes et des décisions gouvernementales particulières, notamment sur l'intensification de la lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir, peuvent aussi influencer sur le budget disponible. Le cas échéant, cette évolution sera reflétée dans le Rapport annuel de gestion 2007-2008. Par ailleurs, les crédits alloués incluent des crédits renouvelables et des montants pour les créances douteuses.

Afin d'illustrer les choix budgétaires en lien avec les orientations stratégiques, le graphique ci-dessous présente une estimation, en pourcentage, des ressources allouées aux activités réalisées par Revenu Québec.

La répartition budgétaire 2007-2008 selon les orientations¹



L'orientation 1 représente 83,7 % des ressources allouées à Revenu Québec. Elle regroupe, notamment, l'ensemble des activités liées à l'administration de la fiscalité des entreprises et des particuliers, à la gestion des pensions alimentaires, à l'administration des biens non réclamés et au contrôle fiscal, incluant la lutte contre l'évasion fiscale et le recouvrement des créances.

L'orientation 2 représente 5,4 % des ressources et vise à offrir des services mieux adaptés aux besoins et aux attentes des clientèles, tels le développement de nouveaux services électroniques, l'allégement réglementaire, la simplification de la fiscalité, le regroupement de services et l'intégration de certaines activités auparavant assumées par le Registraire des entreprises.

L'orientation 3 constitue 10,9 % des ressources et porte sur l'accroissement de l'efficacité et de la transparence, ce qui inclut, par exemple, les développements des principaux systèmes de traitement des déclarations de revenus des particuliers et des sociétés.

¹ Les ETC et les coûts de rémunération, y compris ceux relatifs à l'administration de la TPS, ont été utilisés pour la répartition des ressources entre les différentes activités de Revenu Québec.

La stratégie d'obtention des fichiers de renseignements

Pour répondre aux exigences de l'article 71.0.11 de la Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., c. M-31), Revenu Québec doit rendre publique sa stratégie d'obtention de fichiers de renseignements aux fins de comparaison, de couplage ou d'appariement.

Cette stratégie demeure la même que par le passé. Les extraits de banques de données couvrent l'ensemble de la population visée par ces fichiers, mais contiennent uniquement les renseignements nécessaires à l'application des lois fiscales, soit les variables d'identification et celles liées aux données financières.

La Loi sur le ministère du Revenu assure la transparence du processus entourant l'obtention des fichiers de renseignements. Ainsi, la Commission d'accès à l'information du Québec a approuvé, en septembre 2006, la cinquième mise à jour du plan d'utilisation des fichiers qui a été déposée à l'Assemblée nationale.

De plus, Revenu Québec élabore annuellement un rapport d'activités faisant état de la comparaison, du couplage ou de l'appariement des fichiers de renseignements inscrits au plan d'utilisation. Ce rapport, accompagné d'un avis de la Commission d'accès à l'information, est déposé à l'Assemblée nationale.

Finalement, Revenu Québec tient un registre des demandes effectuées et des fichiers reçus inscrits au plan d'utilisation. Le registre est accessible au public, sur demande.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses

Programme 1 : Administration fiscale

Ce programme vise à percevoir les impôts et les taxes ainsi qu'à administrer des programmes sociofiscaux et tout autre programme de perception que lui confie le gouvernement, tel le Programme de perception des pensions alimentaires. Il vise également à remettre les biens non réclamés aux ayants droit ou au gouvernement. Par ailleurs, le 6 décembre 2006, le projet de loi visant à simplifier les formalités des entreprises en intégrant les activités du Registraire des entreprises à Revenu Québec a été sanctionné. Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2007, ces activités sont intégrées au programme 1.

Le budget de dépenses 2007-2008 s'établit à 926,6 M\$, soit une diminution de 144,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2006-2007. Cet écart est principalement attribuable à une diminution du budget de créances douteuses de 139,6 M\$ et du budget d'intérêts sur remboursement de 8,1 M\$. En contrepartie, des sommes supplémentaires ont été accordées en 2007-2008 pour financer la refonte des systèmes de mission de Revenu Québec ainsi que pour accroître les activités de recouvrement des créances fiscales.

Pour l'exercice 2007-2008, les activités liées à l'administration provisoire des biens non réclamés seront financées par des crédits renouvelables de 7,5 M\$. En effet, la Loi sur le curateur public (L.R.Q., c. C-81) prévoit que les honoraires, les intérêts et les autres sommes perçus par Revenu Québec en application de cette loi sont versés au fonds consolidé du revenu et constituent un crédit pour l'exercice financier au cours duquel ils sont versés, aux conditions et dans la mesure déterminées par le gouvernement.

Par ailleurs, l'effectif autorisé de Revenu Québec pour 2007-2008 a connu une baisse de 112 ETC par rapport à l'exercice 2006-2007. Cette baisse s'explique par le non-remplacement partiel des départs à la retraite.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration fiscale	926 638,2	(144 055,3)	1 064 743,5	1 070 693,5
Total	926 638,2	(144 055,3)	1 064 743,5	1 070 693,5
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	7 343	(112)	—	7 455

Le budget d'investissements

En 2007-2008, Revenu Québec prévoit des dépenses d'investissements de 11,9 M\$ afin d'accroître la sécurité des immeubles, de remplacer du mobilier désuet et d'acquérir des véhicules.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007
		Variation	
Immobilisations	11 913,9	(2 164,5)	14 078,4
Prêts, placements et avances	16,0	—	16,0
Total	11 929,9	(2 164,5)	14 094,4

Annexe 1**Les fonds spéciaux****Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère du Revenu**

Le Fonds de fourniture de biens ou de services est affecté au financement des activités de fourniture de biens ou de services afférents, notamment à des produits ou des services liés au savoir-faire de Revenu Québec. Les activités propres à ce fonds concernent principalement la perception des cotisations, la vérification, l'encaissement et le développement de systèmes.

Fonds de perception

Le Fonds de perception a pour objet le financement des activités de recouvrement des sommes dues à Revenu Québec en impôts, en taxes, en droits ou en contributions à des régimes sociofiscaux et des pensions alimentaires impayées.

Fonds des pensions alimentaires

Le Fonds des pensions alimentaires a pour objectif d'assurer la régularité du paiement des pensions alimentaires auxquelles ont droit les enfants et les parents gardiens.

Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu

Le Fonds des technologies de l'information permet à Revenu Québec de financer l'amélioration et le développement des systèmes informatiques actuels et futurs ainsi que les acquisitions d'actifs informationnels. L'objectif du développement est d'accroître l'efficacité de l'organisation dans le but, notamment, d'offrir des services de meilleure qualité aux citoyens et de simplifier certaines démarches qui faciliteront les échanges électroniques avec la clientèle.

Annexe 1 (suite)

Les fonds spéciaux

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère du Revenu				
Dépenses	16 841,8	—	14 182,4	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds de perception				
Dépenses	91 271,2	46 348,2	84 829,5	41 680,2
Investissements	2 773,2		4 417,2	
Effectif (ETC)	743		751	
Fonds des pensions alimentaires				
Dépenses	41 791,2	39 972,8	40 821,6	38 981,2
Investissements	2 437,0		1 895,7	
Effectif (ETC)	643		646	
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu				
Dépenses	50 583,4	41 611,9	42 764,3	40 157,9
Investissements	94 392,2		69 795,1	
Effectif (ETC) ¹	—		—	

¹ La dépense de rémunération imputée au Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu correspond à 265 ETC en 2007-2008 et à 270 ETC en 2006-2007. Ces effectifs sont inclus dans les effectifs autorisés de Revenu Québec.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

EN BREF

L'enveloppe budgétaire du ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'exercice 2007-2008 permettra de financer :

- La croissance du coût des programmes, incluant le coût de système spécifique à la santé ainsi que l'effet de l'équité salariale;
- Le fonctionnement des nouvelles installations et des nouveaux équipements;
- La poursuite des mesures visant l'introduction de la garantie d'accès pour les chirurgies de la hanche, du genou et de la cataracte et la réduction des délais d'attente pour les autres chirurgies;
- L'accroissement des services aux personnes âgées en perte d'autonomie en relation avec le vieillissement de la population en conformité avec les mesures prévues dans chaque région;
- La mise en œuvre du plan d'accès aux personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;
- La consolidation des services destinés aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale;
- L'accroissement des services aux jeunes en difficulté et à leur famille;
- L'accroissement du soutien aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence et aux centres de femmes;
- Les mesures visant à améliorer le fonctionnement des urgences;
- La poursuite des mesures de promotion des saines habitudes de vie en collaboration avec les autres partenaires;
- La poursuite de la promotion de la région de la Capitale-Nationale, notamment par le soutien des fêtes du 400^e anniversaire.

1. La présentation du portefeuille ministériel

La mission du secteur de la santé et des services sociaux est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Le rôle du Ministère porte principalement sur la régulation du système de santé et de services sociaux, sur les orientations générales en matière de politiques de santé et de bien-être et sur l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Il doit aussi assurer le financement du système et la coordination interrégionale, établir les politiques d'adaptation de la main-d'œuvre et négocier les ententes et les conventions collectives.

Les établissements locaux sont responsables des services à l'égard de la population de leur territoire. Il leur appartient de développer et de mettre en œuvre une offre de service adaptée aux besoins spécifiques de leur population. La conclusion d'ententes de gestion et d'imputabilité entre le Ministère et chacune des agences ainsi qu'entre les agences et les établissements de chaque région, se poursuivra au cours de l'année 2007-2008 afin d'assurer la coordination des responsabilités de chaque palier de gestion.

Le programme de visites des établissements, la certification des résidences privées pour personnes âgées, la présence de la Direction de la qualité au sein du Ministère ainsi que différentes autres mesures de promotion, de formation des employés et de contrôle permettront d'assurer le maintien et l'amélioration de la qualité des services à la population.

La Régie de l'assurance maladie du Québec administre principalement les régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie (ex. : programme de soins dentaires pour enfants). La Régie de l'assurance maladie du Québec agit aussi comme mandataire de la gestion des banques de données sociosanitaires d'intérêt commun et assure la diffusion de l'information aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux.

Dans le but de favoriser l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées, l'Office des personnes handicapées du Québec a pour mandat général de veiller à la coordination des actions relatives à l'élaboration et à la prestation des services qui leur sont destinés ainsi qu'à leur famille. L'Office les informe, les conseille, les assiste et fait des représentations en leur faveur, tant sur une base individuelle que collective.

De plus, à titre de ministre responsable de la Capitale-Nationale, le ministre de la Santé et des Services sociaux a la responsabilité de deux entités du gouvernement du Québec qui ont pour mission d'agir dans la région de la Capitale-Nationale : le Bureau de la Capitale-Nationale (BCN) et la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ).

2. Les choix budgétaires

Le budget de dépenses 2007-2008 augmente de 1 355,2 M\$ par rapport à la dépense probable de 2006-2007.

Les augmentations de rémunération accordées au personnel du réseau et aux professionnels de la santé, l'effet du coût de l'équité salariale et la variation des contributions de l'employeur aux régimes de retraite représentent, pour l'année 2007-2008, une somme de 795,4 M\$, soit plus de 59,0 % de la croissance totale de 2007-2008.

Le financement des coûts de système incluant l'allocation d'un coût de système spécifique ainsi qu'un montant de 25,0 M\$ pour assurer le fonctionnement des nouvelles installations et des nouveaux équipements permettront de préserver les acquis relatifs à l'amélioration de la situation financière du réseau.

De plus, un montant de 158,0 M\$ sur une base annualisée permettra de consolider les services aux personnes âgées en perte d'autonomie, aux personnes handicapées, aux jeunes en difficulté et à leur famille ainsi qu'aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale. Cette somme permettra également l'implantation de mesures ponctuelles dans les urgences ainsi que le soutien aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence et aux centres de femmes.

Cet investissement permettra de poursuivre les efforts pour faire face à l'augmentation et à l'intensification attendues des besoins liés notamment au vieillissement de la population (augmentation des maladies chroniques, alourdissement des clientèles bénéficiant de services, etc.), à la prévalence de diverses problématiques sociales (jeunes en difficulté, troubles du comportement, violence conjugale, etc.). Cela permettra aussi le développement et la consolidation d'une gamme de services et de mesures destinés aux personnes handicapées visant à leur assurer les conditions d'une véritable participation sociale et un meilleur soutien à leur famille.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses

Programme 1 : Fonctions nationales

Ce programme vise à procurer au Ministère et aux organismes-conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux ainsi qu'à financer les activités nationales.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 8,2 M\$. Cette variation est principalement attribuable à la croissance des coûts de fonctionnement du Conseil du médicament qui devrait atteindre son rythme de croisière au cours de la prochaine année, au rehaussement du budget dans le but d'assurer la coordination des activités reliées aux visites d'appréciation, à la certification des résidences privées, à l'implantation de la Loi de la protection de la jeunesse, à la prévention des infections nosocomiales, à la promotion des saines habitudes de vie et au rehaussement budgétaire pour les activités nationales au montant de 2,7 M\$ attribuable principalement à l'indemnisation des personnes atteintes de l'hépatite C.

Programme 2 : Fonctions régionales

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

La croissance de ce programme en 2007-2008 par rapport à la dépense probable de 2006-2007 est de 850,2 M\$. Cette croissance est principalement attribuable aux ajustements salariaux et à la bonification des conditions de travail des employés du réseau (273,9 M\$), à l'équité salariale (78,0 M\$), à la progression dans les échelles salariales (118,7 M\$), au coût de système spécifique à la santé (100,0 M\$), à l'indexation des dépenses autres que salariales (100,6 M\$), à l'annualisation des nouveaux services implantés en 2007-2008 (41,6 M\$), au rehaussement des services requis par l'évolution de la clientèle en 2007-2008 (80,0 M\$ annualisés à 158,0 M\$ en 2008-2009), au fonctionnement des nouveaux équipements et des nouvelles installations (25,0 M\$) et à l'augmentation du service de la dette (32,4 M\$).

Programme 3 : Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées et à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 0,7 M\$ par rapport à la dépense probable de 2006-2007. Cette croissance est due essentiellement à l'indexation des dépenses salariales ainsi qu'à un ajustement afin de compléter l'organisation administrative en fonction des mandats prévus dans la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1).

Programme 4 : Régie de l'assurance maladie du Québec

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés et celui des frais d'administration, notamment dans le cadre des régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments.

Le budget de dépenses augmente de 487,7 M\$ par rapport à la dépense probable de 2006-2007. Cette augmentation découle principalement des augmentations de la rémunération pour les professionnels de la santé (368,9 M\$) et de la croissance des coûts des médicaments (109,5 M\$).

Programme 5 : Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Ce programme a pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement et en appuyant la diversification des assises économiques du Québec.

L'augmentation de 8,3 M\$ du budget de dépenses de ce programme s'explique, principalement par l'accroissement de la contribution aux fêtes du 400^e anniversaire de la Ville de Québec.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Fonctions nationales	307 336,2	8 238,8	303 837,0	299 097,4
2. Fonctions régionales	17 333 088,9	850 168,6	16 395 630,3	16 482 920,3
3. Office des personnes handicapées du Québec	12 353,6	700,9	11 733,2	11 652,7
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	6 135 761,3	487 740,8	5 648 020,5	5 648 020,5
5. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	54 621,9	8 315,4	39 982,2	46 306,5
Total	23 843 161,9	1 355 164,5	22 399 203,2	22 487 997,4
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	969	(23)	—	992

Le budget d'investissements

Les investissements du Ministère en 2007-2008 porteront principalement sur le renouvellement du parc informatique.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007
		Variation	
Immobilisations	1 382,0	—	1 382,0
Prêts, placements et avances	1 215,0	—	1 215,0
Total	2 597,0	—	2 597,0

Annexe 1

Les organismes budgétaires

Les organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2007-2008	Dépense probable 2006-2007
Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé	3 227,6	2 994,1
Commissaire à la santé et au bien-être	2 132,2	1 533,0
Conseil du médicament	6 376,3	3 120,2
Office des personnes handicapées du Québec	12 353,6	11 652,7

Annexe 2

Les organismes autres que budgétaires

Les dépenses des organismes autres que budgétaires (en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission de la capitale nationale du Québec	20 428,6	17 473,0	16 832,8	14 787,1
Corporation d'urgences-santé	86 601,2	64 328,9	85 704,8	63 032,5
Héma-Québec	296 903,5	290 888,3	272 718,0	267 965,4
Institut national de santé publique du Québec	31 778,5	30 478,5	29 703,5	28 403,5
Régie de l'assurance maladie du Québec	7 250 294,5	6 375 824,2	6 635 207,3	5 810 137,0

Le fonds spécial

Fonds de l'assurance médicaments

Le Fonds de l'assurance médicaments est institué en vertu de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (L.R.Q., c. R-5). Il a pour objet d'assumer le coût des médicaments, des services pharmaceutiques et des frais d'administration afférents à la couverture des personnes âgées de 65 ans ou plus, des prestataires de l'assistance-emploi et leurs enfants ainsi que de toute personne admissible qui n'est pas tenue d'adhérer à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux.

Le financement du Fonds est d'abord constitué des primes provenant des personnes qui, peu importe l'âge, ne bénéficient pas des garanties prévues en vertu d'une assurance collective ou d'un régime d'avantages sociaux. Les primes sont déterminées en fonction du revenu gagné au cours de l'année civile. Toutefois, certaines personnes assurées par le régime public sont exemptées du paiement de la prime. Il s'agit :

- Des enfants des personnes assurées;
- Des prestataires de l'assistance-emploi et autres détenteurs d'un carnet de réclamation;
- Des personnes de 65 ans ou plus qui reçoivent 94,0 % ou plus du montant maximal de Supplément de revenu garanti.

Le Fonds reçoit également une compensation du gouvernement du Québec pour la non-application intégrale de la politique du prix le plus bas (règle de 15 ans) et une subvention d'équilibre jusqu'à concurrence des dépenses de médicaments, des services pharmaceutiques et des frais d'administration encourus pour les personnes de 65 ans ou plus, les prestataires de l'assistance-emploi ainsi que les autres détenteurs d'un carnet de réclamation.

Le Fonds est administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Les modalités de gestion, de financement et d'opération du Fonds sont énoncées dans sa loi constitutive. En vertu de cette loi, l'ensemble des sommes versées au Fonds doit permettre, à long terme, le paiement de ses obligations.

La loi stipule également que la prime annuelle et les paramètres de contribution (franchise, coassurance et contribution maximale annuelle) sont ajustés le 1er juillet de chaque année de façon à permettre le paiement des obligations du Fonds.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de l'assurance médicaments				
Dépenses	2 893 669,5	2 142 769,5	2 683 919,6	1 987 519,6
Investissements	-		-	
Effectif (ETC)	-		-	

SÉCURITÉ PUBLIQUE

EN BREF

Le budget de dépenses du ministère de la Sécurité publique s'élève à 991,8 M\$ en 2007-2008. Ce budget permettra de financer la croissance du coût des programmes, notamment les paramètres salariaux ainsi que les principales priorités poursuivies par le Ministère en 2007-2008 :

- Au regard des services correctionnels, poursuite de l'implantation de la Loi sur le système correctionnel du Québec (L.R.Q., c. S-40.1) et réalisation des travaux visant l'amélioration des infrastructures carcérales;
- Dans le secteur des affaires policières, de la prévention de la criminalité et des services de sécurité :
 - Élaboration d'un projet de loi visant à encadrer la possession et l'utilisation d'armes à feu à autorisation restreinte et prohibées;
 - Concrétisation du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010;
 - Intensification de la lutte contre les nouvelles formes de criminalité comme le cybercrime;
 - Proposition d'amendements à la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1) en réponse aux préoccupations soulevées par les partenaires policiers et municipaux;
 - Mise en œuvre des mesures requises pour la mise en vigueur de la Loi sur la sécurité privée (L.R.Q., c. S-13).
- En ce qui a trait à la sécurité civile, accroissement de la capacité du Québec à prévenir les sinistres par l'application du cadre financier et organisationnel d'analyse, de prévention et d'atténuation des principaux risques naturels;

- En sécurité incendie, continuité de la préparation des schémas de couverture de risques permettant d'améliorer la réponse aux risques d'incendie;
- Dans le cadre de l'Année de la sécurité routière du Québec, en 2007, contribution de la Sûreté du Québec, en partenariat avec les organisations policières, municipales et gouvernementales, à l'amélioration continue du bilan routier.

1. La présentation du portefeuille ministériel

Le ministère de la Sécurité publique a pour mission d'assurer le leadership afin que les Québécoises et les Québécois bénéficient d'un milieu de vie sécuritaire propice à leur développement collectif, dans le respect de leurs droits et de leurs libertés individuelles. Le Ministère et les organismes composant le portefeuille ministériel interviennent dans les secteurs d'activité suivants :

- La prévention de la criminalité, de la récidive et des décès survenant dans des circonstances obscures ou violentes;
- Le maintien de la paix et de l'ordre public, l'intervention policière et la protection publique et privée;
- Les services correctionnels;
- Les services de sécurité civile et de sécurité incendie;
- L'administration des permis et licences d'alcool, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;
- Les expertises judiciaires et la certification des appareils de jeu;
- L'admissibilité des personnes détenues à une libération conditionnelle;
- Le traitement des plaintes et des citations à comparaître en déontologie policière;
- La formation des policiers et des pompiers.

Afin d'accomplir sa mission, le ministère de la Sécurité publique compte sur la collaboration et l'expertise d'environ 12 100 employés répartis dans quatre directions générales (Affaires policières, prévention et services de sécurité, Sécurité civile et sécurité incendie, Services à la gestion et Services correctionnels) ainsi qu'à la Sûreté du Québec. De plus, sept organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent, à divers titres, à la mission de sécurité publique. Il s'agit du Bureau du coroner, du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, de l'École nationale de police du Québec, de l'École nationale des pompiers du Québec et de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Enfin, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale constitue une unité autonome de services.

2. Les choix budgétaires

Les principaux choix budgétaires en 2007-2008 sont liés aux trois orientations du Plan stratégique 2005-2008 du ministère de la Sécurité publique.

Orientation 1 : Améliorer la qualité des services offerts en sécurité publique en fonction des besoins de la collectivité

Le premier choix budgétaire consiste à réaliser les activités essentielles en matière d'organisation et d'intervention policière, d'encadrement de la sécurité privée, de sécurité civile et d'incendie et de services correctionnels. L'implantation progressive de la Loi sur le système correctionnel du Québec constitue un objectif s'inscrivant dans les choix budgétaires du portefeuille en sécurité publique. Il en est de même de l'objectif d'amélioration continue du bilan routier poursuivi par la Sûreté du Québec et ses partenaires.

Actions envisagées

Dans ce contexte, les actions auxquelles le Ministère concentrera ses efforts en 2007-2008 sont les suivantes :

- Suggérer des amendements à la Loi sur la police afin de renforcer certaines dispositions et de préciser certaines mesures pour en faciliter l'application et l'interprétation, et ce, en réponse aux préoccupations soulevées par les partenaires policiers et municipaux;
- Mettre en place le plan de réaffectation des ressources et sa mise à niveau en ce qui a trait à la sécurité physique dans les palais de justice;
- Collaborer à l'établissement du Bureau de la sécurité privée et proposer l'adoption d'un règlement sur la formation des agents en sécurité privée;
- Poursuivre l'analyse des schémas de couverture de risque en sécurité incendie et délivrer les attestations de conformité;
- Adopter la première version du Plan national de sécurité civile;
- Réaliser les activités prévues en 2007-2008 relatives à l'implantation de la Loi sur le système correctionnel du Québec;
- Finaliser, en collaboration avec la Société immobilière du Québec, les études préliminaires et les travaux préalables à l'amélioration des infrastructures carcérales;
- Contribuer, par des actions et des opérations concertées, à la Sûreté du Québec, à améliorer la sécurité des usagers sur les réseaux de transport.

Orientation 2 : Contribuer à atténuer les risques réels ou appréhendés associés à la criminalité, au terrorisme et aux sinistres

Le Ministère poursuivra le virage de la prévention en développant les connaissances sur les risques menaçant la sécurité des personnes et des biens et sur les moyens pour les atténuer.

Actions envisagées

- Élaborer un projet de loi visant à encadrer la possession et l'utilisation d'armes à feu à autorisation restreinte et prohibées;
- Concrétiser le Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010;
- Élaborer un plan d'action en matière de lutte contre la cybercriminalité et le vol d'identité;
- S'assurer que la majorité des organismes communautaires qui présentent des projets en prévention de la criminalité, intègrent une démarche structurée de planification des interventions préventives;
- Rendre accessibles différents outils de sensibilisation et de formation en matière de prévention de la criminalité aux divers partenaires;
- Mettre en œuvre les mesures prévues dans le cadre financier des principaux risques naturels;
- Renforcer et accroître, à la Sûreté du Québec, les partenariats avec les organisations policières et gouvernementales dans la recherche de solutions en matière de sécurité publique;
- Stimuler la recherche dans le domaine de la prévention des décès en accueillant un nombre croissant de chercheurs au Bureau du coroner.

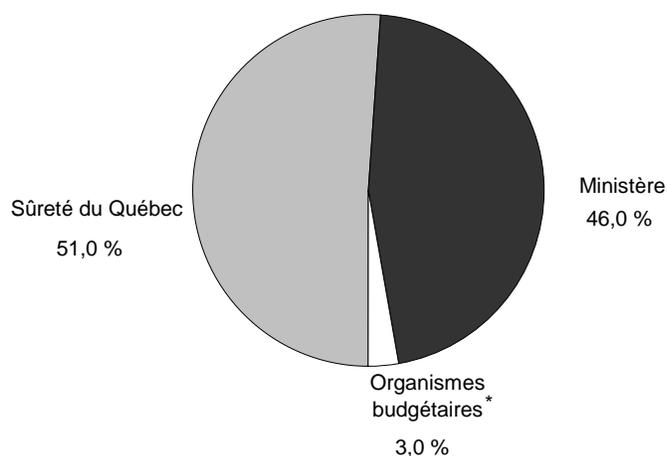
Orientation 3 : Développer des approches innovatrices pour améliorer la performance

Le Ministère considère nécessaire d'adapter ses systèmes d'information aux nouvelles exigences en matière de prestations de services et de gouvernement en ligne. Il compte réaliser une recherche en 2007-2008 pour bien connaître les attentes des citoyens et mettre à jour la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Il entend miser sur l'utilisation optimale des ressources disponibles en collaboration avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ). De plus, le Ministère prendra les mesures appropriées pour réduire le coût de l'absentéisme et préparer la relève de son personnel. Le développement, à la Sûreté du Québec, d'un système d'interopérabilité constitue un choix budgétaire du portefeuille en sécurité publique.

Actions envisagées

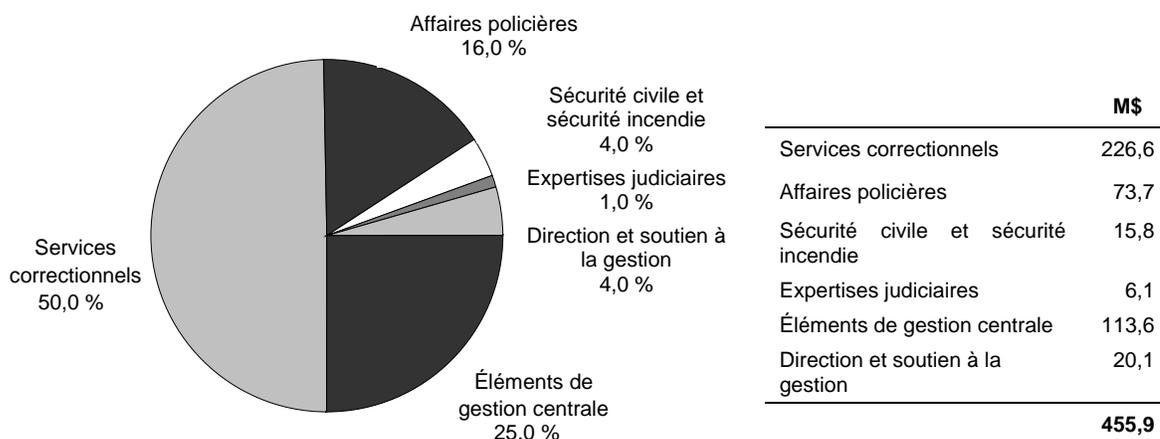
- Mettre à jour la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens du Ministère;
- Élaborer un plan d'action en matière de prestation électronique de services;
- Réaliser l'implantation de la Stratégie d'affaires à la gestion intégrée des ressources (SAGIR) pour le 1^{er} avril 2008;
- Réaliser les travaux en vue de l'implantation du Plan pluriannuel de gestion de main d'œuvre 2007-2010 intégrant l'ensemble des volets;
- Réaliser les mesures prévues au Plan d'action ministériel 2005-2008 concernant la santé des personnes afin de réduire les coûts imputés à la Commission de la santé et de la sécurité du travail pour lésions professionnelles;
- Poursuivre le développement, à la Sûreté du Québec, du système intégré de radiocommunications policières en collaboration avec le CSPQ.

La répartition budgétaire sommaire 2007-2008



* Voir annexe 1

La répartition budgétaire détaillée 2007-2008 du Ministère



3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses

Programme 1 : Sécurité, prévention et gestion interne

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources requises pour la gestion des programmes. Il vise également à protéger la société en participant à l'administration de la justice et en assurant aux adultes en probation, détention et libération conditionnelle des services pour faciliter leur réinsertion sociale, à fournir des expertises diverses en matière judiciaire, à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens de même que de certains édifices gouvernementaux. Ce programme assure aussi l'inspection des services de police et finance les services policiers autochtones. Il comprend un poste de gestion centrale où sont imputées des dépenses faites au bénéfice des éléments de ce programme et de certains autres programmes du Ministère.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 455,9 M\$, en baisse de 3,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2006-2007. Cette variation s'explique par des dépenses additionnelles en 2006-2007 relativement à l'assistance financière aux sinistrés ainsi qu'à des programmes visant la lutte à la contrebande des produits du tabac et de l'alcool.

Programme 2 : Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi l'organisation policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est de 507,7 M\$, en hausse de 8,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2006-2007. Cet écart net s'explique par une augmentation des dépenses de 16,9 M\$, due essentiellement à la hausse des coûts de rémunération prévue dans les contrats de travail des employés civils et policiers et au règlement de l'équité salariale, ainsi qu'aux dépenses additionnelles en 2006-2007 de 8,7 M\$ liée aux initiatives pour contrer la contrebande d'alcool, la contrebande de tabac et la lutte à la criminalité fiscale.

Les activités de la Sûreté du Québec sont en partie financées par des revenus provenant principalement de la somme payable par les municipalités n'ayant pas de corps de police, estimés à 233,0 M\$, et par ceux en provenance du gouvernement fédéral, d'une part, pour le contrôle des armes à feu au montant de 5,0 M\$ et d'autre part, pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain au montant de 3,5 M\$. Ces revenus gérés dans un fonds spécial et dans un compte à fin déterminée pour le contrôle des armes à feu portent le niveau de dépenses de la Sûreté du Québec à 749,2 M\$.

Programme 3 : Organismes relevant du ministre

Ce programme comprend cinq organismes soit :

- La Régie des alcools, des courses et des jeux qui a la responsabilité, en tout ou en partie, de l'encadrement, de la surveillance et du contrôle des activités dans les secteurs des boissons alcooliques, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;
- La Commission québécoise des libérations conditionnelles qui a pour mandat d'examiner les cas des personnes détenues admissibles à une libération sous condition;
- Le Bureau du coroner chargé d'investiguer et d'enquêter sur les décès survenus dans des circonstances obscures ou violentes;
- Le Commissaire à la déontologie policière qui permet le traitement des plaintes formulées contre les policiers, les constables spéciaux et les contrôleurs routiers dans l'exercice de leurs fonctions;

- Le Comité de déontologie policière qui, à titre de tribunal administratif spécialisé, a pour fonction de disposer de toute citation déposée par le Commissaire à la déontologie policière, d'accorder une excuse à un policier dont la conduite a été reconnue dérogatoire et de réviser les décisions du Commissaire lorsqu'il rejette une plainte après enquête.

Un budget de dépenses de 28,2 M\$ est alloué à ce programme, comparable à la dépense probable 2006-2007.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Sécurité, prévention et gestion interne	455 877,3	(3 891,8)	436 258,6	459 769,1
2. Sûreté du Québec	507 695,3	8 227,1	471 428,9	499 468,2
3. Organismes relevant du ministre	28 216,4	608,0	25 888,0	27 608,4
Total	991 789,0	4 943,3	933 575,5	986 845,7
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	7 037	(15)	—	7 052

Le budget d'investissements

Le budget d'investissements du Ministère est de 61,3 M\$. De ce montant, 17,9 M\$ sont alloués pour le Ministère et les organismes. Ce budget est constitué des sommes requises pour l'implantation de SAGIR, pour le projet du Système intégré d'information de justice et pour l'achat de matériel et d'équipement ainsi que pour les nouvelles initiatives ou le parachèvement de développement informatique.

À la Sûreté du Québec, le budget d'investissements de 43,4 M\$ est constitué des sommes requises pour le renouvellement du parc automobile affecté aux enquêtes, aux autoroutes et aux services spécialisés, pour les systèmes informatisés d'identification dactyloscopique et de photographies signalétiques, pour le Système intégré de radiocommunications policières, pour SAGIR et pour des équipements spécialisés et du développement informatique.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007
		Variation	
Immobilisations	61 300,4	29 366,9	31 933,5
Prêts, placements et avances	66,4	(5,0)	71,4
Total	61 366,8	29 361,9	32 004,9

Annexe 1**Les organismes budgétaires****Les organismes budgétaires**

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2007-2008	Dépense probable 2006-2007
Bureau du coroner	6 875,8	6 512,5
Comité de déontologie policière	1 725,3	1 846,4
Commissaire à la déontologie policière	2 744,5	2 713,6
Commission québécoise des libérations conditionnelles	5 571,3	3 174,9
Régie des alcools, des courses et des jeux	11 299,5	13 361,0

Annexe 2

Les organismes autres que budgétaires

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
École nationale de police du Québec	27 787,8	9 657,5	27 650,9	9 643,6
École nationale des pompiers du Québec	2 126,4	933,8	2 479,6	933,8

Le fonds spécial

Fonds des services de police

Le Fonds des services de police est affecté au financement du coût des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout autre organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police. Il s'agit en somme de la desserte policière dans les municipalités régionales de comté qui repose sur le modèle de police de proximité.

Le budget de dépenses en 2007-2008 s'élève à 435,1 M\$, ce qui représente une diminution de 0,8 M\$ par rapport à la dépense probable de 2006-2007. Cet écart s'explique principalement par une diminution des dépenses relatives au paiement de la rétroactivité de l'équité salariale de 3,3 M\$ et par la hausse des coûts de rémunération prévue dans les contrats de travail des employés civils et policiers, en plus de divers réaménagements budgétaires.

Les revenus proviennent, d'une part, de la tarification aux municipalités, en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec au montant prévu de 233,0 M\$, ainsi que ceux en provenance du gouvernement fédéral pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain au montant de 3,5 M\$ et d'autre part, d'une affectation de 198,6 M\$ du budget de dépenses du programme 2 pour en assurer l'équilibre financier.

L'investissement prévu de 43,4 M\$ est constitué des montants requis pour le renouvellement et l'acquisition des véhicules dans les postes des municipalités régionales de comté, pour le Système intégré de radiocommunications policières, pour SAGIR, pour des équipements et du développement informatique ainsi que pour des équipements spécialisés.

Le budget d'investissements est en hausse de 28,6 M\$ par rapport à 2006-2007. Cette variation s'explique principalement par le développement du Système intégré de radiocommunications policières et par l'implantation de SAGIR.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des services de police				
Dépenses	435 116,9	198 581,0	435 899,3	196 098,2
Investissements	43 389,2		14 780,1	
Effectif (ETC)	4 404		4 404	

SERVICES GOUVERNEMENTAUX

EN BREF

Des services de plus en plus accessibles pour les citoyens et les entreprises :

- Intensifier le déploiement régional de Services Québec;
- Mettre en place un centre de relations avec la clientèle et poursuivre l'interconnexion des grands centres d'appels du gouvernement.

Des orientations gouvernementales en matière de gouvernement en ligne :

- Proposer un projet de loi interprétative concernant la Loi sur le cadre juridique des technologies de l'information (L.R.Q., c. C-1.1);
- Diffuser une politique sur le gouvernement sans papier;
- Élaborer un programme d'inclusion numérique.

Des projets structurants en matière de sécurité de l'information, d'identification et d'authentification pour les citoyens et les entreprises :

- Déployer les volets citoyen et entreprise du système d'authentification clicSÉCUR;
- Développer un modèle pancanadien d'identification et d'authentification en collaboration avec le gouvernement fédéral dans un contexte de prestation des services gouvernementaux;
- Sensibiliser les citoyens et les entreprises à la sécurité de l'information et à la protection des renseignements personnels, notamment par l'instauration d'une Semaine de la sécurité de l'information.

Des services gouvernementaux mis en commun afin de profiter d'économies d'échelle substantielles :

- Assurer l'adhésion des ministères et organismes aux projets prioritaires du Centre de services partagés du Québec (CSPQ);
- Intégrer le Réseau de télécommunication des ministères et organismes (RETEM) avec celui de la santé et des services sociaux (RTSS);
- Élargir l'implantation du Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR).

Des services de transport sanitaire aérien mieux adaptés aux réalités régionales :

- Optimiser l'organisation du transport sanitaire aérien et procéder à l'examen de la performance de la flotte actuelle.

1. La présentation du portefeuille ministériel

Mission

Offrir des services de qualité, pertinents et accessibles, aux citoyens, aux entreprises ainsi qu'à l'administration et aux réseaux gouvernementaux et assurer le développement du gouvernement en ligne.

Responsabilités

La ministre des Services gouvernementaux doit :

- Élaborer et proposer une stratégie globale de gestion;
- Élaborer et proposer des politiques, des cadres de gestion, des standards, des systèmes et des investissements en vue d'une utilisation optimale des technologies de l'information et des communications et en vue de la sécurité de l'information;
- Assurer le développement, l'implantation, le déploiement et la promotion du gouvernement en ligne;
- Faire en sorte que l'information gouvernementale numérisée soit utilisée efficacement, de façon sécuritaire et dans une perspective d'amélioration de l'offre des services gouvernementaux;
- Poursuivre la mise en place de Services Québec¹. L'action de cet organisme modifie de façon significative la façon dont sont offerts les services publics aux citoyens et aux entreprises;
- Poursuivre la mise en place du CSPQ¹. Cette organisation rend disponibles des services partagés aux ministères et aux organismes gouvernementaux, tout en contribuant à leur mise en œuvre. Tous les secteurs des services gouvernementaux (technologies de l'information et des communications, acquisitions et dispositions de biens, fournitures et ameublement, entretien de l'équipement bureautique, reprographie et courrier gouvernemental, systèmes de gestion intégrée des ressources) sont ainsi sous la responsabilité de la ministre des Services gouvernementaux. Il en va de même pour les Publications du Québec, le réseau des bibliothèques gouvernementales, ainsi que pour les services du placement média et des expositions;
- Mettre à la disposition des ministères et des organismes les immeubles et autres biens requis pour la prestation de leurs services. La Société immobilière du Québec¹ présente un rapport annuel de gestion distinct qui fait état de ses résultats financiers;

¹ Services Québec, le Centre de services partagés du Québec et la Société immobilière du Québec soumettent chaque année à la ministre leurs prévisions budgétaires pour l'exercice financier suivant, selon la forme, la teneur et la périodicité qu'elle détermine. Ces prévisions sont soumises à l'approbation du gouvernement.

- Offrir aux ministères et aux organismes des services aériens tels que les évacuations aéromédicales, le transport multipatient, le combat des feux de forêt, la surveillance aérienne du territoire et le transport de passagers et de marchandises.

2. Les choix budgétaires

Le ministère des Services gouvernementaux a procédé à des choix budgétaires en fonction des priorités gouvernementales et des orientations qui en découlent. Ainsi, le ministère des Services gouvernementaux est appelé à relever des défis de taille, dont le déploiement du gouvernement en ligne et l'utilisation optimale des ressources informationnelles.

Orientation 1 : Déploiement du gouvernement en ligne

L'intensification du déploiement du gouvernement en ligne constitue un levier d'intégration pour l'amélioration de la qualité des services gouvernementaux offerts aux citoyens et aux entreprises.

Un budget de 13,2 M\$ est octroyé pour la réalisation de projets interministériels et principalement transactionnels.

Actions envisagées

- Coordonner le déploiement de projets interministériels communs, partageables et réutilisables, dont :
 - Le service d'authentification clicSÉCUR;
 - Le Dossier citoyen qui vise à faciliter la consultation en ligne par le citoyen des informations gouvernementales par le regroupement intégré des données en lien avec les systèmes des ministères et organismes;
 - Le service Repère Québec, permettant la gestion intégrée et la localisation géographique des adresses municipales.
- Accélérer la création de formulaires numérisés et les rendre disponibles aux citoyens et aux entreprises par le Portail gouvernemental de services;
- Collaborer à l'élaboration d'un modèle pancanadien d'identification et d'authentification des citoyens et des entreprises pour améliorer la prestation de services gouvernementaux;
- Réaliser une campagne de sensibilisation sur la sécurité de l'information et de la protection des renseignements personnels auprès des citoyens et des entreprises;
- Procéder à la mise en place d'un outil de consultation en ligne uniforme au gouvernement du Québec.

Orientation 2 : Utilisation optimale des ressources informationnelles

Dans un contexte de rareté des ressources, les prochaines années seront consacrées à mettre en commun les expertises. Le partage des infrastructures, des ressources et des expériences dans le cadre du développement de projets interministériels du gouvernement en ligne amène un besoin de concertation et de coordination à l'échelle du gouvernement.

La contribution fondamentale des ministères, des organismes et des partenaires directement impliqués dans la prestation des services en ligne aux citoyens et entreprises amène le Ministère à bonifier la coordination et à l'encadrement de ses actions.

Un montant de 6,0 M\$ est consacré à cette orientation.

Actions envisagées

- Émettre des avis sur les projets de développement informatique des ministères et organismes;
- Accompagner les ministères et organismes dans leur démarche d'implantation de nouvelles technologies de l'information;
- Rendre disponible un Recueil des références en gestion des ressources informationnelles à l'usage des ministères et organismes;
- Collaborer avec le Secrétariat du Conseil du trésor à la réalisation d'une étude sur la gestion de la main-d'œuvre et des projets dans le secteur des ressources informationnelles afin d'optimiser la gestion dans ce secteur;
- Procéder à la refonte de l'architecture gouvernementale en sécurité de l'information numérique;
- Implanter la méthode de calcul des gains MARÉVA (méthode d'analyse et de remontée de la valeur) lors du développement d'un service en ligne.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses

Programme 1 : Services gouvernementaux

Ce programme regroupe les dépenses visant à offrir des services aux citoyens, aux entreprises, ainsi qu'à l'administration et aux réseaux gouvernementaux. On y retrouve également les sommes afférentes au gouvernement en ligne ainsi qu'une provision pour la réalisation de projets à cet égard.

Le budget de dépenses de ce programme est en hausse de 4,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2006-2007. Cette augmentation provient principalement des dépenses récurrentes liées au déploiement de Services Québec, aux activités du CSPQ, à la réévaluation de la provision pour le gouvernement en ligne ainsi qu'aux dépenses liées à l'implantation de la Stratégie d'affaires à la gestion intégrée des ressources.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Services gouvernementaux	83 637,7 ¹	4 313,9	71 896,9	79 323,8
Total	83 637,7	4 313,9	71 896,9	79 323,8
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	147	(4)	—	151

¹ Le programme Services gouvernementaux inclut la provision pour les projets reliés au gouvernement en ligne. Celle-ci permet des transferts de crédits à d'autres programmes du gouvernement où la dépense sera comptabilisée.

Le budget d'investissements

Les immobilisations des Services gouvernementaux sont principalement attribuables au développement de projets reliés au gouvernement en ligne.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2007-2008	Variation	2006-2007
Immobilisations	22 100,0	—	22 100,0
Prêts, placements et avances	25,0	—	25,0
Total	22 125,0	—	22 125,0

Annexe 1

Les organismes autres que budgétaires

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de services partagés du Québec	361 755,0	—	340 337,5	—
Services Québec	56 422,0	—	40 561,6	—
Société immobilière du Québec	612 279,0	—	625 186,0	—

Le fonds spécial

Le Fonds du service aérien gouvernemental

Le Fonds du service aérien gouvernemental a pour objet le transport aérien nécessaire à la réalisation de fonctions gouvernementales.

Les services offerts en vertu des ententes de service avec le comté de Los Angeles et des ententes d'entraide avec les autres provinces expliquent la variation des résultats.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds du service aérien gouvernemental				
Dépenses	58 968,2	—	57 120,5	—
Investissements	1 920,8		1 494,3	
Effectif (ETC)	160		162	

TOURISME

EN BREF

Dans une perspective de croissance économique continue et durable, les activités touristiques doivent s'effectuer dans le respect tant des patrimoines culturel, artistique et archéologique que de l'environnement et des ressources naturelles, et ce, afin de satisfaire les besoins des générations présentes et futures.

La promotion des expériences touristiques du Québec implique des investissements par plusieurs acteurs. La stratégie promotionnelle s'articule autour de partenariats entre l'industrie et le gouvernement dans le but de promouvoir le Québec sur les différents marchés ciblés.

Le renforcement de la culture de la qualité au sein de l'industrie, par la délivrance de la reconnaissance ministérielle Démarche Qualité Tourisme, donne l'opportunité aux entreprises touristiques de garantir l'uniformité et la constance dans leur niveau de service.

1. La présentation du portefeuille ministériel

Le ministère du Tourisme a pour mission de soutenir le développement et la promotion du tourisme au Québec en favorisant la concertation et le partenariat des intervenants associés à ce développement et à cette promotion, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

L'action du Ministère s'adresse aux touristes et aux membres de l'industrie touristique. Aux premiers, en offrant des services d'accueil, de renseignements touristiques et d'assistance pour la réservation de produits touristiques, aux seconds en les accompagnant, les conseillant et les soutenant soit financièrement ou techniquement dans la réalisation de leurs projets de promotion ou de développement de produits touristiques.

Le ministère du Tourisme s'avère le principal promoteur de la destination et des expériences touristiques sur les marchés extérieurs du Québec.

Pour réaliser ses interventions, le Ministère s'appuie sur un réseau de partenaires composé d'entrepreneurs, d'associations sectorielles et territoriales, de même que de ministères et organismes gouvernementaux.

Le ministre a également la responsabilité légale de la Régie des installations olympiques, de la Société du Centre des congrès de Québec et de la Société du Palais des congrès de Montréal.

2. Les choix budgétaires

Les activités du Ministère ont trait, entre autres, au développement et au maintien d'une concertation et d'un partenariat efficaces, tant au niveau gouvernemental qu'au sein de l'industrie touristique. L'application et le suivi des règles législatives et administratives liées à sa mission constituent une autre facette de l'action ministérielle.

L'intervention du Ministère dans la promotion canadienne et internationale de la destination et des expériences touristiques québécoises s'avère essentielle pour la croissance de l'industrie, dans un contexte de concurrence des marchés et de segmentation des clientèles.

Le soutien à l'industrie touristique s'effectue notamment, via la taxe sur l'hébergement. Ce véhicule constitue l'avenue de financement privilégiée pour assurer tant la promotion des attraits régionaux que le développement de l'industrie dans l'ensemble des régions du Québec.

L'accueil et l'information touristiques sont d'autres champs d'intervention du Ministère. La qualité de ces services et le recours aux nouvelles technologies font du Québec, et plus particulièrement du ministère du Tourisme, un chef de file dans l'application des technologies de l'information liées au tourisme.

La classification des établissements d'hébergement touristique et la délivrance de la reconnaissance ministérielle dans le cadre de la Démarche Qualité Tourisme, concourent à renforcer la culture de la qualité et donnent l'opportunité aux entreprises de rehausser leur niveau de service et surtout d'en garantir l'uniformité et la constance.

Orientation 1 : Orienter et concerter l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme

— Pour réaliser l'orientation 1, le Ministère entend cibler l'objectif suivant :

- Afin de porter les recettes touristiques à 13,0 milliards de dollars en 2010, il importe d'effectuer annuellement un bilan de l'application de la Politique touristique du Québec, de discuter des plans conjoints et de procéder à des consultations avec les entreprises, les associations et les regroupements sectoriels.

Actions envisagées

— Pour atteindre cet objectif, le Ministère envisage les actions suivantes :

- Rencontres régulières du Conseil des partenaires de l'industrie touristique;
- Bilan de la mise en œuvre de la Politique touristique du Québec et présentation, à l'industrie, des plans intégrés par expérience lors des Assises annuelles en tourisme;
- Consolidation du réseau de connaissance et de recherche et application de la stratégie ministérielle de prospective.

Orientation 2 : Assurer la mise en marché du Québec et de ses expériences touristiques

— Pour réaliser l'orientation 2, le Ministère entend cibler l'objectif suivant :

- La reconnaissance de la spécificité touristique du Québec parmi la pléiade des destinations en concurrence s'effectue par la diffusion des outils promotionnels, notamment l'image de marque et la promotion de l'offre touristique québécoise autour de quatre grands regroupements d'expérience : le Québec des grandes villes, le Québec du Saint-Laurent, le Québec de villégiature et le Québec de grande nature.

Actions envisagées

— Pour atteindre cet objectif, le Ministère envisage les actions suivantes :

- Réalisation de campagnes promotionnelles en travaillant davantage avec l'industrie touristique;
- Mise en œuvre du scénario retenu à l'égard de la structure ministérielle de représentation internationale et des plans intégrés par expérience touristique.

Orientation 3 : Susciter et soutenir le développement de produits touristiques

- Pour réaliser l'orientation 3, le Ministère entend cibler les objectifs suivants :
 - Les gestionnaires d'entreprises touristiques font face à un environnement d'affaires complexe et compétitif et il importe de mettre à leur disposition des outils qui les aident à affronter ces défis;
 - Les diversités culturelles et régionales font la richesse d'un séjour. Il faut sensibiliser les différents acteurs de l'industrie à la nécessité de préserver et de mettre en valeur les traditions et les savoirs des communautés locales, et ce, tout en respectant les individus qui les composent et leur qualité de vie.

Actions envisagées

- Pour atteindre ces objectifs, le Ministère envisage les actions suivantes :
 - Mise en place du Comité de coordination et promotion, auprès des membres de l'industrie, de la Démarche Qualité Tourisme;
 - Développement d'une vision commune du tourisme durable au sein de l'industrie;
 - Adaptation des programmes ministériels au concept de tourisme durable.

Orientation 4 : Offrir et encadrer des services à la clientèle touristique en matière d'accueil, de renseignements et de réservations touristiques

- Pour réaliser l'orientation 4, le Ministère entend cibler l'objectif suivant :
 - Interface entre l'offre touristique et le touriste, la qualité et l'organisation intégrée des renseignements touristiques représentent pour le visiteur un élément décisionnel majeur au moment de choisir sa destination. Les services d'accueil et de renseignements touristiques doivent être organisés de façon à permettre au client de faire un choix judicieux et d'optimiser son séjour.

Actions envisagées

- Pour atteindre cet objectif, le Ministère envisage les actions suivantes :
 - Poursuite du déploiement des contenus et fonctionnalités du Centre d'affaires électronique Bonjour Québec.com;
 - Mise en place d'une solution technologique d'assistance téléphonique aux internautes;
 - Optimisation du volet commercial des centres Infotouriste.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses

Le programme de Promotion et de développement du tourisme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre, en assurant la promotion du Québec et de ses expériences touristiques ainsi qu'en aménageant et exploitant des installations publiques à caractère touristique.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Promotion et développement du tourisme	140 666,1	(2 910,5)	139 362,1	143 576,6
Total	140 666,1	(2 910,5)	139 362,1	143 576,6
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	—	—	—	—

Le budget de dépenses 2007-2008 s'établit à 140,7 M\$, soit une baisse de 2,9 M\$ par rapport à la dépense probable de 2006-2007. Cette variation s'explique notamment par la non-réurrence de la subvention de 7,3 M\$ au Zoo de Granby et un ajout de 8,0 M\$ pour soutenir des projets de développement touristique en région, le renouvellement de l'aide financière aux festivals et événements touristiques et la promotion de la destination Québec en toute saison sur les marchés internationaux.

Annexe 1

Les organismes autres que budgétaires

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie des installations olympiques	53 247,0	30 240,0	50 068,0	30 340,0
Société du Centre des congrès de Québec	22 964,6	15 940,0	20 327,1	15 980,0
Société du Palais des congrès de Montréal	57 026,3	39 599,4	55 209,8	38 959,4

Le fonds spécial

Fonds de partenariat touristique

Le Fonds de partenariat touristique est régi par le chapitre III de la Loi sur le ministère du Tourisme (L.R.Q., c. M-31.2). Il est affecté à la réalisation des interventions du Ministère soit la promotion et le développement du tourisme au Québec.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de partenariat touristique				
Dépenses	135 605,6	54 886,7	125 079,3	54 082,7
Investissements	850,8		2 700,8	
Effectif (ETC)	326		332	

Les sommes affectées à ce Fonds en 2007-2008 sont évaluées à 135,6 M\$, dont 54,8 M\$ provenant d'une affectation de crédits du Ministère. La différence provient essentiellement de taxes dédiées et de revenus de partenariats.

TRANSPORTS

EN BREF

Dans le cadre d'un plan d'investissements sur quatre ans de 7 900,0 M\$, des investissements sans précédent de 1 700,0 M\$ dans la conservation, l'amélioration et le développement du réseau routier supérieur, soit une augmentation de 400,0 M\$ par rapport à 2006-2007 :

- 260,0 M\$ pour l'amélioration du réseau routier, notamment au plan de la sécurité par la correction de courbes et de pentes, le pavage d'accotements et le réaménagement géométrique de plusieurs intersections problématiques;
- 890,0 M\$ pour la conservation des chaussées et des structures permettant des interventions sur quelque 1 500 kilomètres de chaussées et quelque 800 structures. Concernant les structures, leur état nécessite une attention particulière. C'est pourquoi, en 2007, 440,0 M\$ leur seront consacrés. Cet effort majeur permettra d'améliorer l'état général du parc;
- 550,0 M\$ dans le développement du réseau routier afin d'améliorer l'efficacité des grands corridors internationaux et interrégionaux, se traduisant, entre autres, par des travaux majeurs sur les autoroutes 20, 25, 30, 35, 50, 55, 73, ainsi que sur les routes 175 et 185.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique québécoise du transport collectif rendue publique en 2006 :

- Des dépenses de 334,5 M\$ pour l'aide au transport collectif (volets immobilisations, fonctionnement et transport adapté) permettant la poursuite de la réfection et du développement des infrastructures de transport en commun de même que le remplacement du matériel roulant;
- La mise en place de cinq nouveaux programmes, visant notamment l'amélioration des services de transport en commun, financés à partir d'une contribution annuelle provenant du Fonds vert.

Des dépenses de 85,1 M\$ pour les dessertes de transport maritime et aérien ainsi que les infrastructures multimodales, lesquelles permettront la promotion et le soutien du transport maritime et ferroviaire de même que le maintien d'un service adéquat de transport aérien.

1. La présentation du portefeuille ministériel

Le Ministère a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement durable du Québec.

Il élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport. Ces dernières se concrétisent par les activités suivantes :

- La planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité;
- Le soutien technique et financier aux municipalités pour l'entretien, la réfection et l'amélioration du réseau routier local;
- Le soutien aux systèmes de transport des personnes, notamment le transport en commun en milieu urbain, le transport adapté, ainsi que le transport maritime et aérien dans les régions;
- Le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité en transport;
- Le soutien au transport des marchandises, en favorisant l'intermodalité et l'utilisation des différents modes de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien).

Tout en assurant la mobilité des personnes et des marchandises sur le territoire québécois, ces activités appuient le développement de plusieurs secteurs de l'économie québécoise liés aux transports (fabrication d'équipement et de matériel de transport, construction d'infrastructures, etc.).

Le portefeuille ministériel est aussi composé des organismes suivants placés sous l'autorité de la ministre : la Commission des transports du Québec, un organisme budgétaire, ainsi que l'Agence métropolitaine de transport et la Société des traversiers du Québec, des organismes autres que budgétaires.

2. Les choix budgétaires

Les choix budgétaires pour l'exercice 2007-2008 s'inscrivent à l'intérieur de trois orientations stratégiques.

Orientation 1 : Assurer aux usagers des infrastructures de transport sécuritaires, en bon état et fonctionnelles

- Des investissements de 260,0 M\$ (auxquels s'ajoute une contribution attendue des partenaires de 23,0 M\$) pour l'amélioration du réseau routier supérieur notamment au plan de la sécurité.

L'objectif est de contribuer à améliorer la sécurité des usagers des infrastructures routières sous la responsabilité du Ministère par des interventions en vue notamment de prévenir ou de réduire les accidents résultant d'une sortie de route et les accidents aux intersections.

Actions envisagées

- Diverses interventions sur le réseau routier : correction de courbes sous-standard et de profils verticaux, élargissement de chaussées, pavage d'accotements, installation de glissières et d'atténuateurs d'impacts, réaménagements géométriques d'intersections;
 - Mise en œuvre, de concert avec les partenaires, du Plan d'action de l'Année de la sécurité routière 2007 et dépôt du Plan d'action québécois en sécurité routière.
- Des investissements de 890,0 M\$ (auxquels s'ajoute une contribution attendue des partenaires de 13,0 M\$) pour la conservation des chaussées et des structures.

Concernant les chaussées du réseau routier sous la responsabilité du Ministère, l'objectif du plan stratégique est d'en améliorer la qualité. Les efforts consentis ces dernières années ont permis d'améliorer de façon substantielle l'état des chaussées du réseau stratégique et même d'affirmer désormais, pour l'ensemble du réseau, l'amélioration de son état. Des investissements de 450,0 M\$ sont prévus en 2007 pour leur conservation, ce qui permettra de continuer d'en améliorer l'état.

Quant aux structures, leur état requiert une attention particulière compte tenu du volume important (plus de 2 000) nécessitant une intervention sur un horizon de cinq ans. C'est pourquoi, en 2007, des investissements de 440,0 M\$ leur seront consacrés. Cet effort sans précédent, qui sera poursuivi au cours des trois autres années du plan d'investissements, permettra d'améliorer l'état général du parc de structures.

Actions envisagées

- Interventions portant sur quelque 1 500 kilomètres de chaussées;
 - Interventions portant sur quelque 800 structures.
- Des dépenses de 416,2 M\$ pour l'exploitation des infrastructures.

L'objectif est d'assurer un entretien de qualité des routes sous la responsabilité du Ministère en donnant priorité aux interventions qui ont un impact sur la sécurité. Les activités d'exploitation comprennent l'entretien hivernal, l'entretien courant et périodique réalisé en été, de même que les activités de surveillance (monitoring) du réseau et de gestion des corridors routiers. En plus du réseau routier, le Ministère voit également à l'entretien des autres infrastructures sous sa gestion (aéroports, quais, etc.).

Actions envisagées

- Entretien hivernal conforme aux exigences ministérielles;
- Marquage des routes adéquat;
- Mise en forme des accotements avant le 30 juin.

Orientation 2 : Améliorer l'efficacité des systèmes de transport dans une perspective de développement durable

- Des investissements de 550,0 M\$ (auxquels s'ajoute une contribution attendue des partenaires de 130,0 M\$) dans le développement du réseau routier.

L'objectif est d'améliorer l'efficacité des grands corridors internationaux et interrégionaux, notamment par la réalisation de projets majeurs d'amélioration du réseau routier.

En vue d'améliorer la desserte des régions et des marchés et de contribuer ainsi au développement économique du Québec et de ses régions, de nombreux projets de développement d'axes routiers majeurs seront en chantier durant l'année pour des investissements de 550,0 M\$. Plusieurs de ces projets seront réalisés dans le cadre d'ententes avec le gouvernement fédéral visant l'amélioration des infrastructures stratégiques.

Action envisagée

- Investissements en développement prévus notamment sur l'autoroute 20 (tronçon Rimouski/Mont-Joli), l'autoroute 25, l'autoroute 30, l'autoroute 35, l'autoroute 50 (tronçons Doherty/Thurso, Grenville/Lachute et Montebello/Fasset), l'autoroute 55 (corridor frontalier), l'autoroute 73 (tronçon St-Joseph/Beauceville), l'autoroute 73/route 175 (entre les km 86 et 227 dans la Réserve faunique des Laurentides), la route 185 (tronçon Cabano/St-Louis du Ha! Ha!), le boulevard McConnell-Laramée à Gatineau, la desserte du Centre universitaire de santé McGill, la rue Notre-Dame et le Rond-point Dorval à Montréal, l'accès au Mont-Tremblant et l'autoroute Robert-Bourassa à Québec.
- Des dépenses de 334,5 M\$ pour l'aide au transport collectif des personnes.

L'objectif est de favoriser la croissance de l'utilisation des modes de transport autres que l'automobile en milieu urbain.

Le gouvernement du Québec a rendu publique, en 2006, une nouvelle Politique québécoise du transport collectif. La Politique prévoit une aide financière directe accrue pour moderniser et développer les infrastructures et les équipements, pour améliorer les services en vue d'accroître l'offre de service de 16,0 % d'ici 2012, ainsi que pour appuyer les autres alternatives à l'automobile.

Le Ministère prévoit ainsi des dépenses de 267,6 M\$ au soutien aux immobilisations et au fonctionnement en transport collectif ainsi que 66,9 M\$ à l'aide au transport adapté des personnes handicapées, pour un total de 334,5 M\$.

Par ailleurs, 75,8 M\$ devraient être disponibles en 2007-2008 à même une enveloppe annuelle globale de 130,0 M\$ provenant du Fonds vert pour financer cinq nouveaux programmes de mise en œuvre de la Politique.

Les sociétés de transport en commun ainsi que l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pourront en outre continuer de bénéficier de revenus annuels provenant de sources dédiées, soit 70,0 M\$ à même les droits d'immatriculation de 30,00 \$ perçus des automobilistes résidant sur leur territoire et 50,9 M\$ pour l'AMT provenant de la taxe de 1,5 ¢ du litre d'essence perçue dans la région métropolitaine de Montréal.

La contribution du gouvernement du Québec au financement du transport collectif des personnes, soit sous forme de subventions (410,3 M\$) ou de sources de revenus dédiées (120,9 M\$), totalisera un montant de 531,2 M\$. De plus, une somme de 315,2 M\$ est disponible en 2007-2008 pour les immobilisations en transport en commun, via la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL).

Actions envisagées

- Aide financière aux immobilisations en transport en commun pour la poursuite de la rénovation du métro, le renouvellement du parc d'autobus urbain, le renouvellement et le développement des trains de banlieue. Cette aide est bonifiée par l'ajout d'un volet innovation et par l'admissibilité de nouveaux équipements au programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes;
 - Mise en place du programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la SOFIL;
 - Nouveau programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport en commun, financé à partir d'une contribution annuelle de 100,0 M\$ provenant du Fonds vert;
 - Quatre nouveaux programmes d'aide concernant le transport collectif régional, les modes de transport alternatifs à l'automobile, l'adaptation des véhicules aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant ainsi que l'efficacité énergétique, financés à partir d'une contribution annuelle de 30,0 M\$ provenant du Fonds vert.
- Des dépenses de 85,1 M\$ pour les infrastructures multimodales, pour les dessertes de transport maritime et aérien, ainsi que pour la Route verte. En soutien au développement économique et touristique des régions, les objectifs sont de promouvoir et de soutenir l'utilisation du transport ferroviaire, maritime et intermodal, en particulier pour le transport des marchandises, de favoriser le maintien d'un service adéquat de desserte maritime et de transport aérien entre les régions et les grands centres, ainsi que d'appuyer le développement de la Route verte en vue de son inauguration en 2007.

Actions envisagées

- Soutien financier au maintien des infrastructures des chemins de fer d'intérêt local par le programme d'aide transitoire aux infrastructures de transport ferroviaire. Les négociations seront poursuivies avec le gouvernement fédéral afin de concrétiser l'entente de principe signée en 2005, portant sur le financement de travaux d'infrastructures de transport ferroviaire au Québec;
- Soutien financier à l'implantation de projets intermodaux par l'entremise du programme d'aide à l'intégration modale;
- Soutien financier aux services de traversiers, aux dessertes maritimes et aériennes en faveur des populations des régions éloignées et isolées;
- Bonification du programme de réduction des tarifs aériens et nouveau programme d'aide au transport aérien qui vise à assurer le maintien du réseau de dessertes régionales et le développement de nouvelles dessertes;
- Prolongation du programme d'aide financière au développement de la Route verte permettant, tel que prévu, son inauguration en 2007.

Orientation 3 : Améliorer la performance de l'organisation pour de meilleurs services aux citoyens

- Les partenariats relatifs à certaines infrastructures et services de transport.

L'objectif est d'évaluer et réaliser sous forme de partenariat, si cela est opportun, des projets majeurs d'infrastructures ou relatifs à des services ministériels.

Action envisagée

- Poursuite des travaux en vue de la conclusion d'ententes de partenariat relatives à l'autoroute 30, à l'autoroute 25 et aux parcs routiers.
- Des dépenses d'investissements de 43,4 M\$ pour l'amélioration des systèmes d'information ministériels.

Les objectifs sont d'améliorer la gestion par la refonte des processus administratifs et la mise en place d'une nouvelle génération de systèmes d'information, ainsi que de mettre en place le portail gouvernemental en matière de transport et les services en lignes ministériels prioritaires qui y sont reliés.

Actions envisagées

- Poursuite des travaux relatifs aux systèmes d'information : Stratégie d'affaires à la gestion intégrée des ressources (SAGIR), gestion de projets, structures, exploitation;
- Poursuite du développement du gouvernement en ligne.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses

Programme 1 : Infrastructures de transport

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection, de même que l'entretien des infrastructures de transport terrestre, maritime et aérien.

Ce programme se compose des activités suivantes :

— Contribution au financement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier;	899,4 M\$
— Entretien des infrastructures de transport;	416,2 M\$
— Amortissement des infrastructures routières (avant la création du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier) et des autres infrastructures de transport;	102,0 M\$
— Programme d'aide financière au réseau routier local;	97,2 M\$
— Autres activités.	0,5 M\$

L'augmentation de 74,3 M\$ du budget en 2007-2008 par rapport à la dépense probable 2006-2007 est essentiellement le résultat net de variations touchant les activités. La contribution du Ministère au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier augmente de 95,4 M\$ pour tenir compte des investissements de 1 700,0 M\$ prévus en 2007-2008. L'entretien des infrastructures est, pour sa part, augmenté de 36,4 M\$ pour tenir compte du coût plus élevé des contrats, des matériaux et des carburants. Quant au programme d'aide financière au réseau routier local, il diminue de 55,0 M\$, principalement en raison des modifications apportées au calendrier de versement des subventions. Les municipalités ne sont pas affectées par cette modification et de nouvelles règles au chapitre de l'aide à la réfection des ponts municipaux permettront même des investissements additionnels de 22,0 M\$ en 2007-2008. Finalement, l'amortissement des infrastructures est réduit de 2,5 M\$.

Programme 2 : Systèmes de transport

Ce programme vise à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport des personnes et des marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Ce programme se compose des activités suivantes :

— Aide au fonctionnement et à l'acquisition d'immobilisations en transport en commun;	267,6 M\$
— Aide au transport adapté aux personnes handicapées;	66,9 M\$
— Aide à l'adaptation des véhicules des personnes handicapées;	11,3 M\$
— Aide au transport maritime, incluant la contribution au financement de la Société des traversiers du Québec;	68,9 M\$
— Aide au transport ferroviaire;	6,0 M\$
— Aide au transport aérien;	6,9 M\$
— Aide aux clubs de motoneigistes et de véhicules tout-terrains et à la route verte;	9,6 M\$
— Fonctionnement de la Commission des transports du Québec;	13,0 M\$
— Autres activités.	10,3 M\$

L'augmentation du budget de dépenses 2007-2008 est de 47,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2006-2007. En premier lieu, l'aide au fonctionnement et aux immobilisations en transport en commun augmente de 25,1 M\$, principalement pour le renouvellement du matériel roulant et l'ajout de nouvelles infrastructures. L'aide au transport adapté et à l'adaptation des véhicules des personnes handicapées augmente de 5,0 M\$ compte tenu de l'augmentation prévue de la clientèle. L'aide au transport maritime augmente de 7,5 M\$, principalement pour tenir compte de la hausse des coûts d'exploitation de la Société des traversiers du Québec et de la hausse des coûts des dessertes maritimes. Quant à l'aide au transport ferroviaire et aérien, elle augmente de 7,3 M\$ pour la mise en place de nouveaux programmes d'aide. Finalement, l'aide à la motoneige, aux véhicules tout-terrains et à la route verte augmente de 1,6 M\$ alors que le fonctionnement de la Commission de transport du Québec augmente de 0,7 M\$.

Par ailleurs, une somme de 11,0 M\$ est prévue au Fonds de suppléance pour la contribution du Québec à une entente sur la régionalisation du déficit du métro de Montréal.

Programme 3 : Administration et services corporatifs

Ce programme vise à fournir les divers services de soutien à la gestion des activités du Ministère et à assurer l'élaboration des plans de transport des personnes et des marchandises. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Ce programme se compose des activités suivantes :

— Planification, direction et coordination des ressources humaines, physiques, financières et informationnelles;	66,7 M\$
— Élaboration des orientations et des politiques ministérielles et interventions en matière de recherche et développement;	15,7 M\$
— Amortissement des immobilisations autres que les infrastructures de transport.	16,5 M\$

L'augmentation de 10,1 M\$ du budget de dépenses en 2007-2008 s'explique principalement par une hausse de 6,4 M\$ des dépenses d'amortissement à la suite de la mise en place de plusieurs nouveaux systèmes d'information, dont SAGIR, de même que par une augmentation de 1,2 M\$ des dépenses d'exploitation en technologies de l'information.

Le budget de dépenses par programmes (en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Infrastructures de transport	1 515 348,7	74 326,6	1 414 766,2	1 441 022,1
2. Systèmes de transport	460 515,9	47 217,1	421 533,5	413 298,8
3. Administration et services corporatifs	98 978,8	10 115,2	90 628,7	88 863,6
Total	2 074 843,4	131 658,9	1 926 928,4	1 943 184,5
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	3 494	(143)	—	3 637

Le budget d'investissements

Le budget d'investissements de 43,8 M\$, en diminution de 1,6 M\$, permet au Ministère d'assumer ses besoins aux chapitres suivants : travaux relatifs à des infrastructures de transport maritime et aérien, développements informatiques et acquisition de matériel et d'équipement.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007
	Variation		
Immobilisations	43 779,7	(1 573,0)	45 352,7
Prêts, placements et avances	200,0	—	200,0
Total	43 979,7	(1 573,0)	45 552,7

Annexe 1

L'organisme budgétaire

L'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2007-2008	Dépense probable 2006-2007
Commission des transports du Québec	13 047,3	12 367,9

Annexe 2

Les organismes autres que budgétaires

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence métropolitaine de transport	348 246,0	91 718,0	323 665,0	71 433,0
Société des traversiers du Québec	66 956,9	46 811,2	63 806,0	43 202,8

Les fonds spéciaux

Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier

Le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier est un fonds d'investissements affecté, depuis le 1^{er} avril 1996, au financement des travaux de conservation des chaussées et des structures et des travaux d'amélioration et de développement du réseau routier. Il contribue largement au premier objectif du Ministère qui est d'assurer aux usagers des infrastructures de transport sécuritaires, en bon état et fonctionnelles.

Fonds de gestion de l'équipement roulant

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant est affecté, depuis le 1^{er} avril 1998, au financement des activités du Centre de gestion de l'équipement roulant. L'objectif premier du Centre est d'assurer la gestion intégrée du parc de matériel roulant du Ministère. Il offre en outre un service semblable aux différents organismes publics du Québec.

Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun

Le Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun est en opération depuis le 1^{er} janvier 1992. Il vise à favoriser le développement des services de transport en commun en milieu urbain. Son financement est assumé par une contribution de 30,00 \$ prélevée auprès des propriétaires de véhicules automobile des agglomérations urbaines du Québec lors du renouvellement de l'immatriculation. Les revenus de ce Fonds sont entièrement redistribués aux organismes publics de transport en commun et il contribue à l'objectif du Ministère d'améliorer l'efficacité des systèmes de transport dans une perspective de développement durable.

Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports

Le Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports est affecté, depuis le 1^{er} avril 2001, au financement des activités liées aux biens et services fournis par le Centre de signalisation, notamment pour le développement et la fabrication de panneaux de signalisation routière et d'information et pour des services d'urgence en signalisation aux ministères et organismes, tant publics que privés. Depuis le 1^{er} avril 2006, ce Fonds est également affecté au financement des activités liées à la mise en place d'un nouveau réseau de parcs routiers, notamment par l'octroi de contrats de partenariat public-privé.

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier				
Dépenses	924 093,8	899 444,6	818 775,7	798 947,3
Investissements	1 709 169,7		1 384 637,6	
Effectif (ETC)	2 200		2 187	
Fonds de gestion de l'équipement roulant				
Dépenses	82 032,3	624,2	80 345,2	344,2
Investissements	32 143,3		31 258,4	
Effectif (ETC)	256		260	
Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun				
Dépenses	70 010,6	—	68 976,0	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports				
Dépenses	10 097,7	1 100,0	9 710,9	1 340,6
Investissements	2 723,8		1 231,0	
Effectif (ETC)	38		38	

TRAVAIL

EN BREF

Le budget du Ministère, excluant les crédits de transfert, est principalement consacré à la rémunération du personnel. Cette dernière représente 67,0 % du budget et le solde est affecté aux dépenses de fonctionnement.

Le service en ligne CORAIL, qui permet de consulter et d'obtenir divers documents en relations du travail, entamera cette année une phase importante, soit la mise en ligne d'une première série de conventions collectives et d'ententes.

Au plan des relations du travail, le volume d'activités des services de médiation et de conciliation se maintiendra autour de 600 interventions. Celles-ci sont effectuées pour rapprocher les parties patronales et syndicales et éviter des arrêts de travail. Ces interventions peuvent avoir lieu lors de la négociation d'une première convention collective ou de son renouvellement, ainsi qu'à tout moment où elle est en vigueur.

L'amélioration continue des outils et des produits d'information se traduira cette année par l'administration d'un sondage auprès de notre clientèle sur deux publications majeures du Ministère, soit le Bilan annuel des relations du travail et la revue Regards sur le travail.

1. La présentation du portefeuille ministériel

La mission du Ministère est d'assurer aux personnes des conditions de travail équitables et de promouvoir des rapports de travail qui favorisent le respect et l'harmonie dans les milieux du travail ainsi que la performance des organisations. La clientèle du Ministère est large et diversifiée. Elle est principalement composée de personnes salariées, d'employeurs, d'associations patronales, de syndicats, de spécialistes et de chercheurs en droit ou en relations du travail, ainsi que de divers groupes d'intérêts ou de défense des droits.

Pour répondre aux besoins des clientèles et des citoyens en général, le Ministère dispose de leviers d'intervention qui lui sont propres et qui servent d'assises à son offre de services :

- Les lois et des politiques du travail;
- Les services en relations du travail;
- L'information sur le travail.

Trois organismes budgétaires font partie du portefeuille « Travail » et appuient le Ministère dans la réalisation de sa mission.

Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre voit à la concertation entre les organisations patronales et syndicales afin d'orienter et de soutenir l'action gouvernementale en matière de travail et de main-d'œuvre.

La Commission de l'équité salariale voit à la réalisation de l'équité salariale pour les femmes du Québec. Elle doit veiller à l'établissement de démarches ou de programmes spécifiques et s'assurer du maintien de l'équité salariale dans les entreprises.

Le Conseil des services essentiels s'assure que le public continue de bénéficier de services jugés essentiels lorsque des salariés exercent leur droit de grève dans certains services publics, au sein de la fonction publique et dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

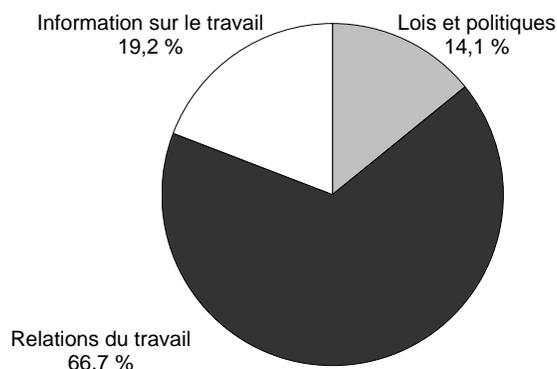
2. Les choix budgétaires

Les choix budgétaires maintiennent ou consolident des activités régulières qui sont essentielles à la prestation des services aux citoyens et sont directement liés aux orientations stratégiques. Ces choix sont liés à trois orientations dont chacune couvre un levier d'intervention particulier, soit les lois et les politiques du travail, les services en relations du travail et l'information sur le travail.

Pour chacun de ces leviers d'intervention, l'atteinte des résultats est doublée d'une préoccupation reliée à la qualité des services aux citoyens et à une gestion optimale des fonds publics. Cette préoccupation se concrétise par une quatrième orientation, transversale, qui responsabilise tous les secteurs de l'organisation.

Le graphique ci-contre donne un aperçu de la répartition globale des ressources budgétaires pour les trois premières orientations. Les activités d'amélioration des services propres à la quatrième orientation sont intégrées budgétairement aux trois autres.

La répartition budgétaire 2007-2008 selon les orientations



Orientation 1 : Assurer une législation et des politiques du travail adaptées aux mutations économiques et sociales

Dans ce secteur d'activités, les choix budgétaires se rapportent à la nécessité de documenter l'environnement législatif et administratif dans lequel évolue le citoyen en matière de conditions et de relations du travail.

Actions envisagées

- Études d'impact de décrets de convention collective;
- Analyse des requêtes en modification de décrets de convention collective;
- Révision annuelle du salaire minimum;
- Suivi de l'application de l'Entente Québec-Ontario sur la mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction et négociation d'une entente similaire avec le Nouveau-Brunswick;
- Étude quinquennale sur l'évolution des conditions de travail au Québec : élaboration et administration du questionnaire à 5 000 salariés québécois.

Orientation 2 : Contribuer à la prévention et à la résolution des mécontentes en misant sur la responsabilisation des acteurs et sur l'amélioration des pratiques

Le Ministère intervient auprès des clientèles patronales et syndicales dans le but de faciliter le règlement des différends et de favoriser le maintien des relations du travail empreintes d'ouverture et de respect mutuel. Il fait aussi connaître les pratiques qui ont un caractère d'exemplarité et qui contribuent à la prévention et au règlement des mécontentes.

Actions envisagées

- Services de médiation et de conciliation :
 - Volume moyen d'interventions : 600 et plus, dont environ le quart sont de nature préventive.
- Arbitrage de griefs et de différends :
 - Volume moyen de nomination d'arbitres : plus de 2 500.
- Innovations dans les milieux du travail :
 - Amélioration de la diffusion sur Internet des informations et des outils offerts à la clientèle.
- Évaluation médicale :
 - Volume moyen de production d'avis médicaux : environ 12 000;
 - Maintien du nombre d'avis complémentaires à un taux de 1,9 %.

Orientation 3 : Offrir à nos clientèles une information et des connaissances sur le travail qui répondent à leurs besoins, qui soient fiables, accessibles et de qualité

L'information sur le travail est un domaine en constante expansion depuis plusieurs années, notamment par l'Internet où la croissance rapide du nombre d'utilisateurs a favorisé le développement d'un nouvel espace d'échange et de transaction avec le citoyen. La production et la diffusion d'information sur le travail représentent un important levier d'intervention tant auprès des clientèles corporatives qu'individuelles.

Actions envisagées

- Renseignement téléphonique : maintien du délai de réponse en moins de 60 secondes pour 75,0 % des appels;
- Amélioration continue du site Internet ministériel;
- Maintien ou accroissement de la production de données et statistiques;
- Maintien de la régularité des publications (bilans annuels, revue, études, comparaisons, etc.);
- Analyse de conventions collectives : 1 400;
- Résumés d'ententes négociées : 210;
- Mise en ligne sur Internet d'une première série de conventions collectives et d'ententes (projet CORAIL).

Orientation 4 : Poursuivre l'implantation d'une gestion axée sur la qualité des services tout en utilisant les fonds publics de façon rentable et efficace pour le citoyen

La prestation de services plus efficaces et à moindre coût doit se faire en assurant un haut niveau de qualité et en simplifiant les relations avec le citoyen. Levier important pour la prospérité collective, la modernisation de la gestion publique a été inscrite au plan stratégique ministériel comme une orientation qui traverse l'ensemble de l'organisation et de ses activités.

Actions envisagées

- Sondage sur la qualité et l'appréciation des clientèles à l'égard de deux publications majeures du Ministère : le Bilan annuel des relations du travail et la revue Regards sur le travail;
- Sondage auprès des utilisateurs de services de médiation et de conciliation;
- Allègement réglementaire et administratif : maintien des délais de traitement des requêtes des comités paritaires :
 - Traitement en 45 jours pour 75,0 % des demandes;
 - Recommandation en 60 jours pour 75,0 % des demandes.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses

Le portefeuille « Travail » comporte un seul programme budgétaire. Ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail et d'équité salariale.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Travail	31 651,4	(3 672,8)	32 269,5	35 324,2
Total	31 651,4	(3 672,8)	32 269,5	35 324,2
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	232	—	—	232

Le niveau du budget de dépenses 2007-2008, soit 31,7 M\$ est inférieur de 3,7 M\$ par rapport à celui de la dépense probable 2006-2007 évaluée à 35,3 M\$. Cette variation s'explique principalement par la somme totale de 6,5 M\$ transférée en 2006-2007 de la provision du ministère des Finances pour des initiatives concernant les revenus au titre des activités de la Commission de la construction du Québec visant à enrayer le travail au noir et l'évasion fiscale dans l'industrie de la construction et, d'autre part, par des crédits non utilisés de 2,8 M\$ à diverses composantes budgétaires du programme.

Le budget d'investissements

Le budget d'investissements concerne le maintien des actifs et le développement d'applications en matière de ressources informationnelles requises pour supporter différentes activités du programme.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007
		Variation	
Immobilisations	2 008,1	337,3	1 670,8
Prêts, placements et avances	1,0	—	1,0
Total	2 009,1	337,3	1 671,8

Annexe 1

Les organismes budgétaires

Les organismes budgétaires (en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2007-2008	Dépense probable 2006-2007
Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre	559,7	414,9
Commission de l'équité salariale	5 382,5	5 250,0
Conseil des services essentiels	3 033,6	2 710,0

Annexe 2

Les organismes autres que budgétaires

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commissaire de l'industrie de la construction	1 305,7	100,0	1 181,7	100,0
Commission des lésions professionnelles	56 508,6	—	51 763,4	—
Commission des normes du travail	58 305,4	—	56 091,0	—
Commission des relations du travail	14 797,7	7 898,1	14 298,2	7 898,1
Régie du bâtiment du Québec	40 947,7	—	38 996,2	—

